

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-troisième séance – Lundi 16 avril 2018, à 17 h

**Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Régis de Battista* et *Eric Bertinat*, *M<sup>mes</sup> Natacha Buffet-Desfayes*, *Maria Casares* et *Jennifer Conti*, *MM. Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Claude Jeanneret*, *Laurent Leisi*, *Pascal Spuhler* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 29 mars 2018, le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire dans la salle du Grand Conseil pour le lundi 16 avril 2018, à 17 h.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**Le président.** Nous reprendrons ce point plus tard, si cela est nécessaire, car il semblerait que les conseillers administratifs soient momentanément absents... *(Remarque de M. Pagani.)*

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je vous informe que M. Sami Kanaan a annoncé son absence à la séance de ce jour.

Ensuite, au lendemain d'une élection qui a été intéressante pour tous, j'aimerais avant tout remercier celles et ceux qui, au sein de ce délibératif, se sont engagés pour le Canton en présentant leur candidature. J'exprime toute la sympathie que j'ai à leur égard, en particulier envers ceux qui n'ont pas été élus, et j'en sais quelque chose... *(Rires et applaudissements.)* Vous êtes donc d'autant plus dans mon cœur.

J'aimerais féliciter les élus, députés au Grand Conseil, à savoir M. François Bärtschi, M. Grégoire Carasso, M<sup>me</sup> Jennifer Conti, M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay, M. Adrien Genecand, M<sup>me</sup> Danièle Magnin, M. Rémy Pagani, M. Jean Rossiaud, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Daniel Sormanni et Sylvain Thévoz. Ils méritent vos applaudissements! *(Applaudissements.)* M. Daniel Sormanni me dit: «Et puis moi?!»; mais vous ne m'avez pas écouté, je vous ai également nommé. Je répète donc une deuxième fois: M. Daniel Sormanni, que l'on peut applaudir. *(Applaudissements.)*

En ce qui concerne les aspects réglementaires, je rappelle que les interventions des orateurs ne sont pas limitées à sept minutes pour le débat portant sur les comptes, et que seuls les auteurs de la proposition peuvent s'exprimer plus

de deux fois, selon les articles 84 et 88 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'en séance extraordinaire, nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour. (*Brouhaha.*) Vous m'écoutez quand même, Mesdames Ecuyer et Studer? Le petit groupe au sein du Parti libéral-radical également, écoutez-moi, sinon vous poserez des questions... Par conséquent et conformément à notre ordre du jour, il n'est pas possible de déposer de nouveaux objets aujourd'hui.

#### **4. Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1285)<sup>1</sup>.**

##### **INTRODUCTION**

conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le conseil administratif a l'honneur de présenter au conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la ville de Genève pour l'exercice 2017.

La première partie de ce rapport concerne la synthèse du conseil administratif.

La deuxième partie présente les états financiers de la ville de Genève, elle contient, notamment, le rapport de l'organe de révision ainsi que le bilan et une analyse de la dette.

La troisième partie s'attache à l'analyse financière des comptes 2017, elle contient, notamment, le détail des principaux écarts constatés entre le budget et les comptes par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité, des informations financières supplémentaires telles que les délibérations, la récapitulation des amortissements et des investissements complètent cette partie.

Les volets 4 et 5 traitent des comptes par politique publique de la ville de Genève et d'un bilan pour l'exercice écoulé.

La dernière partie est, quant à elle, dédiée aux délégations du CA.

---

<sup>1</sup> Version complète des comptes 2017 consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>SYNTHÈSE</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>14</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>ANALYSE FINANCIÈRE</b>	<b>44</b>	<b>3</b>
3.1	Informations financières	44	3-1
3.2	Analyse par chapitre	55	3-2
3.3	gestion hôtelière	68	3-3
<b>4</b>	<b>COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE</b>	<b>72</b>	<b>4</b>
4.1	charges par politique publique	72	4-1
4.2	revenus par politique publique	73	4-2
4.3	comptes de fonctionnement par politique publique et chapitre comptable	76	4-3
4.4	comptes de fonctionnement par politique publique et département	78	4-4
4.5	ressources humaines	80	4-5
4.6	subventions par politique publique	81	4-6
4.7	services compétents	83	4-7
<b>5</b>	<b>COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DES DÉPARTEMENTS</b>	<b>96</b>	<b>5</b>
5.1	Autorités	96	5-1
5.2	Finances et logement	112	5-2
5.3	constructions et aménagement	140	5-3
5.4	culture et sport	158	5-4
5.5	environnement urbain et sécurité	202	5-5
5.6	cohésion sociale et solidarité	224	5-6
<b>6</b>	<b>DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>256</b>	<b>6</b>
6.1	délégation genève ville solidaire (DGVS)	256	6-1
6.2	délégation à l'aménagement du territoire	263	6-2
6.3	délégation à l'innovation sociétale (DSIN)	265	6-3
<b>7</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>268</b>	<b>7</b>
7.1	Liste des abréviations	268	7-1

**LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1	ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS	39
FIGURE 2	INVESTISSEMENTS 2017 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE	49
FIGURE 3	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS	53
FIGURE 4	ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	53
FIGURE 5	COMPTES 2017, BUDGET 2017 ET COMPTES 2016, EN MILLIERS DE FRANCS	57
FIGURE 6	PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »	66
FIGURE 7	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE	74
FIGURE 8	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	75
FIGURE 9	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS	77
FIGURE 10	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS	79
FIGURE 11	POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	82
FIGURE 12	RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PONCTUELLES A21	132

## 1 SYNTHÈSE

1

Les comptes 2017 présentent un excédent de revenus de 33,5 mios de francs, contre un budget également excédentaire, après intégration des résultats du référendum populaire du 4 mars 2018, de 1,4 mio de francs. Cet excellent résultat ne doit pas engendrer un excès d'optimisme. En effet, 2017 aura connu quelques éléments comptables exceptionnels ayant permis ce résultat bénéficiaire. Les rentrées fiscales se sont avérées bien inférieures aux prévisions s'agissant des personnes physiques. Une fine maîtrise des charges au sein de l'administration a permis de compenser ce mauvais pas fiscal.

Le conseil administratif est préoccupé de la relative stagnation des rentrées fiscales. Depuis 5 années, il n'est plus constaté de progressions significatives de ces revenus. A cela vient s'ajouter les probables conséquences d'une réforme fiscale de l'imposition des entreprises, dont le contenu reste à définir, suite à son net refus par le peuple. Le conseil administratif suit attentivement l'évolution de ce dossier, dont l'entrée en vigueur est attendue pour le début de la prochaine décennie. A ce stade, il n'y a pas lieu d'anticiper sa mise en œuvre.

La maîtrise des charges dont font preuve les services de l'administration démontre que les outils de pilotage permettent d'améliorer l'utilisation faite des deniers publics. Il convient toutefois de rester conscient qu'il sera difficile de réduire ces charges sans toucher aux prestations.

Le montant des investissements a dépassé l'enveloppe définie à 130 mios de francs. En 2017, ces dépenses ont atteint 143,8 mios de francs. La rénovation du grand-théâtre, celle de l'ensemble immobilier des minoteries, le périmètre de la future gare ceva des eaux-vives ainsi que la construction et la rénovation d'écoles ont été les objets les plus importants en 2017.

**2 ÉTATS FINANCIERS****2.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

COMPTES 2016		BUDGET 2017	
COMPTE ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'141'461'376		1'151'162'260
1'029'979'387		1'068'228'060	
78'981'659		81'491'227	
<b>1'108'961'046</b>	<b>1'141'461'376</b>	<b>1'149'719'287</b>	<b>1'151'162'260</b>
40'236'340	40'236'340	41'705'038	41'705'038
<b>1'149'197'387</b>	<b>1'181'697'717</b>	<b>1'191'424'325</b>	<b>1'192'867'298</b>
32'500'330		1'442'973	
<b>1'181'697'717</b>	<b>1'181'697'717</b>	<b>1'192'867'298</b>	<b>1'192'867'298</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	13'029'298		100'000'000
113'804'235		100'000'000	
18'175'290	-17'588	30'000'000	
	118'967'815		130'000'000
<b>131'979'525</b>	<b>131'979'525</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
100'774'937		100'000'000	
18'192'878		30'000'000	
	73'864'552		78'212'118
	5'117'107		3'279'109
	32'500'330		1'442'973
	111'481'989		82'934'200
	7'485'826		47'065'800
<b>118'967'815</b>	<b>118'967'815</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
VARIATION DE FORTUNE			
	26'910'385		21'787'882
	13'075'771		26'720'891
	-7'485'826		-47'065'800
		1'442'973	
<b>32'500'330</b>	<b>32'500'330</b>	<b>1'442'973</b>	<b>1'442'973</b>



COMPTES 2017		
COMPTE ADMINISTRATIF		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'200'817'482
Charges	1'086'645'952	
Amortissements	80'670'201	
Total net des charges et revenus	1'167'316'154	1'200'817'482
Imputations internes	37'919'527	37'919'527
Total brut des charges et revenus	1'205'235'680	1'238'737'009
Excédent de revenus	33'501'329	
	1'238'737'009	1'238'737'009
<b>investissements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissements du patrimoine administratif	135'123'281	13'345'560
Investissements du patrimoine financier	24'026'850	1'997'563
Investissements nets		143'807'008
	159'150'131	159'150'131
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	121'777'721	
Investissements nets du patrimoine financier	22'029'287	
Amortissements du patrimoine administratif		76'324'400
Amortissements du patrimoine financier		4'345'801
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		33'501'329
Autofinancement		114'171'530
Insuffisance de financement		29'635'478
	143'807'008	143'807'008
VARIATION DE FORTUNE		
Augmentation du patrimoine administratif		45'453'321
Augmentation du patrimoine financier		17'683'486
Insuffisance de financement		-29'635'478
Augmentation de la fortune	33'501'329	
	33'501'329	33'501'329

compte tenu du résultat de l'exercice 2017, la fortune au 31 décembre 2017 est de CHF 1'071'664'438.96

## 2.2. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

en notre qualité d'organe de révision, selon l'article 94 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, et de l'article 16 du règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des états financiers en ville de Genève LC 21 191, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat légal qui nous a été confié, des états financiers ci-joints, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et les annexes aux états financiers, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### responsabilité du conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des états financiers, conformément aux principes de gestion financière et de comptabilité définis dans le manuel de comptabilité publique (ci-après «MCH1»), et aux dispositions légales, incombe au conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil administratif est responsable de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### responsabilité de l'organe de révision

notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux directives aux organes de contrôle fiduciaire des communes émises le 25 octobre 1989 par le département de l'intérieur et de l'agriculture de la république et canton de Genève, aux dispositions légales, aux normes d'audit suisses (NAS) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 «Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux». Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou de l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### opinion d'audit

selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, sont conformes aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique (MCH1).

cependant, certains travaux liés à notre révision, et qui concernent les points ci-après, n'ont pu être fondés que sur les informations reçues de la république et canton de Genève :

- en raison du secret fiscal qui nous est opposé par l'Administration fiscale cantonale, notre appréciation des informations fiscales relatives aux centimes additionnels communaux et du reliquat est uniquement basée sur les décomptes et annexes explicatives transmis par l'Administration fiscale cantonale ;

- notre appréciation de l'évaluation de la provision relative au reliquat de centimes additionnels, soit 30% de ce reliquat, est fondée sur la recommandation formulée à l'attention de l'Association des communes genevoises par le conseil d'état, dans son courrier daté du 28 juin 1996 ;
- notre appréciation des informations concernant la ville de Genève, relatives à la perception des taxes d'équipement, ainsi que les contributions de remplacement pour la construction d'abris publics de protection civile, est uniquement basée sur les décomptes arrêtés au 31 décembre 2017, transmis par la République et Canton de Genève. Par ailleurs, notre appréciation de la part relative à la taxe des compagnies d'assurance 2017, revenant à la ville de Genève, repose uniquement sur l'avis de crédit postfinance lié au versement de cette taxe à la ville de Genève par la République et Canton de Genève.

2

Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture de la République et Canton de Genève ne transmet plus de décomptes à la ville de Genève au titre des frais des services de police et de la subvention pour les artères municipales, tels que prévus par la convention amendée du 1er janvier 2012, créant une différence dans les montants comptabilisés sur la base des données 2015 avec les montants prévus par la convention. Il n'y a toutefois pas d'impact sur le compte de fonctionnement.

#### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur les points de l'annexe aux états financiers suivants :

- point 2.2 «123 Immeubles» : il existe un écart entre la valeur intrinsèque des immeubles du patrimoine financier et la valeur comptabilisée à l'actif du bilan. Cette méthode de comptabilisation est conforme au MCH1. Par ailleurs, dans une période antérieure à la mise en production de l'ERP SAP au 1er janvier 2004, des dépenses d'investissement relatives à des groupes d'immeubles du patrimoine financier ont été regroupées sous deux objets, pour un montant total de CHF 10.3 millions. Ces deux objets ne sont pas amortis. Une régularisation sera effectuée lors du passage au MCH2 dans le cadre de la réévaluation des immeubles du patrimoine financier ;
- point 2.2 «129 Autres placements» : concernant l'hôtel Métropole Genève et le restaurant du parc des Eaux-vives, les soldes des actifs et passifs sont compensés dans le groupe 129 «Autres placements». Les bénéfices sont, quant à eux, comptabilisés dans le compte 423200 «Bénéfices sur autres placements PF» et les pertes dans le compte 334080 «Pertes réalisées sur actions-parts sociales PF». Cette méthode de comptabilisation n'est pas conforme au principe de non-compensation des actifs et passifs ainsi que des charges et produits. Toutefois, les bilans et comptes de résultat résumés de ces deux établissements sont présentés dans les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif ;
- point 2.2 «139 Actifs transitoires» : le montant comptabilisé au titre de la production de la taxe professionnelle correspond au total des bordereaux de taxation établis dans l'exercice jusqu'au 31 décembre 2017, conformément à ce qui est prévu par le MCH1 ;
- point 2.2 «234 Fonds destiné à couvrir des risques matériel non assurés» : une régularisation des dotations comptabilisées en excédent du montant maximum réglementaire de CHF 3 millions a été effectuée dans les comptes 2017, générant un produit d'environ CHF 22.3 millions ;
- point 2.2 «235 Autres fonds - b) Fonds municipal d'art contemporain» : du fait de la particularité de son mode de financement, le traitement comptable conduit à une augmentation des dépenses d'investissement. Le MCH1 ne prévoit pas de dispositions particulières de comptabilisation de tels fonds. Au 31 décembre 2017, le solde non engagé du fonds municipal d'art contemporain est de CHF 3.7 millions ;

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi) Proposition: comptes 2017

- point 2.2 «24 provisions et 25 passifs transitoires – a) seuil de comptabilisation» : les provisions relatives aux dépenses d'investissement ont été comptabilisées pour un montant de CHF 3,19 millions en 2017 alors qu'elles n'étaient pas comptabilisées en 2016. Il s'agit d'un changement de méthode comptable. Il n'y a cependant pas d'impact significatif sur le compte de fonctionnement ;
- point 2.2 «24 provisions et 25 passifs transitoires – b) provision pour risques» : les provisions concernant les produits à recevoir sur les horodateurs et les intérêts négatifs ne sont pas présentées à l'actif du bilan en diminution du groupe 139 «actifs transitoires», comme cela était le cas dans les états financiers 2016 concernant les intérêts négatifs. L'information mentionnée dans l'annexe permet cependant de retracer le changement de présentation ;
- point 2.2 «24 provisions et 25 passifs transitoires – c) Acquisitions de collections et livres en 2017» : les reports de crédit comptabilisés pour un montant de CHF 0,2 million dans les provisions et relatifs aux acquisitions de collections et livres dérogent au principe de spécialité temporelle ;
- point 2.2 «24 provisions et 25 passifs transitoires – d) autres provisions» : le montant relatif aux congés payés non pris au 31 décembre 2017 n'est pas comptabilisé. Il en est de même pour les heures optionnelles et supplémentaires non versées. Par contre, le montant à payer relatif aux indemnités (2% du salaire annuel) pour les cadres supérieur-e-s ayant dépassé cent heures optionnelles est comptabilisé ;
- point 3 «emprunts et instruments de couverture» : la méthode d'amortissement de la prime versée au titre de la sortie d'un instrument de couverture en 2014 est indiquée sous ce point. Le MCH1 ne contient pas de dispositions concernant le traitement des instruments de couverture ;
- point 4.2 «garanties d'engagement et cautions accordées par la ville de Genève – a) CAP prévoyance» : la caisse d'assurance du personnel (CAP) n'a pas été en mesure de communiquer la part non couverte des engagements de prévoyance au 31 décembre 2017. Le montant indiqué en annexe correspond à la situation au 31 décembre 2016.

ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux états financiers.

### **éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion distincte à leur sujet.

#### *Emprunts et dettes obligataires à court, moyen et long termes*

Les emprunts et dettes obligataires représentent 54% du total du bilan. Nos procédures d'audit ont inclus la confirmation de toutes les contreparties émettrices d'un emprunt ainsi qu'un contrôle sur les intérêts comptabilisés.

#### *Instruments financiers*

Des instruments de couverture sont utilisés dans le cadre de la gestion de la dette. Outre les confirmations des contreparties sur les instruments financiers, nous avons effectué des contrôles particuliers sur l'adossement au sous-jacent afin de vérifier l'adéquation de la couverture.

#### *Investissements du patrimoine administratif et immeubles du patrimoine financier*

Les investissements du patrimoine administratif et les immeubles du patrimoine financier représentent 75% du total du bilan. Le montant maximum des crédits d'investissement déposés pour l'exercice 2017 est fixé à CHF 130 millions, selon la délibération du conseil municipal du budget 2017 voté. Par sondage,

nous avons, notamment, effectué des contrôles :

- sur les autorisations de dépenses ;
- sur le rattachement des dépenses à l'exercice comptable concerné ;
- de cohérence sur les amortissements.

Les préfinancements sont inclus dans nos analyses.

#### *Fonds spéciaux*

Les fonds spéciaux représentent environ 1% du total du bilan. nous effectuons des tests sur les nouveaux fonds créés, les allocations et l'utilisation des fonds, conformément à leur objet. nous obtenons également des confirmations bancaires afin de tester l'existence et la valorisation des placements de la fortune de ces fonds. des tests particuliers sur le regroupement, la dissolution ou le transfert des fonds ont été effectués sur les comptes 2017, en raison du risque lié au passage au référentiel comptable mch2 en 2018.

#### *Prêts, participations et parts sociales*

Les prêts, participations et parts sociales représentent 10% du total du bilan. Les procédures de vérification mises en place comprennent, notamment, des confirmations pour les titres déposés auprès d'un organisme bancaire, des contrôles sur les acquisitions et les cessions ainsi qu'une vérification de leur valeur intrinsèque ou de marché.

#### *Hôtel métropole genève et restaurant du parc des eaux-vives*

Les placements concernant l'hôtel métropole genève et le restaurant du parc des eaux-vives représentent environ 2% du total du bilan. dans le cadre de nos travaux, des instructions sont données à l'organe de révision en charge de l'audit des comptes financiers de l'hôtel métropole genève et du restaurant du parc des eaux-vives. nous vérifions par ailleurs les écritures comptables passées dans les comptes de la ville de genève. nous effectuons également une revue des investissements réalisés par ces deux structures.

#### *créances et revenus fiscaux*

Les créances fiscales représentent 9% du total du bilan et les recettes fiscales 70% du total des revenus. concernant certains impôts, une indication sur une limitation de nos travaux a été ajoutée dans le paragraphe «opinion d'audit». pour la taxe professionnelle, nous vérifions, par sondage, le respect de la séparation des exercices en contrôlant des bordereaux d'imposition. Le calcul de la provision pour créances fiscales douteuses est également testé.

#### *débiteurs et autres revenus*

Les autres revenus, soit 30% du total des revenus, sont essentiellement composés des revenus des immeubles du patrimoine financier, des dédommagements ou subventions reçus des collectivités publiques ainsi que des redevances reçues pour l'utilisation du domaine public. nous testons régulièrement le processus financier relatif aux facturations. nous effectuons également des tests sur le respect de la séparation des exercices ainsi que des tests sur les provisions pour créances douteuses comptabilisées.

#### *créanciers et charges de fonctionnement*

Les charges de personnel représentent 40% du total des charges, les dédommagements ou contributions à d'autres collectivités 7%, les amortissements 10% et l'entretien des immeubles 6%. Les tests suivants sont effectués :

- revue du processus «salaire» pendant l'année, avec revue analytique dans le cadre des travaux de clôture et contrôles substantifs sur les salaires payés et les charges sociales comptabilisées ;
- revue du processus «achat» pendant l'année selon un plan de roulement, avec tests sur le respect de la séparation des exercices et circularisation par sondage de certains fournisseurs ;
- circularisation des avocats, le cas échéant, afin d'identifier les litiges nécessitant une provision.

des contrôles inopinés sont également effectués, notamment sur les caisses des services et les stocks.

#### *subventions*

Les subventions représentent 22% du total des charges de fonctionnement. Des contrôles sont effectués tout au long de l'année sur les entités subventionnées ainsi que sur le processus d'octroi et de suivi des subventions. Des tests substantifs sur les subventions versées sont également réalisés dans le cadre de la vérification des états financiers.

#### **rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au règlement LC 21 191 et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons, au sens de l'article 728a al. 1 ch. 3 du code des obligations, qu'il existe, au niveau de la direction financière, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, notamment avec la mise en place d'une directive de clôture et des contrôles qu'elle effectue. Pour l'établissement des états financiers, la direction financière dépend néanmoins des informations reçues par les services et les départements. De plus, au niveau des autres services et des directions de département de l'administration, la documentation par écrit du système de contrôle interne, garantissant une tenue régulière de la comptabilité et des états financiers adéquats, est toujours en cours.

Les dépassements de crédit d'engagement doivent, en principe et en vertu de l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (ci-après «RAC»), faire l'objet soit d'un crédit complémentaire, soit d'une information au conseil municipal ou à la commission concernée, avec demande de crédit complémentaire présentée au moment du bouclage du crédit, et ce, selon les circonstances et l'importance du crédit. Dans le cadre de notre révision, nous nous sommes assurés que tout dépassement de crédit d'engagement, identifié lors de nos travaux, était inclus dans le tableau «détail des investissements (dépenses, amortissements et soldes inscrits au bilan, par crédit)» figurant dans la brochure «comptes 2017 par service» et le tableau récapitulatif des investissements dans les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif.

De plus, selon l'article 28 du RAC et sous réserve de son article 29, si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue, un crédit supplémentaire doit être demandé. L'écart entre les charges et les revenus 2017 avec le budget 2017 est indiqué dans le chapitre 3 des comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif, montrant un montant brut de dépassement d'environ CHF 68.6 millions pour un total de crédits budgétaires supplémentaires votés de CHF 0.3 million.

Enfin, conformément au MCH1, les dons et legs ne figurent pas dans les comptes. Seuls les engagements de la ville de Genève à l'égard des fonds spéciaux issus de legs sont présentés au bilan. Les autres informations sont indiquées dans l'annexe aux états financiers, au point 2.2 «233 Fonds et fondations», ainsi que dans le tableau «Fonds spéciaux» au point 2.8 des comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du conseil administratif. Dans le cadre de la préparation au passage au référentiel comptable MCH2 en 2018, des regroupements de fonds et des transferts de préfinancement de biens à des fonds ont été effectués avec l'adoption de nouveaux règlements approuvés par le conseil administratif de la ville de Genève. Cependant, l'article 130 al. 3 let. c (entré en vigueur au 1er janvier 2018) de la LAC prévoit seulement que les fonds ne disposant pas d'un règlement au 31 décembre 2017 doivent faire l'objet d'un règlement établi par le conseil administratif de la ville de Genève. Les dissolutions doivent être validées par le conseil municipal.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7067

**nous recommandons au conseil municipal d'approuver les états financiers qui lui sont soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 33'501'329 et une fortune nette au 31 décembre 2017 de CHF 1'071'664'439.**

2

contrôle financier de la ville de Genève  
Genève, le 31 mars 2018

André Lévrier  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Maxime chrétien  
Expert-réviseur agréé  
Directeur



Annexes : **états financiers résumés arrêtés au 31 décembre 2017** se composant de :

- présentation générale
- bilans résumés comparés par groupe de comptes
- Annexe aux états financiers au 31 décembre 2017
- charges de fonctionnement comparées par groupe de comptes
- Revenus de fonctionnement comparés par groupe de comptes
- dettes consolidées de la ville de Genève au 31 décembre 2017
- Fonds spéciaux

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

#### 2.3. BILANS RÉSUMÉS COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs				VARIATION	
		31.12.2017	31.12.2016	EN FRANCS	EN %
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>2'844'961'053</b>	<b>2'738'054'388</b>	<b>106'906'665</b>	<b>3.9%</b>
<b>10</b>	<b>disponibilités</b>	<b>7'272'353</b>	<b>6'223'267</b>	<b>1'049'086</b>	<b>16.9%</b>
100	caisses	195'837	196'111	-275	-0.1%
101	comptes de chèques postaux	5'348'381	4'579'521	768'859	16.8%
102	banques	1'692'051	1'394'641	297'410	21.3%
109	trésorerie en transit	36'085	52'994	-16'909	-31.9%
<b>11</b>	<b>avoirs</b>	<b>273'311'193</b>	<b>274'843'931</b>	<b>-1'532'738</b>	<b>-0.6%</b>
110	avances de frais	21'860	27'720	-5'860	-21.1%
111	comptes courants	7'464'913	16'267'297	-8'802'384	-54.1%
112	impôts à encaisser	244'502'675	236'667'102	7'835'572	3.3%
115	autres débiteurs	21'042'671	20'640'051	402'620	2.0%
119	autres créances	279'075	1'241'760	-962'686	-77.5%
<b>12</b>	<b>placements</b>	<b>1'179'505'470</b>	<b>1'159'798'529</b>	<b>19'706'941</b>	<b>1.7%</b>
121	actions et parts sociales	53'837'551	44'001'393	9'836'159	22.4%
122	prêts		9'913	-9'913	-100.0%
123	immeubles	1'075'034'846	1'062'673'143	12'361'703	1.2%
124	meubles, machines, véhicules		3'171	-3'171	-100.0%
125	merchandises en stock	3'850'519	4'216'043	-365'525	-8.7%
129	autres placements	46'782'554	48'894'867	-2'112'312	-4.3%
<b>13</b>	<b>actifs transitoires</b>	<b>89'626'868</b>	<b>47'396'813</b>	<b>42'230'056</b>	<b>89.1%</b>
132	assurances	5'213		5'213	-
135	frais chauffage	4'910'297	4'628'430	281'868	6.1%
139	autres actifs transitoires	84'711'358	42'768'383	41'942'975	98.1%
<b>14</b>	<b>investissements</b>	<b>1'055'561'952</b>	<b>1'019'825'860</b>	<b>35'736'092</b>	<b>3.5%</b>
140	terrains non bâtis	46'905'812	48'409'473	-1'503'661	-3.1%
141	ouvrages génie civil	368'885'098	369'161'801	-276'703	-0.1%
143	terrains bâtis	598'384'125	562'031'947	36'352'178	6.5%
145	forêts	6'933'717	5'228'620	1'705'097	32.6%
146	meubles, machines, véhicules	27'357'550	25'711'576	1'645'974	6.4%
149	autres biens	7'095'650	9'282'443	-2'186'793	-23.6%
<b>15</b>	<b>prêts et participations permanentes</b>	<b>222'880'012</b>	<b>217'972'134</b>	<b>4'907'878</b>	<b>2.3%</b>
152	communes	10'002	10'002	-	-
153	propres établissements	38'325'001	33'337'348	4'987'653	15.0%
154	sociétés d'économie mixte	183'980'428	184'060'202	-79'774	0.0%
155	institutions privées	3	4	-1	-25.0%
157	étranger	564'578	564'578	-	-
<b>16</b>	<b>subventions d'investissements</b>	<b>16'803'204</b>	<b>9'380'279</b>	<b>7'422'925</b>	<b>79.1%</b>
160	crédits d'invest. subv. confédération	198'962		198'962	-
161	crédits d'invest. subv. cantons	5'765'018	6'149'352	-384'335	-6.3%
162	crédits d'invest. subv. communes	4'818'348	255'666	4'562'682	1784.6%
163	crédits d'invest. propres établissements	90'182	174'040	-83'858	-48.2%
164	crédits d'invest. subv. stés mixtes	447'376	511'287	-63'911	-12.5%
165	créd. d'inv. subv. instit. privées	5'483'318	2'289'934	3'193'384	139.5%
<b>17</b>	<b>autres dépenses à amortir</b>		<b>2'613'575</b>	<b>-2'613'575</b>	<b>-100.0%</b>
	divers crédits d'investissement		2'613'575	-2'613'575	-100.0%



SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7069

en francs	31.12.2017	31.12.2016	VARIATION	
			EN FRANCS	EN %
<b>2 PASSIF</b>	<b>2'844'961'053</b>	<b>2'738'054'388</b>	<b>106'906'665</b>	<b>3.9%</b>
<b>20 engagements courants</b>	<b>99'349'447</b>	<b>63'756'691</b>	<b>35'592'756</b>	<b>55.8%</b>
200 créanciers	55'612'771	49'046'835	6'565'937	13.4%
201 dépôts	276'112	171'998	104'114	60.5%
204 subventions à verser	6'977'603	6'392'820	584'783	9.1%
206 comptes courants	28'958'340	811'401	28'146'939	3468.9%
209 autres engagements	7'524'621	7'333'637	190'983	2.6%
<b>21 dettes à court terme</b>	<b>138'500'000</b>	<b>120'000'000</b>	<b>18'500'000</b>	<b>15.4%</b>
210 banques	98'500'000	120'000'000	-21'500'000	-17.9%
212 entreprises publiques	40'000'000	0	40'000'000	-
<b>22 dettes à moyen et long terme</b>	<b>1'390'000'000</b>	<b>1'390'000'000</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
221 reconnaissances de dettes	790'000'000	790'000'000	0	0.0%
223 emprunts par obligations	600'000'000	600'000'000	0	0.0%
<b>23 engagements envers des entités particulières</b>	<b>61'455'966</b>	<b>83'349'563</b>	<b>-21'893'596</b>	<b>-26.3%</b>
231 caisse de pension	341	0	341	-
233 fonds spéciaux	33'746'490	33'248'461	498'029	1.5%
234 fonds pour risques non assurés	11'723'030	33'581'557	-21'858'528	-65.1%
235 autres fonds	15'986'106	16'513'011	-526'905	-3.2%
237 fonds de recherche	0	6'534	-6'534	-100.0%
<b>24 provisions</b>	<b>47'385'125</b>	<b>4'052'537</b>	<b>43'332'588</b>	<b>1069.3%</b>
240 comptes de fonctionnement	44'058'590	4'015'275	40'043'316	997.3%
241 comptes d'investissement	3'326'535	37'263	3'289'272	8827.3%
<b>25 passifs transitoires</b>	<b>22'582'183</b>	<b>21'261'849</b>	<b>1'320'334</b>	<b>6.2%</b>
250 intérêts courus sur dette publique	5'232'286	5'015'534	216'752	4.3%
251 loyers encaissés d'avance	4'667'144	4'909'223	-242'079	-4.9%
259 autres passifs transitoires	12'682'753	11'337'092	1'345'661	11.9%
<b>28 préfinancements et financements spéciaux</b>	<b>14'023'893</b>	<b>17'470'638</b>	<b>-3'446'745</b>	<b>-19.7%</b>
280 préfin.travaux équipement	6'105'186	3'647'213	2'457'974	67.4%
282 préfin.taxe d'écoulement	234'569	8'722	225'847	2589.3%
283 préfin.construction abris pc	1'123'974	1'360'663	-236'689	-17.4%
285 préfin.relance économique	340'705	640'505	-299'800	-46.8%
286 financements spéciaux divers	277'815	343'366	-65'551	-19.1%
287 préfinancements de tiers	5'941'643	11'470'169	-5'528'526	-48.2%
<b>29 fortune nette</b>	<b>1'071'664'439</b>	<b>1'038'163'110</b>	<b>33'501'329</b>	<b>3.2%</b>
solde au 01.01.2017 / 2016	1'038'163'110	1'005'662'780	32'500'330	
excédent de revenu total :				
- 2017 / 2016	33'501'329	32'500'330	1'000'999	3.1%

2

## 2.4. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### 1. organisation de la ville de Genève

La ville de Genève est soumise à la loi sur l'administration des communes : LAC B 6 05, ci-après « LAC » et à son règlement d'application : RAC B 6 05.01, ci-après « RAC ». ses organes sont constitués :

- du conseil municipal (LAC, art. 3 lit a))

il est formé de 80 membres élus pour une durée de 5 ans et exerce des fonctions délibératives et consultatives. ses attributions sont définies au titre II, chapitre IV « Attributions » (LAC).

- du conseil administratif (LAC, art. 3 lit b))

il est formé de 5 membres élus pour une durée de 5 ans et constitue l'exécutif municipal. ses attributions sont définies au titre III, chapitre II « Attributions » (LAC).

Les comptes de la ville de Genève sont vérifiés par le service du contrôle financier de la ville de Genève (LAC art. 94 al. 2 et RAC art. 56 al. 1 lit. a). Ils sont soumis au contrôle ordinaire (règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en ville de Genève LC21 191 art. 16).

### 2. principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation

#### 2.1 référentiel comptable

La ville de Genève établit son budget, sa comptabilité et présente ses comptes annuels conformément :

- au règlement d'application de la LAC,
- aux directives d'application du département de l'intérieur et de l'agriculture (directives comptables du 25 octobre 1989),
- au plan comptable des communes adopté par le conseil d'état.

#### 2.2 principes de comptabilisation et d'évaluation de certains postes du bilan

##### • 101 « chèques postaux »

La ville de Genève dispose d'une limite de crédit pour le trafic des paiements de CHF 10 millions accordée par postfinance. Au 31 décembre 2017, cette limite n'a pas été utilisée.

##### • 102 « banques »

La ville de Genève dispose d'une limite de crédit de CHF 100 millions accordée par la banque cantonale de Genève (ci-après la BCGE). Au 31 décembre 2017, un montant de CHF 18.5 millions a été emprunté sous cette ligne de crédit à taux fixe à court terme pour couvrir un besoin de trésorerie. La limite de crédit disponible était réduite en conséquence à CHF 81.5 millions à cette date.

##### • 112 « Impôts à encaisser » - provisions pour créances douteuses

Le reliquat des centimes additionnels fait l'objet d'une provision forfaitaire de 30% de son montant conformément à la recommandation du conseil d'état figurant dans son courrier adressé à l'Association des communes genevoises le 28 juin 1996.

Les débiteurs de la taxe professionnelle, ouverts au 31 décembre 2017 et qui font l'objet d'une procédure de poursuites, de procédures judiciaires en cours, de mise en liquidation, de sursis concordataire, de faillite ainsi que les dossiers en suspens (défaut d'adresse des débiteurs, absence d'organe responsable pour les personnes morales) sont provisionnés pour leur totalité.

La provision « trop encaissé » de la taxe professionnelle correspond à des taxes payées mais contestées par le contribuable.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7071

2

en milliers de francs	SOLDE	ATTRIBUTION NETTE À		SOLDE
	01.01.2017	LA PROVISION	DE LA PROVISION	31.12.2017
provision déb. centimes additionnels	95'364	4'452	-	99'816
provision débiteurs taxe prof.	4'715	-	575	4'140
provision trop encaissé taxe prof.	101	-	67	34
<b>total</b>	<b>100'180</b>	<b>4'452</b>	<b>642</b>	<b>103'990</b>

• **115 « Autres débiteurs » - provisions pour créances douteuses**

Les factures ouvertes à la date de clôture, datant de plus de 3 mois, font l'objet, pour leur totalité, d'une provision pour débiteurs douteux. Les factures de moins de 3 mois, ayant fait l'objet d'un rappel sont également provisionnées.

La provision pour débiteurs douteux de la gérance immobilière municipale est calculée en fonction des critères complémentaires suivants :

- les créances dont le montant est inférieur à CHF 50.- ne sont pas prises en compte,
- les créances relatives aux locataires dont le bail est résilié au 31 décembre sont provisionnées intégralement,
- les créances qui, sur la base d'une analyse juridique ne justifient pas la constitution d'une provision sont exclues.

Les créances faisant l'objet d'un jugement de faillite ou d'un acte de défaut de biens sont comptabilisées en cours d'exercice, dans le groupe NO 334 «Pertes sur débiteurs» et leurs provisions reprises le cas échéant.

• **121 «Actions et parts sociales » (patrimoine financier) - estimation de la valorisation au bilan**

a) évaluation des actions et parts sociales

Les titres cotés sont évalués au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les titres non cotés ou n'ayant pas de prix courant observable sont évalués à leur valeur d'acquisition, sous déduction de pertes de valeurs éventuelles.

b) transformation du capital-actions de la banque cantonale de Genève (BCGE)

A la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts adoptés par l'assemblée générale des actionnaires de la BCGE en date du 26 avril 2016 prévoyant l'introduction d'une action nominative unique, la quantité des actions détenues par la ville de Genève a été modifiée en date du 2 février 2017. Les actions au porteur au nombre de 147'270 d'une valeur nominale de CHF 100.- ont été remplacées par 294'540 actions nominatives d'une valeur de CHF 50.-. La classification des actions dans les patrimoines administratifs et financiers n'a pas été modifiée.

c) société immobilière « Alpes 12 SA»

un reclassement comptable des actions de la société immobilière « Alpes 12 SA » d'un montant de CHF 5,325 millions a été effectué en 2017 du groupe 123 « immeubles » au groupe 121 « Actions et parts sociales ». La ville de Genève et la fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP) ont signé en date des 23 et 27 juin un contrat de cession des titres de la société « Alpes 12 » pour un montant de CHF 5,4 millions.

Les titres, ainsi que le compte courant envers cette société ont été valorisés à la valeur définie dans ce contrat, soit CHF 5,4 millions. La valeur nette de la société au 31 décembre 2016 s'élevait à CHF 5,3 millions, intégrant une provision sur compte-courant pour un montant de CHF 1,5 millions.

La cession des titres sera effective aussitôt la condition suspensive suivante réalisée : l'acquéreur doit obtenir d'ici, au 30 juin 2021, une décision définitive et exécutoire du département compétent permettant la réalisation sur l'immeuble, de logements institutionnels pour personnes handicapées conformément à son but social. Cette condition n'était pas réalisée au 31.12.2017.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

- **123 « Immeubles »**

L'acquisition des immeubles et les travaux portés à l'actif du patrimoine financier sont comptabilisés au coût d'acquisition défini dans les propositions du conseil administratif votées par le conseil municipal et ne sont pas amortis. seuls les travaux de rénovation sont amortis conformément aux délibérations du conseil municipal.

La valeur intrinsèque, soit la valeur de reconstruction des immeubles dans leur état actuel et comprenant les bâtiments et les terrains, sous réserve des chantiers en cours, se montait à CHF 1,778 milliard au 31 décembre 2017.

La valeur nette comptable de ces immobilisations figure à l'actif du bilan pour un montant total de CHF 1.024 milliard pour 2017.

une revue de la classification des actifs du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la ville de Genève est actuellement en cours. Les résultats de cette revue seront présentés courant 2018 au conseil municipal pour approbation.

- **125 « Marchandises et approvisionnement »**

Les stocks de fluide sont évalués au bilan au prix du marché ou au coût moyen pondéré (CMP), respectivement au plus bas des deux.

Les autres stocks sont évalués au CMP ou au prix d'achat.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique lors de la clôture annuelle.

- **129 « Autres placements »**

En dérogation au principe de non compensation des actifs et des passifs, ainsi que des charges et des produits, les placements financiers dans l'hôtel Métropole et le restaurant du Parc des eaux-vives sont évalués à la valeur nette comptable de ces établissements à la date de clôture. La comptabilité de ces deux établissements a fait l'objet d'un audit externe indépendant dont l'opinion pour 2017 était non qualifiée conformément à la loi suisse et aux statuts.

Les comptes annuels de ces deux établissements sont présentés dans le rapport de gestion du conseil administratif.

- **139 « Actifs transitoires »**

La production de la taxe professionnelle résulte de la comptabilisation des bordereaux de taxations notifiés au cours de l'exercice. Aucun actif transitoire (produit à recevoir) relatif aux déclarations non encore taxées au 31 décembre 2017 n'est comptabilisé.

un montant de CHF 13 millions dû par les organismes prêteurs concernant les intérêts négatifs a été enregistré dans les actifs transitoires (produits à recevoir). ce montant qui cumule désormais trois exercices a fait l'objet d'une provision enregistrée dans la rubrique 24 « provisions pour risques ». Au 31 décembre 2016, la provision était enregistrée en diminution de l'actif transitoire.

un montant de CHF 25,5 millions dû par le canton de Genève, concernant les revenus générés par les horodateurs situés sur le territoire de la ville de Genève, pour les exercices 2015 à 2017 a été comptabilisé dans les actifs transitoires (produits à recevoir). Au 31 décembre 2017, ce montant a fait l'objet d'une provision enregistrée dans la rubrique 24 « provisions pour risques ».

- **14 « Investissements » (140 à 149)**

Les investissements et les travaux portés à l'actif du patrimoine administratif sont comptabilisés au coût d'acquisition (y compris les intérêts intercalaires et les prestations du personnel pour les travaux).

Les immobilisations sont amorties, conformément aux délibérations du conseil municipal, selon la méthode linéaire en fonction des durées et taux d'amortissement ressortissant de l'article 34 RAC.

Les amortissements débutent sur l'exercice qui suit la mise en exploitation de l'immobilisation et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux. La mise en

exploitation est déterminée soit par communication directe de la date effective par le service gestionnaire, soit lorsque les dépenses facturées et engagées atteignent 95% des dépenses prévues pour la réalisation du projet.

Lorsque l'immobilisation correspond à une catégorie d'investissement ne nécessitant pas une mise en exploitation (véhicule, mobilier, etc.), l'amortissement débute selon la date indiquée dans l'arrêté voté par le conseil municipal et porte sur le cumul des dépenses effectuées ou le montant du crédit voté, respectivement le plus élevé des deux.

Dès qu'un crédit d'investissement est bouclé, la valeur nette de l'immobilisation correspondante est amortie sur le nombre d'années restantes.

Les dépenses relatives à des crédits d'étude suivis de réalisation sont transférées sur le crédit de réalisation y relatif et amorties. Les dépenses liées aux crédits d'études non-suivis de réalisation sont amorties conformément à la durée indiquée dans l'arrêté voté.

• **15 « Prêts et participations permanentes » (152 à 157 Patrimoine administratif)**

Ces titres et participations apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction de pertes de valeurs éventuelles.

• **233 « Fonds et fondations »**

La gestion de la fortune des fonds spéciaux est soumise au règlement fixant les principes de gestion de la fortune des fonds spéciaux de la ville de Genève (Lc21 821).

L'engagement net de la ville de Genève envers les fonds est porté au bilan dans le groupe 233 « Fonds spéciaux », en dérogation au principe de non compensation des actifs et des passifs.

Les règles d'évaluation des titres mentionnées sous le point 2.2 s'appliquent également aux titres appartenant aux fonds spéciaux.

Compte tenu du taux libor moyen à 6 mois négatif au 31.12.2017, aucun intérêt n'a été comptabilisé sur les fonds spéciaux.

L'acquisition et les travaux relatifs aux immeubles des fonds spéciaux sont comptabilisés au coût de revient. Le cas échéant, les amortissements sont comptabilisés conformément aux délibérations du conseil municipal.

Sur décisions du conseil administratif, les groupes 233 « Fonds et fondations », 235 « Autres Fonds » et 287 « Préfinancement de tiers » ont fait l'objet en 2017 de prélèvements, d'attributions et de reclassification comptables.

Entre autre, et selon l'extrait du conseil administratif du 12 décembre 2017, il a été décidé de prélever la somme de CHF 7,3 millions sur le Fonds de bienfaisance de la ville de Genève et de l'affecter au Fonds Emma Louise Zell, ayant pour objet l'aide aux personnes âgées démunies.

La fortune à la date de clôture et les mouvements de l'exercice des fonds spéciaux, font l'objet d'un tableau récapitulatif annexé aux états financiers.

• **234 « Fonds destinés à couvrir des risques matériel non assurés »**

Selon l'article premier de l'arrêté municipal du 3 juillet 1900 créant le fonds d'assurance, les propriétés de la ville de Genève sont assurées contre l'incendie par la ville elle-même, au moyen d'un fonds spécial nommé « Fonds assurances ».

L'article 5 de l'arrêté indique que lorsque le fonds capital s'élèvera à CHF 3 millions, il sera provisoirement clos et arrêté.

Actuellement, la ville de Genève est assurée, depuis de nombreuses années, pour les risques d'incendie et dommages auprès de compagnies privées d'assurances. Les primes y relatives sont enregistrées dans les comptes de fonctionnement sans faire l'objet d'un prélèvement par le fonds d'assurances.

La part excédentaire au montant maximal prévu par l'arrêté (soit i.e. CHF 3 millions) a été dissoute en 2017 pour un montant de CHF 22.38 millions dans le compte « Revenus divers ».

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

- **235 « Autres fonds »**

- a) Fonds chômage

Lorsque la ville de Genève s'est engagée envers des tiers répondant aux buts de ce fonds, le montant de cet engagement est transféré dans le compte de fonds éponyme avec la mention « montants engagés ».

- b) Fonds municipal d'art contemporain

Le Fonds municipal d'art contemporain (ci-après « le FMAC ») est alimenté par un prélèvement de 2% sur les crédits d'investissement alloués pour les travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriétés de la ville de Genève (ci-après : ville), ainsi que des ponts.

Ces prélèvements sont comptabilisés dans le compte d'immobilisation relatif à l'investissement donnant droit à cette attribution sans considération de la destination future (acquisition d'œuvre ou soutien à la création). Ces immobilisations sont amorties selon les règles énoncées ci-dessus. La contrepartie est enregistrée au passif dans le groupe 235 « Autres fonds - FMAC ».

Le mécanisme de transfert dans le compte « montants engagés » est similaire à celui du fonds chômage décrit au point a).

- **24 « Provisions » et 25 « Passifs transitoires »**

- a) seuil de comptabilisation

Les factures fournisseurs non-parvenues à la date de clôture dont le montant attendu est inférieur à CHF 10'000.- ne font pas l'objet d'une provision ou d'un transitoire à l'exception des cas suivants :

- les subventions et les écritures liées aux charges de personnel sont comptabilisées dès le premier franc,
- les charges d'entretien et les dépenses d'investissement gérées par la direction du patrimoine bâti pour lesquels le seuil est appliqué par objet et par nature comptable,
- les charges relatives aux travaux gérés par la gérance immobilière municipale pour lesquels le seuil est appliqué par nature comptable et centre de coûts.

Les dépenses d'investissement, ayant eu lieu avant la date de clôture, ont fait l'objet d'un enregistrement dans l'exercice 2017 en provision pour investissement, contrairement à 2016. L'impact de ce changement est de CHF 3,19 millions sur le total du bilan.

- b) provision pour risques

une provision pour risques est constituée lorsque les trois conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- il s'agit d'un engagement actuel, découlant d'un événement survenu dans le passé,
- la sortie de fonds nécessaire à faire face à l'engagement ou une perte de valeur d'un actif comptabilisé est probable (la probabilité est supérieure à 50%),
- le montant de l'engagement peut être estimé de manière fiable.

chaque direction de département analyse l'intégralité des affaires en-cours (litiges ou contentieux avec un tiers) et évalue la probabilité d'occurrences du risque et de son impact financier potentiel. Le cas échéant, une provision pour risque est comptabilisée par service.

A la date de clôture, la provision pour risques s'élève à CHF 42.1 millions. Elle couvre des litiges ouverts avec le personnel et des contreparties publiques ou commerciales (cf. para 2.2 – 139 « actifs transitoires »).

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7075

c) Acquisitions de collections et livres en 2017

2

Montants en milliers de francs	SOLDE 01.01.2017	ATTRIBUTIONS À LA PROVISION	PRÉLÈVEMENT DE DÉPENSES	TRANSFERT DANS FONDS SPÉCIAUX	SOLDE 31.12.2017
provision acquis. cjb	44	6	3	-	47
provision acquis. M.A.H. et filiales	305	-	38	193	74
provision acquis. musée	72	-	68	-	4
provision acquis. bibliothèques municipales	134	15	107	-	42
provision acquis. musée du s.t.s.	40	-	-	-	40
<b>total</b>	<b>595</b>	<b>21</b>	<b>216</b>	<b>193</b>	<b>207</b>

ces comptes enregistrent la part non dépensée ou l'excédent de dépense par rapport au budget de fonctionnement pour l'achat de collections et de livres.

ces reports de crédit dérogent au principe de spécialité temporelle. Avec l'accord du canton de Genève, l'approbation des comptes par le conseil municipal entérine cette manière de procéder.

d) Autres provisions

Les vacances et les heures supplémentaires et optionnelles non-récupérées ou non prises au 31 décembre 2017 ne font pas l'objet d'une provision.

Le droit à une indemnité de 2% du salaire annuel pour les cadres supérieurs ayant dépassé 100 heures supplémentaires (art. 44 du règlement sur l'aménagement du temps de travail – RATP) a fait l'objet d'une provision par département à la date de clôture.

### 3. emprunts et instruments de couverture

La ville de Genève utilise des instruments dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. ces instruments sont utilisés dans un but de couverture et ne sont pas valorisés au bilan. Les charges financières de ces instruments dérivés sont compensées avec les intérêts des sous-jacents.

Le détail des emprunts et instruments dérivés figure dans le tableau de la dette consolidée.

une prime de sortie sur un swap à échéance au 19 mars 2032 au taux fixe de 2.81% sur un nominal de CHF 100 millions a été exercée en 2013 par la contrepartie. cette prime d'un montant de CHF 20.7 millions a été répartie sur la durée restante de l'emprunt sur lequel le swap était adossé, soit du 19 mars 2013 au 19 mars 2032. Le montant annuel de CHF 1.090 million est porté en augmentation de la charge d'intérêt.

Les intérêts négatifs obtenus, en 2017, sur les emprunts à court terme sont portés en diminution de la charge d'intérêt.

Les intérêts à recevoir sur les emprunts à long terme découlant des taux d'intérêts négatifs Libor 6 mois sur l'exercice ont été provisionnés quand l'établissement bancaire n'a pas reconnu la possibilité d'intérêts négatifs et donc n'a pas honoré ses obligations contractuelles.

#### 4. engagements hors bilan

Les engagements hors bilan en faveur de tiers à la date de clôture se détaillent ainsi :

	MONTANTS EN MILLIONS CHF
part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s ville de Genève	384.7
caution et garanties de loyer	1.9
engagement envers les associations de cuisines et restaurants scolaires	0.7
Leasings d'exploitation	0.05
Autres	0.7
<b>total</b>	<b>388.0</b>

##### 4.1 contrats de leasing non portés au bilan

L'échéance d'un contrat de leasing pour un système de machine à piquer dans le pli est fixée en 2019. Le solde des mensualités à payer au 31 décembre 2017 est de CHF 24'381.-. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

L'échéance d'un contrat de leasing, pour un relieur est fixée en 2020. Le solde des mensualités à payer au 31 décembre 2017 est de CHF 21'092.-. Le contrat ne prévoit pas de valeur de reprise à l'échéance.

##### 4.2 garanties d'engagement et cautions accordées par la ville de Genève

###### a) CAP prévoyance

sur la base de la PR-998, le conseil municipal a, notamment, approuvé le 22 janvier 2013 la création d'une Fondation de droit public ayant pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la ville de Genève, des services industriels de Genève et des communes affiliées.

selon l'article 9 de cette proposition, le conseil municipal approuve que la ville de Genève garantisse les engagements de prévoyance de la caisse de prévoyance interne «proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assuré-e-s actifs/ves et pensionné-e-s et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. cette garantie sera mentionnée en pied de bilan».

La part non couverte des engagements de prévoyance relative aux assuré-e-s et pensionné-e-s ville de Genève s'élève à CHF 384'743'555.- au 01 janvier 2017. Le taux de couverture de l'engagement pour la ville de Genève s'élevait à 81.86% au 01 janvier 2017, au-dessus de l'objectif de 80% à atteindre d'ici 2050 fixé par l'article 72a alinéa 1) lettre c) de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

###### b) Fondation des vœux

sur la base de la PR-1167, le conseil municipal a approuvé, le 2 novembre 2016, que la ville de Genève garantisse avec les autres communes membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des vœux (onex, Bernex, Confignon, Lancy et Onex) les engagements de prévoyance des assuré-e-s actif-ve-s et des futur-e-s pensionné-e-s de la Fondation des vœux auprès de la CPI «ville de Genève et les autres communes genevoises» de la Fondation CAP Prévoyance. cette garantie est fixée proportionnellement aux montants de la subvention annuelle. compte tenu du fait que toutes les communes participantes n'ont pas encore approuvé cette disposition, le montant garanti par la ville de Genève ne peut pas être connu au 31 décembre 2017. par ailleurs, l'institution CAP prévoyance confirme que la Fondation des vœux n'était pas inscrite en tant qu'employeur au 31 décembre 2017.

###### c) Fondation de la ville de Genève pour le logement social

sur la base de la délibération du 5 mai 2014 du conseil municipal, le conseil administratif est autorisé à ouvrir une ligne de crédit de 5 millions en faveur de la Fondation de la ville de Genève pour le logement social (ci-après FVGLS). cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2017. par ailleurs, le conseil administratif est égale-



ment autorisé à octroyer à la FVGLS des cautions simples rémunérées annuellement à hauteur de 0.125% du montant garanti, celles-ci ne devant pas excéder un montant de CHF 100 millions.

2

dans un courrier du 16 mars 2016, la ville de Genève a garanti un montant à concurrence de CHF 1.86 million en faveur de la FVGLS dans le cadre de l'opération immobilière sur le site de la caserne des vernets.

d) immeuble rue des savoises 11-17

La ville de Genève a contresigné en tant que nu-proprétaire de l'immeuble sis rue des savoises 11-17, un contrat cadre datant de mars 2016 portant sur un crédit hypothécaire entre la Fondation pour l'expression associative (l'emprunteur) et un établissement bancaire. Une cédule hypothécaire au porteur pour un montant de CHF 687'000.- grevant l'immeuble commercial, rue des savoises de 11 à 17 a été donnée en garantie par l'emprunteur, usufruitier de ce même immeuble. Le canton de Genève s'est porté caution de la transaction à hauteur de CHF 2.4 millions.

e) service de la délégation à la petite enfance

selon l'article 1 du règlement relatif à l'accueil préscolaire en ville de Genève et aux conditions d'octroi des subventions aux structures d'accueil (Lc 21 551), la ville de Genève dirige la politique de la petite enfance, planifie, organise et assure le maintien et le développement de l'offre de places d'accueil, sur son territoire. L'alinéa 2 du même article indique, notamment, que la ville de Genève subventionne les structures d'accueil de la petite enfance sises sur son territoire.

Le service de la petite enfance a estimé comme non significatif l'éventuel complément de subvention à verser au 31 décembre 2017.

f) service des écoles et institutions pour l'enfance

Le règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires de la ville de Genève indique, notamment, que la ville de Genève subventionne l'excédent de charges tel qu'il ressort du compte d'exploitation et le contentieux après procédure.

La gestion du contentieux des associations de cuisines et restaurants scolaires a été confiée à un tiers extérieur à la ville de Genève. En cas d'insolvabilité des débiteurs, la ville de Genève prend à sa charge le montant des repas impayés.

Au 31 décembre 2017, le montant des repas impayés en contentieux comptabilisé dans les associations s'élevait à CHF 650'000.-. Étant donné qu'aucune estimation fiable du risque final pour la ville de Genève n'a pu être évaluée, aucune provision pour garantie donnée à ce titre n'est enregistrée.

g) service social

des garanties de loyer ont été émises par le service social pour un montant de CHF 6'207.- en faveur de trois régies.

h) soutien au logement coopératif

un crédit d'investissement de CHF 2.5 millions destiné à soutenir le logement coopératif en ville de Genève par les moyens ci-dessous a été voté le 1er octobre 2001. soit :

- garanties financières en couverture de prêts de même montant;
- prêts à taux préférentiels;
- nantissements de parts sociales;
- achat de parts sociales.

Le conseil administratif est autorisé à engager ce montant en accordant à des coopératives ayant pour objectif principal le logement coopératif, associant leurs membres à la gestion et interdisant le rachat de leurs appar-

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

tements en PPE (propriété par étage) dans un ou plusieurs immeubles, des soutiens financiers tels qu'ils sont mentionnés à l'article premier, pour une valeur jusqu'à concurrence de 10% du montant total du projet proposé, afin de permettre à ces coopératives d'acquérir un ou plusieurs immeubles ou parcelles, ou de construire ou rénover un ou plusieurs immeubles, sur le territoire de la ville de Genève.

dans l'hypothèse où une garantie selon l'article premier devait être engagée ou qu'une autre forme de soutien selon l'article premier serait accordée, la dépense qui serait consentie sera inscrite à l'actif du bilan de la ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 2 annuités, qui figureront au budget de la ville de Genève dans les deux années qui suivront celle pendant laquelle a eu lieu la dépense.

ce crédit d'investissement était comptabilisé dans sa totalité dans les groupes 170 « Divers » et 235 « Autres fonds ». Aucune garantie y relative n'avait été accordée au 31 décembre 2017, le crédit d'investissement a donc fait l'objet d'une extourne en 2017. seuls les cas de figure mentionnés ci-dessus doivent faire l'objet d'une comptabilisation et d'un amortissement, le cas échéant.

- i) garantie de couverture du risque fiscal de liquidation de la société « Alpes 12 »

la convention de cession d'actions de la société immobilière « Alpes 12 » stipule que la ville de Genève assumera toutes les conséquences fiscales inhérentes à la cession, sans limite de montant à la mise en liquidation de la société envisagée en 2018.

le risque fiscal n'ayant pu faire l'objet d'une estimation fiable au 31 décembre 2017, et compte-tenu de l'incertitude quant à l'éventuelle exonération fiscale du prochain acquéreur, aucune provision n'a été comptabilisée.

#### 4.3 convention relative à l'extension de la capacité ferroviaire du nœud de Genève

une convention cadre relative à l'extension de capacité du nœud ferroviaire de Genève a été signée entre la confédération, le canton de Genève et la ville de Genève le 7 décembre 2015. par ailleurs, le 27 septembre 2016, le conseil municipal a voté la PR-1185 par laquelle la ville de Genève octroie une subvention conditionnellement remboursable de CHF 120 millions aux chemins de fer fédéraux au titre de participation aux études et travaux d'extension du nœud ferroviaire de Genève. la convention cadre précise, également, que la ville (pour 6.63%) et le canton (pour 27.03%) prennent en charge les frais subséquents des investissements pour la remise en état (entretien de construction), ainsi que pour la maintenance (notamment le nettoyage et le service hivernal) des installations.

le montant de cette subvention comptabilisé par le département compétent s'élevait à 0.2 millions au 31 décembre 2017.

#### 5. valeur d'assurance incendie des immobilisations des patrimoines administratif et financier

la valeur d'assurance pour la couverture du risque incendie est de CHF 11.41 milliards, soit :

- CHF 5.379 milliards pour l'ensemble des bâtiments ;
- CHF 6.036 milliards pour les biens meubles et les collections.

les valeurs nettes comptables des immobilisations portées au bilan couvertes par cette police (voir les postes avec lettre a) est de CHF 1.667 milliard.

en milliers de francs

GRUPE	LIBELLÉ	SOLDE AU 31.12.2017
123	immeubles	994'809
129	autres placements	46'783
143	terrains bâtis	598'384
146	meubles, machines, véhicules	27'357
149	autres biens	-
	<b>total</b>	<b>1'667'333</b>

## 6. TVA

2

Les services de la ville de Genève sont considérés comme des entités autonomes au sens de l'article 12 al.1 de la LVA.

Au 31 décembre 2017, on relève :

- 14 services assujettis selon la méthode forfaitaire,
- une unité d'un service assujettie selon la méthode effective.

## 7. indications sur l'évaluation des risques

Les directions et les services identifient, évaluent et gèrent leurs risques conformément à la démarche en place en ville de Genève. Les risques sont mis à jour annuellement.

Par ailleurs, la direction financière procède annuellement à une analyse des risques relatifs aux processus financiers et comptables.

## 8. réserve conjoncturelle

Dans sa séance du 12 septembre 2017, le conseil municipal a voté la création d'une réserve comptable (dénommée « réserve conjoncturelle ») assimilée aux fonds propres. Celle-ci est dotée d'un règlement lequel décrit, notamment son but et son fonctionnement.

Conformément au règlement mentionné ci-dessus, le montant affecté à cette réserve fait l'objet d'un projet de délibération complémentaire à celles établies pour l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

**2.5. CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMPARÉES PAR GROUPE DE COMPTES**

en francs	C 2017	C 2016	Écarts	%
<b>CHARGES</b>	<b>1'205'235'680</b>	<b>1'149'197'387</b>	<b>56'038'293</b>	<b>4.9%</b>
<b>30 charges de personnel</b>	<b>476'268'635</b>	<b>472'440'720</b>	<b>3'827'916</b>	<b>0.8%</b>
300 Autorités et commissions	2'091'696	1'971'265	120'430	6.1%
301 traitements du personnel	377'461'539	375'598'677	1'862'862	0.5%
303 Assurances sociales	33'147'419	32'553'118	594'302	1.8%
304 caisses de pensions et de prévoyance	46'796'802	46'305'005	491'797	1.1%
305 Assurance maladie et accidents	6'893'227	7'226'874	-333'647	-4.6%
306 prestations en nature	2'144'257	2'367'578	-223'321	-9.4%
307 prestations aux pensionnés	2'224'124	2'449'278	-225'154	-9.2%
308 personnel interimaire	474'132	613'826	-139'694	-22.8%
309 autres charges du personnel	5'035'439	3'355'098	1'680'341	50.1%
<b>31 biens, services et marchandises</b>	<b>196'343'270</b>	<b>196'122'955</b>	<b>220'315</b>	<b>0.1%</b>
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	8'557'878	9'803'923	-1'246'045	-12.7%
311 mobilier, machines, véhicules et matériel	5'372'957	7'081'935	-1'708'978	-24.1%
312 eau, énergie, combustible	22'223'336	22'609'236	-385'900	-1.7%
313 achats de fournitures et autres marchandises	12'644'423	12'252'341	392'081	3.2%
314 entretien des immeubles par des tiers	66'617'912	67'124'911	-506'999	-0.8%
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9'214'386	9'148'890	65'496	0.7%
316 loyers, fermages et redevance d'utilisation	11'607'327	12'092'885	-485'558	-4.0%
317 dédommagements	2'322'494	2'384'728	-62'233	-2.6%
318 honoraires et prestations de service	52'666'708	51'603'529	1'063'179	2.1%
319 frais divers	5'115'849	2'020'576	3'095'273	153.2%
<b>32 intérêts passifs</b>	<b>23'834'068</b>	<b>23'876'898</b>	<b>-42'830</b>	<b>-0.2%</b>
320 engagements courants	4'541	27'825	-23'284	-83.7%
321 dettes à court terme	-728'542	-729'479	938	-0.1%
322 dettes à moyen et long terme	24'544'300	24'564'547	-20'248	-0.1%
323 dettes envers des entités particulières	13'770	14'005	-235	-1.7%
<b>33 amortissements</b>	<b>120'047'099</b>	<b>79'351'086</b>	<b>40'696'014</b>	<b>51.3%</b>
330 amortissements ordinaires du PF	4'345'801	5'117'107	-771'306	-15.1%
331 amortissements ordinaires du PA	76'324'400	73'864'552	2'459'848	3.3%
334 pertes sur débiteurs	39'376'898	369'426	39'007'472	>9999%
<b>34 contributions à d'autres collectivités</b>	<b>31'926'887</b>	<b>30'966'286</b>	<b>960'601</b>	<b>3.1%</b>
346 compensation financière aux communes françaises	31'926'887	30'966'286	960'601	3.1%
<b>35 dédommagements à des collectivités publiques</b>	<b>53'301'685</b>	<b>52'069'460</b>	<b>1'232'226</b>	<b>2.4%</b>
351 dédommagements à des collect. publiques - cantons	36'433'916	37'122'487	-688'571	-1.9%
352 dédommagements à des collect. publiques - communes	16'867'769	14'946'972	1'920'797	12.9%
<b>36 subventions accordées</b>	<b>262'367'678</b>	<b>250'702'241</b>	<b>11'665'437</b>	<b>4.7%</b>
360 subventions accordées - confédération	506'979	506'173	806	0.2%
361 subventions accordées - cantons	12'264'430	11'017'810	1'246'620	11.3%
362 subventions accordées - communes	10'235	23'710	-13'475	-56.8%
363 subventions accordées - propres établissements	8'664'803	6'245'984	2'418'819	38.7%
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	1'756'635	1'971'088	-214'453	-10.9%
365 subventions accordées - institutions privées	217'398'519	207'931'758	9'466'762	4.6%

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7081

en francs		c 2017	c 2016	écarts	%
366	subventions accordées - personnes physiques	16'561'343	17'484'115	-922'772	-5.3%
367	subventions accordées - étranger	5'204'734	5'521'602	-316'868	-5.7%
<b>37</b>	<b>subventions redistribuées</b>	<b>3'105'250</b>	<b>3'378'000</b>	<b>-272'750</b>	<b>-8.1%</b>
375	subventions redistribuées - institutions privées	2'970'000	3'286'000	-296'000	-9.1%
376	personnes physiques	135'250	112'000	23'250	20.8%
<b>38</b>	<b>Attribution aux financements spéciaux</b>	<b>121'581</b>	<b>53'402</b>	<b>68'179</b>	<b>127.7%</b>
386	Attribution aux financements spéciaux	121'581	53'402	68'179	127.7%
<b>39</b>	<b>imputations internes</b>	<b>37'919'527</b>	<b>40'236'340</b>	<b>-2'316'814</b>	<b>-5.8%</b>
390	Intérêts répartis	15'765'154	17'846'574	-2'081'421	-11.7%
391	Mise à disposition de locaux	10'951'515	10'802'279	149'236	1.4%
392	Autres prestations internes	11'202'858	11'587'487	-384'629	-3.3%
<b>total</b>		<b>1'205'235'680</b>	<b>1'149'197'387</b>	<b>56'038'293</b>	<b>4.9%</b>

2

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

#### 2.6. REVENUS DE FONCTIONNEMENT COMPARÉS PAR GROUPE DE COMPTES

en francs	c 2017	c 2016	écarts	%
<b>REVENUS</b>	<b>1'238'737'009</b>	<b>1'181'697'717</b>	<b>57'039'293</b>	<b>4.8%</b>
<b>40 impôts</b>	<b>863'840'455</b>	<b>852'361'922</b>	<b>11'478'533</b>	<b>1.3%</b>
400 impôts sur le revenu et la fortune	561'128'037	555'070'121	6'057'916	1.1%
401 impôts sur le bénéfice et le capital	178'012'424	162'892'416	15'120'008	9.3%
406 impôts sur les chiens	354'483	358'375	-3'893	-1.1%
408 fonds de péréquation (personnes morales)	18'921'263	19'037'835	-116'572	-0.6%
409 taxe professionnelle communale	105'424'248	115'003'175	-9'578'927	-8.3%
<b>42 revenus des biens</b>	<b>234'370'935</b>	<b>189'201'774</b>	<b>45'169'161</b>	<b>23.9%</b>
420 avoirs à vue	-4	-19	14	-77.4%
421 créances	3'500'568	1'391'317	2'109'252	151.6%
422 capitaux du patrimoine financier	1'573'425	1'591'082	-17'657	-1.1%
423 immeubles du patrimoine financier	85'321'410	84'303'594	1'017'816	1.2%
424 gains comptables sur les placements du pf	7'208'425	5'525'383	1'683'042	30.5%
425 prêts du patrimoine administratif	-	99'450	-99'450	-100.0%
426 participations permanentes du pa	9'785'845	16'948'455	-7'162'610	-42.3%
427 immeubles du patrimoine administratif	102'886'691	77'700'068	25'186'623	32.4%
429 Autres revenus	24'094'575	1'642'444	22'452'131	1367.0%
<b>43 revenus divers</b>	<b>46'732'606</b>	<b>48'746'117</b>	<b>-2'013'510</b>	<b>-4.1%</b>
431 émoluments administratifs	2'260'684	2'253'941	6'743	0.3%
434 Autres redevances d'utilis. et prest. de service	22'041'070	21'960'549	80'521	0.4%
435 ventes	3'106'010	3'026'255	79'756	2.6%
436 dédommagements de tiers	8'364'818	10'227'722	-1'862'904	-18.2%
437 Amendes	2'613'034	2'321'510	291'524	12.6%
438 prestations du personnel pour les investissements	5'481'281	6'156'387	-675'105	-11.0%
439 Autres contributions	2'865'708	2'799'754	65'954	2.4%
<b>44 parts à des recettes et contrib. sans affectation</b>	<b>9'662'378</b>	<b>7'470'781</b>	<b>2'191'597</b>	<b>29.3%</b>
441 parts à des recettes cantonales	1'875'235	1'899'346	-24'111	-1.3%
444 contributions cantonales	7'787'143	5'571'435	2'215'708	39.8%
<b>45 dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>29'273'560</b>	<b>28'023'465</b>	<b>1'250'095</b>	<b>4.5%</b>
450 confédération	321'765	254'765	67'000	26.3%
451 cantons	13'698'224	13'343'904	354'320	2.7%
452 communes	15'253'571	14'424'795	828'775	5.7%
<b>46 subventions acquises</b>	<b>13'654'017</b>	<b>12'271'453</b>	<b>1'382'563</b>	<b>11.3%</b>
460 subventions acquises - confédération	1'969'523	1'081'002	888'521	82.2%
461 subventions acquises - cantons	10'271'096	10'508'647	-237'551	-2.3%
469 Autres subventions	1'413'398	681'804	731'594	107.3%
<b>47 subventions à redistribuer</b>	<b>3'105'250</b>	<b>3'378'000</b>	<b>-272'750</b>	<b>-8.1%</b>
471 subventions à redistribuer - cantons	135'250	112'000	23'250	20.8%
472 subventions à redistribuer - communes	2'970'000	3'266'000	-296'000	-9.1%
<b>48 prélèvements sur les financements spéciaux</b>	<b>178'281</b>	<b>7'864</b>	<b>170'418</b>	<b>2167.1%</b>
486 prélèvements sur les financements spéciaux	178'281	7'864	170'418	2167.1%
<b>49 imputations internes</b>	<b>37'919'527</b>	<b>40'236'340</b>	<b>-2'316'814</b>	<b>-5.8%</b>
490 intérêts répartis	15'765'154	17'846'574	-2'081'421	-11.7%
491 mise à disposition de locaux	10'951'515	10'802'279	149'236	1.4%
492 Autres prestations internes	11'202'858	11'587'487	-384'629	-3.3%
<b>total</b>	<b>1'238'737'009</b>	<b>1'181'697'717</b>	<b>57'039'293</b>	<b>4.8%</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7083

2.7. DETTES CONSOLIDÉES DE LA VILLE DE GENÈVE AU 31.12.2017 (en francs)

NO	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	VALEUR AU 01.01.2017	ÉMISSION 2017	REMBOURS. 2017	VALEUR AU 31.12.2017	INTÉRÊTS 2017	Taux CONTRACTUEL	COUVERT PAR	Taux MOYEN
<b>DETTES A COURT TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 321010</b>										
1		Échéances à moins d'un mois	-	283'500'000*	265'000'000*	18'500'000	-69'944.45	divers		-0.52%
2	30-sept-16	31-mars-17	60'000'000	-	60'000'000	-	-82'500.00	-0.55%		-0.55%
3	31-mars-17	29-sept-17	-	40'000'000	40'000'000	-	-131'444.44	-0.65%		-0.65%
4	29-sept-17	29-mars-18	-	40'000'000	-	40'000'000	-67'166.67	-0.65%		-0.65%
5	29-sept-17	29-mars-18	-	20'000'000	-	20'000'000	-31'000.00	-0.60%		-0.60%
6	21-déc-16	30-juin-17	60'000'000	-	60'000'000	-	-165'916.67	-0.55%		-0.55%
7	30-juin-17	20-déc-17	-	50'000'000	50'000'000	-	-141'763.90	-0.59%		-0.59%
8	3-juil-17	20-déc-17	-	10'000'000	10'000'000	-	-25'972.20	-0.55%		-0.55%
9	20-déc-17	20-juin-18	-	60'000'000	-	60'000'000	-12'833.33	-0.70%		-0.70%
* Les émissions et les remboursements sont composés d'un cumul de plusieurs mouvements.										
<b>TOTAL</b>			<b>120'000'000</b>	<b>503'500'000</b>	<b>485'000'000</b>	<b>138'500'000</b>	<b>-728'541.66</b>			
<b>DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PRIVÉS 321160</b>										
1	26-sept-05	26-sept-25	50'000'000	-	-	50'000'000	-282'328.62	L + 0.10%		-0.56%
2	10-août-06	10-août-26	100'000'000	-	-	100'000'000	-628'940.28	L + 0.0375%		-0.62%
3	19-mars-07	19-mars-32	200'000'000	-	-	200'000'000	2'531'045.06	L + 0.025%	a)	1.27%
4	5-nov-07	6-nov-34	220'000'000	-	-	220'000'000	5'226'305.57	L + 0.01%	b)	2.38%
5	29-sept-06	29-sept-36	100'000'000	-	-	100'000'000	2'900'416.66	L + 0.03%	c)	2.90%
6	13-avr-07	13-avr-37	120'000'000	-	-	120'000'000	2'747'724.99	L + 0.0195%	d)	2.29%
<b>TOTAL</b>			<b>790'000'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>790'000'000</b>	<b>12'494'223.38</b>			
<b>DETTES A LONG TERME / EMPRUNTS PUBLICS 322110</b>										
1	17-avr-13	17-avr-23	150'000'000	-	-	150'000'000	1'687'500.00	1.125%		1.13%
2	12-déc-13	12-déc-24	150'000'000	-	-	150'000'000	2'437'500.00	1.625%		1.63%
3	12-févr-15	12-févr-25	100'000'000	-	-	100'000'000	125'000.00	0.125%		0.13%
4	19-nov-12	19-nov-29	200'000'000	-	-	200'000'000	2'750'000.00	1.375%		1.38%
<b>TOTAL</b>			<b>600'000'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>600'000'000</b>	<b>7'000'000.00</b>			
<b>TOTAL DES DETTES A COURT TERME</b>			<b>120'000'000</b>	<b>503'500'000</b>	<b>485'000'000</b>	<b>138'500'000</b>	<b>-728'541.66</b>			
<b>TOTAL DES DETTES A LONG TERME</b>			<b>1'390'000'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'390'000'000</b>	<b>19'494'223.38</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1'510'000'000</b>	<b>503'500'000</b>	<b>485'000'000</b>	<b>1'528'500'000</b>	<b>18'765'681.72</b>			

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

<b>RECAPITULATION DES INTERETS ET DES FRAIS RELATIFS A L'ENSEMBLE DES DETTES</b>	
intérêts nets des emprunts	18'765'681.72
provisions sur intérêts négatifs	5'050'076.13
intérêts des dettes consolidées de la ville de Genève	<u>23'815'757.85</u>
intérêts aux créanciers (320010 centre financier 100153)	2'880.00
agio emprunts publics (429080 centre financier 100154)	-378'751.20
charges relatives aux emprunts (318020 / 030 / 630 CF 100100/100154)	<b>651'451.24    24'091'337.89</b>

Le montant de CHF 18,766 millions est constitué des intérêts de la dette (y compris les intérêts négatifs à recevoir sur les emprunts privés à long terme). Une provision d'un montant de CHF 5,050 millions a été constituée, en 2017, concernant des litiges en-cours avec certaines contreparties sur la rémunération des intérêts négatifs.

Le taux moyen de la dette est de 1,59 %. Le taux calculé tient compte de la provision sur intérêts négatifs.

#### Information sur les produits de couverture :

Les contrats de swap souscrits par la ville de Genève échangent un taux Libor 6 mois par un taux fixe.

Ces swaps couvrent les mêmes notions à l'exception de la lettre a) et les mêmes échéances que les emprunts auxquels ils sont adossés.

- a) swap 2,055% sur 100 millions du 19/03/2015 au 19/03/2032
- b) swap 2,45% sur 100 millions du 05/05/2010 au 06/11/2034
- swap 2,295% sur 120 millions du 05/11/2010 au 06/11/2034
- c) swap 2,87% sur 100 millions du 29/09/2006 au 29/09/2036
- d) swap 2,27% sur 120 millions du 13/04/2009 au 13/04/2037

#### Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts à long terme en 2017

conformément à l'arrêté du conseil d'état approuvant la délibération du conseil municipal de la ville de Genève relative au budget 2017, le conseil administratif a été autorisé à :

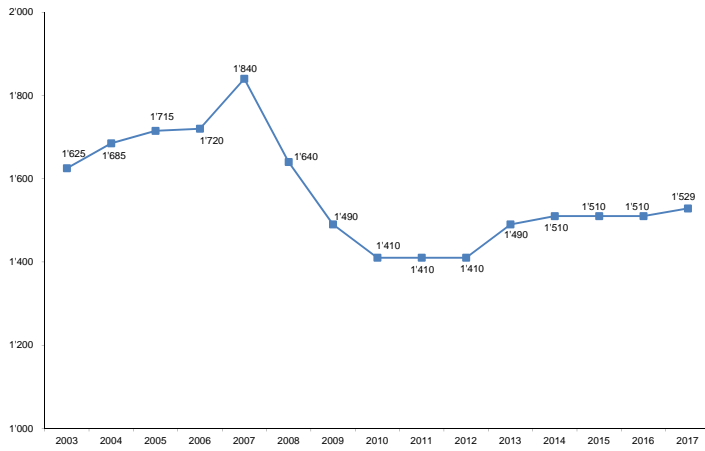
- renouveler en 2017 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables,
- faire usage des nouveaux instruments financiers.

Aucune émission d'emprunt à long terme n'a été effectuée en 2017.



FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS

2





### 3 ANALYSE FINANCIÈRE

#### 3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES

##### 3.1.1 LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

###### dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal.

DATE	DPT	PR/PA	PP	GROUPE	MONTANT VOTÉ	
16.05	2	PR-122g	30	365	50'000.00	soutien mise en valeur des objets inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
18.01	3	PR-1215	30	30X	255'090.00	engagement de trois agents de surveillance - Musée d'art et d'histoire
					<b>305'090.00</b>	

total brut des dépassements

CHF 68'583'126.99

dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le conseil municipal

CHF 305'090.00

**total net des dépassements**

**CHF 68'288'036.99**

ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 54'781'771.74 et une augmentation des revenus de CHF 45'869'711.05

##### 3.1.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Le conseil administratif vous présente trois projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2017.

Le troisième concerne l'affectation du résultat de l'exercice à une réserve comptable appelée également réserve conjoncturelle.

###### DÉLIBÉRATION I

###### Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
 vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;  
 sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique - Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 68'288'036.99 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION II**

**Le conseil municipal**

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
 vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-contre;  
 sur proposition du conseil administratif,

3-1

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2017 est approuvé pour les montants suivants :

<b>charges</b>	CHF	1'205'235'680.16
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'919'526.64
soit un total des charges nettes de	CHF	1'167'316'153.52
<b>revenus</b>	CHF	1'238'737'009.06
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'919'526.64
soit un total des revenus nets de	CHF	1'200'817'482.42
<b>excédent de revenus</b>	CHF	<b>33'501'328.90</b>

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2017 est approuvé pour les montants suivants :

<b>a) patrimoine administratif</b>		
dépenses	CHF	135'123'281.26
recettes	CHF	13'345'560.37
investissements nets	CHF	121'777'720.89
<b>b) patrimoine financier</b>		
dépenses	CHF	24'026'849.94
recettes	CHF	1'997'562.80
investissements nets	CHF	22'029'287.14
<b>c) total</b>		
dépenses	CHF	159'150'131.20
recettes	CHF	15'343'123.17
investissements nets	CHF	<b>143'807'008.03</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7089

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

**a) patrimoine administratif**

Investissements nets	CHF	121'777'720.89
Amortissements	CHF	76'324'400.36
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	33'501'328.90
<b>Autofinancement</b>	CHF	109'825'729.26
<b>Insuffisance de financement</b>	CHF	<b>11'951'991.63</b>

**b) patrimoine financier**

Investissements nets	CHF	22'029'287.14
Amortissements (autofinancement)	CHF	4'345'801.12
<b>Insuffisance de financement</b>	CHF	<b>17'683'486.02</b>

**c) total**

<b>Investissements nets</b>	CHF	<b>143'807'008.03</b>
Amortissements	CHF	80'670'201.48
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	33'501'328.90
<b>Autofinancement</b>	CHF	<b>114'171'530.38</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	CHF	<b>29'635'477.65</b>

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 33'501'328.90 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2017 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'844'961'053.20 dans la composition suivante:

#### Actif

	2017	2016
patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de CHF 127'916'345.51, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF 1'549'715'885.17	1'488'262'540.63
patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 1'295'245'168.03	1'249'791'847.50
<b>total de l'actif</b>	<b>CHF 2'844'961'053.20</b>	<b>2'738'054'388.13</b>

3-1

#### Passif

	2017	2016
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 121'931'629.70	85'018'540.12
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 1'528'500'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 61'455'966.31	83'349'562.68
provisions (nature 24)	CHF 47'385'125.38	4'052'537.37
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 14'023'892.85	17'470'637.90
fortune nette (nature 29)	CHF 1'071'664'438.96	1'038'163'110.06
<b>total du passif</b>	<b>CHF 2'844'961'053.20</b>	<b>2'738'054'388.13</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 387'992'235

### DÉLIBÉRATION III

#### Le conseil municipal

vu l'article 2 et l'article 4 du règlement à la constitution d'une réserve comptable de la commune de Genève ; sur proposition du conseil administratif,

décide :

article unique - L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de CHF 33'501'328.90 comme suit :

réserve conjoncturelle	CHF	22'400'000.00
report à nouveau dans la Fortune nette	CHF	11'101'328.90
<b>total</b>	CHF	<b>33'501'328.90</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7091

**3.1.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS**

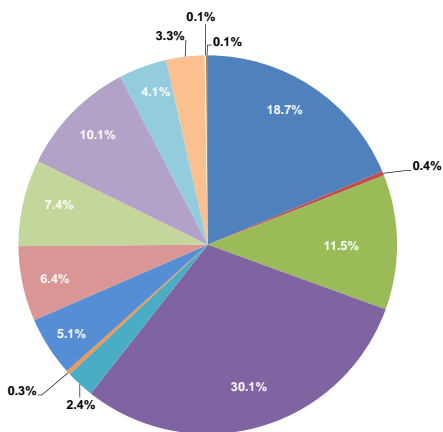
en francs

GROUPES SPÉCIFIQUES	DÉPENSES BRUTES	RECETTES DIVERSES	SUBVENTIONS	DÉPENSES NETTES (PP+PA)	%
1 Logements	34'139'880.11		4'480'000.33	29'659'879.78	20.4%
2 Industrie, artisanat, commerce	557'128.21			557'128.21	0.4%
3 écoles publiques	16'758'244.45			16'758'244.45	11.5%
4 culture et loisirs	43'905'678.62	138'079.52	13'946.80	43'753'652.30	30.1%
5 sports	5'402'908.47	1'882'676.75		3'520'231.72	2.4%
6 social	1'042'758.82	545'397.64		497'361.18	0.3%
7 sécurité publique	7'446'055.57	355.00		7'445'700.57	5.1%
8 hygiène et salubrité publique	10'096'233.63	676'306.65	105'275.30	9'314'651.68	6.4%
9 aménagement du domaine privé vg	10'805'228.31		38'875.00	10'766'353.31	7.4%
10 aménagement du domaine public	17'785'345.76	984'349.03	2'109'523.35	14'691'473.38	10.1%
11 Administration générale	5'955'928.53		2'000.00	5'953'928.53	4.1%
12 Planification de l'aménagement local	7'066'878.07		2'289'000.00	4'777'878.07	3.3%
13 acquisitions de terrains	488'901.00		300'000.00	188'901.00	0.1%
14 opérations financières	198'961.65			198'961.65	0.1%
15 divers et imprévus*	-2'500'000.00			-2'500'000.00	-1.7%
<b>total pages bleues</b>	<b>159'150'131.20</b>	<b>4'227'164.59</b>	<b>9'338'620.78</b>	<b>145'584'345.83</b>	<b>100.0%</b>
Remboursement partiel du prêt consenti à la Fondation des parkings concernant le parking du prieuré		79'774.00		-79'774.00	
Transfert du terrain, avd st-georges 21 dans le crédit de réalisation		1'697'561.80		-1'697'561.80	
vente de la parcelle n°2616, chemin du château-aloeh		1.00		-1.00	
sortie de la participation transhelvetica sa en liquidation		1.00		-1.00	
<b>total hors pages bleues</b>		<b>1'777'337.80</b>		<b>-1'777'337.80</b>	
<b>total présentation générale</b>	<b>159'150'131.20</b>	<b>6'004'502.39</b>	<b>9'338'620.78</b>	<b>143'807'008.03</b>	
			dépenses PA nettes	121'777'720.89	
			dépenses PF nettes	22'029'287.14	

\*cf. Annexe aux états financiers

Le détail des investissements se trouve dans la brochure « comptes 2017 par service ».

FIGURE 2 : INVESTISSEMENTS 2017 PAR GROUPE SPÉCIFIQUE



3.1

- 1 Logement
- 2 industrie, artisanat, commerce
- 3 écoles publiques
- 4 culture et loisirs
- 5 sports
- 6 social
- 7 sécurité publique
- 8 hygiène et salubrité publique
- 9 Aménagement du domaine privé vs
- 10 Aménagement du domaine public
- 11 administration générale
- 12 planification de l'aménagement local
- 13 acquisitions de terrains
- 14 opérations financières



SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7093

### 3.1.4 INVESTISSEMENTS

#### comptes des investissements (en millions de francs)

En 2017, les investissements nets se sont élevés à 143,8 mios, supérieurs de 10.6% par rapport à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2008 et leur taux de réalisation.

	COMPTES	BUDGET	TAUX DE RÉALISATION %
2008	66.1	95.0	69.7%
2009	103.8	95.0	109.3%
2010	104.1	95.0	111.2%
2011	128.9	95.0	135.7%
2012	152.7	100.0	152.7%
2013	102.6	110.0	92.3%
2014	123.4	130.0	94.9%
2015	132.3	130.0	101.8%
2016	119.0	130.0	91.5%
2017	143.8	130.0	110.8%
<b>2008-2017</b>	<b>1'176.7</b>	<b>1'110.0</b>	<b>106.0%</b>

Les principales dépenses d'investissements 2017 ont porté sur la rénovation du grand-théâtre, l'ensemble immobilier des minoteries, le dépôt carré vert, le périmètre de la gare des eaux-vives ou encore l'école de chandieu.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'176.7 mios, soit une moyenne annuelle de 117.6 mios et un taux de réalisation moyen de 106.0%.

#### crédits extraordinaires votés en 2017

durant l'année 2017, le conseil municipal, sur proposition du conseil administratif, a voté 115,7 mios nets de nouveaux crédits extraordinaires. 2017 connaît un montant total voté qui est légèrement inférieur au montant total annuel d'investissement défini par le conseil municipal.

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits extraordinaires nets votés a été la suivante:

	CRÉDITS VOTÉS
2008	178
2009	101
2010	207
2011	220
2012	116
2013	204
2014	245
2015	128
2016	274
2017	116
<b>2008-2017</b>	<b>1'789</b>

La moyenne annuelle des crédits votés ces dix dernières années atteint 179 mios. il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

### engagements futurs et financement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2017 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la ville de Genève.

3-1

Au cours de l'année 2017, le conseil municipal a voté pour 115,7 mios nets de nouveaux crédits d'investissements. Dans le même temps, les dépenses d'investissements ont été supérieures aux montants déterminés lors du vote du budget 2017.

corollaire, le total des engagements qui s'élevait, au 31 décembre 2016, à un niveau record de 836 mios, s'inscrit logiquement en léger repli, pour atteindre, au 31 décembre 2017, 778 mios.

une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer l'évolution de ces engagements au 31 décembre de chaque année :

	ENGAGEMENTS	VARIATIONS
2008	440	+ 123
2009	423	- 19
2010	482	+ 59
2011	566	+ 84
2012	513	- 53
2013	598	+ 85
2014	720	+ 122
2015	707	- 13
2016	836	+ 129
2017	778	- 58

Le niveau actuel très élevé des engagements est un signal préoccupant devant inciter le conseil municipal à la mesure lors de vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les engagements existants, représentant plus de six enveloppes annuelles, entraîneront d'ores et déjà une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler ces prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de ne voter que des crédits d'investissements dans le respect de l'enveloppe annuelle fixée. faute de quoi, le montant des engagements risquera de croître à nouveau, et de provoquer assez rapidement une nouvelle augmentation de l'endettement de la ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le conseil administratif informe de manière permanente le conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un baromètre financier remis à chaque chef-fe de groupe.

Au 31 décembre 2017, la situation se résume de la manière suivante:

	MONTANT EN MIOS	INCIDENCE BUDGÉTAIRE ANNUELLE (ANNUITÉS)
crédits votés	116	16
crédits à l'examen des commissions	166	11
<b>total</b>	<b>281</b>	<b>27</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7095

**Financement des investissements en 2017**

La structure du financement des investissements en 2017 se présente comme suit :

(en millions de francs)	COMPTES	BUDGET
Amortissements	80,7	81,5
excédent de revenus	33,5	1,4
<b>Autofinancement</b>	<b>114,2</b>	<b>82,9</b>
investissement nets	143,8	130,0
<b>insuffisance de financement</b>	<b>- 29,6</b>	<b>- 47,1</b>
Taux d'autofinancement	79,4%	63,8%

Le taux d'autofinancement est à nouveau inférieur à 100 %, ce qui signifie que l'année 2017 se boucle sur une insuffisance de financement.

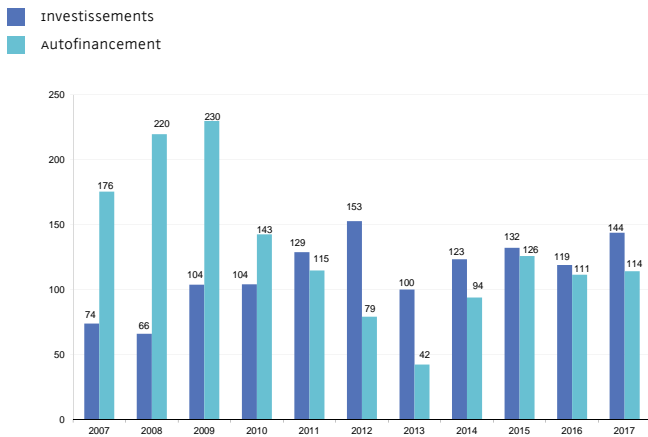
**taux d'autofinancement réalisés entre 2008 et 2017**

	AUTOFINANCEMENT
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	41%
2014	76%
2015	95%
2016	94%
2017	79%

**variation de la fortune de la ville de Genève**

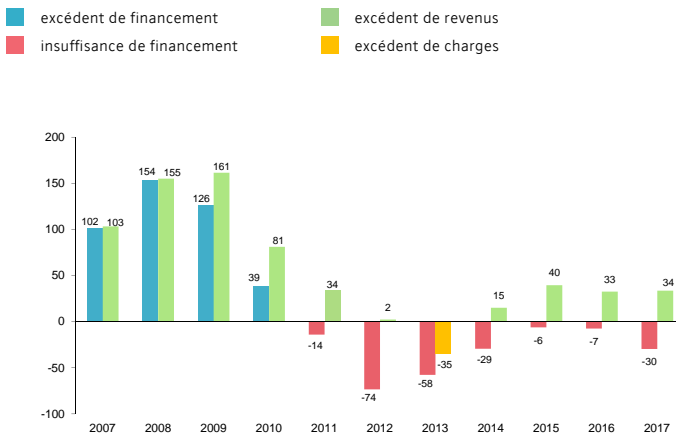
L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2017 de 33,5 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2017, à CHF 1'071'664'439.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS



3-1

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7097

**3.1.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AMORTISSEMENTS**

en francs

Amortissements fonctionnement		Amortissements pages bleues	
AMORTISSEMENTS SELON IMMOBILISATIONS	GROUPES SPÉCIFIQUES	A CHARGE DES FONDS SPÉCIAUX	AMORTISSEMENTS PAGES BLEUES
2'532'980.40	1 Logements	48'165.12	2'581'145.52
3'244'945.44	2 Industrie, artisanat, commerce		3'244'945.44
13'305'495.03	3 écoles publiques		13'305'495.03
15'009'149.17	4 culture et loisirs		15'009'149.17
5'171'320.54	5 sports		5'171'320.54
4'052'197.85	6 social		4'052'197.85
3'533'623.10	7 sécurité publique		3'533'623.10
4'669'991.95	8 hygiène et salubrité publique		4'669'991.95
4'204'654.03	9 aménagement du domaine privé vg		4'204'654.03
15'925'889.92	10 Aménagement du domaine public		15'925'889.92
8'584'896.70	11 administration générale		8'584'896.70
204'333.45	12 planification de l'aménagement local		204'333.45
196'438.18	13 acquisitions de terrains		196'438.18
34'285.72	14 opérations financières		34'285.72
<b>80'670'201.48</b>		<b>48'165.12</b>	<b>80'718'366.60</b>
76'324'400.36	PA		76'324'400.36
4'345'801.12	PF	48'165.12	4'393'966.24

Le détail des amortissements se trouve dans la brochure «comptes 2017 par service».

**3.2 ANALYSE PAR CHAPITRE****3.2.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes révèlent une excellente maîtrise des charges. En neutralisant les effets de l'augmentation du reliquat fiscal et un provisionnement, un non-dépendé de 12.4 mios est comptabilisé. En comparaison avec les comptes 2016, toujours en neutralisant les effets liés à la variation du reliquat ainsi qu'un provisionnement, les charges nettes 2017 s'inscrivent en augmentation de 14.9 mios, soit +1.3%.

s'agissant des revenus, ils sont constitués à 71.9% de revenus fiscaux. En 2017, le produit des impôts « centime additionnel » se révèle inférieur aux montants budgétés (-6.8 mios), si l'on tient compte des correctifs liés aux années antérieures d'un montant de 24.0 mios de francs, on constate que la production cumulée des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est inférieure aux estimations portées au budget de fonctionnement de 30.8 mios de francs. Dans le même temps, la taxe professionnelle a atteint 105.4 mios de francs, soit légèrement supérieur au montant budgété. Une analyse détaillée des recettes fiscales est proposée sous une section spécifique, intitulée évolution de la fiscalité. Les autres revenus dépassant le budget à hauteur de 57.5 mios de francs, les revenus nets 2017 se sont avérés supérieurs au budget (+49.7 mios de francs, soit +4.3%).

Enfin, le niveau des investissements nets réalisés en 2017 s'élève à 143.8 mios, supérieur de 13.8 mios par rapport au montant inscrit dans le budget. Ces éléments sont repris en détail au chapitre 3.1.4. Les investissements ne sont pas autofinancés, les comptes 2017 révèlent une insuffisance de financement de 29.6 mios bien que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 47.1 mios. Le taux d'autofinancement des investissements atteint quant à lui 79.4%.

**Tableau résumé du compte de fonctionnement 2017 comparé au budget 2017 et aux comptes 2016**

en millions de francs		C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
<b>revenus</b>								
impôts	(chapitre 40)	863.8	871.7	852.4	- 7.9	- 0.9%	+ 11.5	+ 1.3%
revenus des biens	(chapitre 42)	234.4	176.8	189.2	+ 57.6	+ 32.6%	+ 45.2	+ 23.9%
revenus divers	(chapitre 43)	46.7	44.5	48.7	+ 2.3	+ 5.1%	- 2.0	- 4.1%
parts et contributions	(chapitre 44)	9.7	11.4	7.5	- 1.7	- 15.2%	+ 2.2	+ 29.3%
dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	29.3	31.6	28.0	- 2.3	- 7.3%	+ 1.3	+ 4.5%
subventions et allocations	(chapitre 46)	13.7	12.7	12.3	+ 1.0	+ 7.6%	+ 1.4	+ 11.3%
subventions redistribuées	(chapitre 47)	3.1	2.6	3.4	+ 0.5	+ 20.4%	- 0.3	- 8.1%
<b>total</b>		<b>1'200.8</b>	<b>1'151.2</b>	<b>1'141.5</b>	<b>+ 49.7</b>	<b>+ 4.3%</b>	<b>+ 59.4</b>	<b>+ 5.2%</b>
<b>charges</b>								
charges de personnel	(chapitre 30)	476.3	478.7	472.4	- 2.4	- 0.5%	+ 3.8	+ 0.8%
biens, services et marchandises	(chapitre 31)	196.3	200.3	196.1	- 3.9	- 2.0%	+ 0.2	+ 0.1%
intérêts passifs	(chapitre 32)	23.8	23.3	23.9	+ 0.5	+ 2.1%	- 0.0	- 0.2%
pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	39.4	14.5	0.4	+ 24.9	+ 171.4%	+ 39.0	9750%
contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	31.9	32.2	31.0	- 0.3	- 0.9%	+ 1.0	+ 3.1%
dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	53.3	53.6	52.1	- 0.3	- 0.6%	+ 1.2	+ 2.4%
subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	262.4	263.0	250.7	- 0.6	- 0.2%	+ 11.7	+ 4.7%
subventions redistribuées	(chapitre 37)	3.1	2.6	3.4	+ 0.5	+ 20.4%	- 0.3	- 8.1%
Attributions à des financements spéciaux	(chapitre 38)	0.1	0.0	0.1	+ 0.1	--	+ 0.1	+ 127.7%
<b>total</b>		<b>1'086.6</b>	<b>1'068.2</b>	<b>1'030.0</b>	<b>+ 18.4</b>	<b>+ 1.7%</b>	<b>+ 56.7</b>	<b>+ 5.5%</b>
<b>amortissements et investissements</b>								
amortissements		80.7	81.5	79.0	- 0.8	- 1.0%	+ 1.7	+ 2.1%
investissements nets		143.8	130.0	119.0	+ 13.8	+ 10.6%	+ 24.8	+ 20.9%
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>								
excédent des comptes de fonctionnement		33.5	1.4	32.5				
insuffisance de financement		-29.6	-47.1	-7.5				

**3.2.2 ÉCARTS PAR CHAPITRE**

**synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes et le budget 2017  
 (en millions de francs)**

**écarts sur les revenus**

**revenus fiscaux**

taxe professionnelle	+ 0.4 mio
centime personnes morales	+ 10.8 mios
dont +7.9 mios de report d'années précédentes	
centime personnes physiques	- 17.6 mio
dont + 16.1 mios de report d'années précédentes	

**Autres revenus**

Horodateurs	+ 25.5 mios
Fonds assurance	+ 22.4 mios
revalorisation actions BCGE	+ 4.4 mios
gratuités	+ 2.0 mios
soulte foncière	+ 2.1 mios
dividendes Naxoo	+ 1.3 mio
billets d'entrée	- 0.8 mio
redevance d'affichage	- 2.0 mios

**écarts sur les charges**

**provisions**

génie civil	- 0,8 mio
reliquat centimes additionnels	+ 4,5 mios
sécurité et espaces publics	+ 23,6 mios

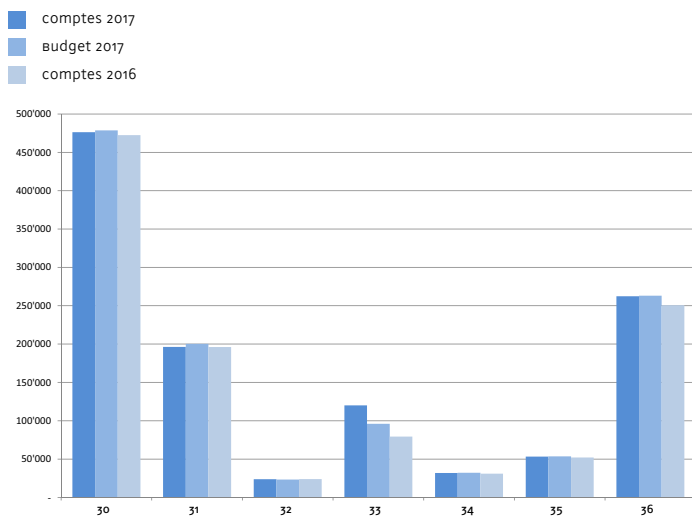
**pertes**

centimes additionnels	- 2.4 mios
taxe professionnelle	- 0.4 mio

**Autres charges**

cotisations patronales	- 3.5 mios
honoraires et expertises	- 1.6 mio
Fournitures	- 2.1 mios
entretien matériel et canalisations	- 1.7 mio
salaires employé-e-s	- 1.4 mio
Achats œuvres d'art	+ 0.6 mio
gratuités	+ 2.0 mios
salaires auxiliaires	+ 2.7 mios

FIGURE 5 : COMPTES 2017, BUDGET 2017 ET COMPTES 2016, EN MILLIERS DE FRANCS



3-2

- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 intérêts passifs
- 33 amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées



## Analyse des principaux écarts des revenus

### chapitre 40 : impôts (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
863.8	871.7	852.4	- 7.9	- 0.9%	+ 11.5	+ 1.3%

Les écarts entre les comptes 2017 et, respectivement, le budget 2017 et les comptes 2016 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
400	impôts sur le revenu et la fortune	561.1	- 17.6	+ 6.1
401	impôts sur le bénéfice et le capital	178.0	+ 10.8	+ 15.1
406	impôts sur les chiens	0.4	+ 0.1	- 0.0
408	Fonds de péréquation financière intercommunale	18.9	- 1.5	- 0.1
409	taxe professionnelle communale	105.4	+ 0.4	- 9.6

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts dans le chapitre 3.2.3 **évolution de la fiscalité** en page 65 du présent rapport.

### chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
234.4	176.8	189.2	+ 57.6	+ 32.6%	+ 45.2	+ 23.9%
-41.2	-39.9	-37.6	- revenus de gratuités			
193.2	136.9	151.6	+ 56.3	+ 41.1%	+ 41.6	+ 27.5%

Les revenus des biens sont supérieurs à la fois au budget 2017 et aux comptes 2016.

Les écarts entre les comptes 2017 et respectivement le budget 2017 et les comptes 2016 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
421	créances	3.5	+ 1.3	+ 2.1
422	capitaux du patrimoine financier	1.6	- 0.0	- 0.0
423	immeubles du patrimoine financier	85.3	+ 2.9	+ 1.0
424	gains comptables sur placements patrimoine financier	7.2	+ 7.2	+ 1.7
426	participation permanente du patrimoine administratif	9.8	+ 1.5	- 7.2
427	immeubles du patrimoine administratif	102.9	+ 21.1	+ 25.2
429	autres revenus	24.1	+ 23.6	+ 22.5

**chapitre 42 : revenus des biens (suite)****éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 25.5 mios pour les revenus des horodateurs (entièrement provisionné)
- + 22.4 mios provenant d'une dissolution partielle du Fonds d'assurance
- + 4.4 mios pour la réévaluation des actions de la BCGE figurant au patrimoine financier
- + 3.3 mios pour les loyers
- + 2.1 mios pour une soulte partielle reçue dans le cadre d'un partage foncier
- + 1.3 mio pour les dividendes Naxoo
- + 1.3 mio pour les revenus liés aux prestations en nature (gratuités)
- + 1.2 mio pour les intérêts intercalaires des investissements
- - 2.0 mios pour la redevance d'affichage sur le domaine public

3.2

**chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)**

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
46.7	44.5	48.7	+ 2.2	+ 4.9%	- 2.0	- 4.1%
-3.3	-2.5	-3.1	- revenus de gratuités			
43.5	41.9	45.6	+ 1.6	+ 3.8%	- 2.1	- 4.6%

Les revenus divers sont en hausse par rapport au budget 2017, et en baisse par rapport aux comptes 2016.

Les écarts entre les comptes 2017 et respectivement du budget 2017 et des comptes 2016 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
431	émoluments administratifs	2.3	+ 0.1	+ 0.0
434	redevances d'utilisation et prestations de service	22.0	+ 1.1	+ 0.1
435	ventes de marchandises	3.1	- 0.3	+ 0.1
436	dédommagements de tiers	8.4	+ 0.8	- 1.9
437	amendes	2.6	- 0.0	+ 0.3
438	prestations effectuées par le personnel (invest.)	5.5	- 0.8	- 0.7
439	autres contributions	2.9	+ 1.4	+ 0.1

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 1.4 mio pour une prestation en faveur de tiers
- + 1.1 mio pour prélèvements sur provisions et préfinancement
- + 0.8 mio pour les revenus de gratuité
- - 0.8 mio pour les billets d'entrée

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7103

**chapitre 44 : parts et contributions** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
9.7	11.4	7.5	- 1.7	- 15.2%	+ 2.2	+ 29.3%

Les parts et contributions sont liées à la péréquation intercommunale LRPF1, aux rétrocessions cantonales au sis des participations des assurances aux frais de prévention, au produit des droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques ainsi qu'au revenu provenant du fonds de régulation de la LRT. L'écart constaté avec le budget provient de ce dernier élément.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
29.3	31.6	28.0	- 2.3	- 7.3%	+ 1.3	+ 4.5%

Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 LRoutes, (budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs, comptabilisés pour 13.2 mios de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du sis (13.6 mios) et du bibliobus (1.1 mio).

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
13.7	12.7	12.3	+ 1.0	+ 7.6%	+ 1.4	+ 11.3%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 0.5 mio de subvention cantonale pour la bibliothèque de Genève
- - 0.1 mio de subvention cantonale pour la protection civile
- - 0.1 mio de participation du Fonds intercommunal pour le service de la petite enfance

**chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux**

Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dîme du livre.

### Analyse des principaux écarts des charges

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
476.3	478.7	472.4	- 2.4	- 0.5%	+ 3.8	+ 0.8%

3.2

Les charges de personnel présentent un non-dépensé par rapport au budget de 2.4 mios de francs.

Les écarts entre les comptes 2017 et, respectivement, le budget 2017 et les comptes 2016 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
300	Autorités et commissions	2.1	+ 0.3	+ 0.1
301	traitement du personnel	377.5	+ 1.6	+ 1.9
303	Assurances sociales	33.1	- 1.4	+ 0.6
304	caisse de pensions et prévoyance	46.8	- 1.2	+ 0.5
305	Assurances maladie et accidents	6.9	- 0.9	- 0.3
306	prestations en nature	2.1	- 0.4	- 0.2
307	prestations aux pensionnés	2.2	- 0.5	- 0.2
308	personnel intérimaire	0.5	- 0.1	- 0.1
309	autres charges de personnel	5.0	+ 0.2	+ 1.7

#### Éléments d'explication (par rapport au budget 2017)

- + 2.7 mios pour les salaires du personnel auxiliaire
- + 1.5 mio pour les indemnités nuisance et heures supplémentaires
- + 0.4 mio pour les frais de formation
- + 0.2 mio pour les jetons de présence CM
- - 0.4 mio pour les acquisitions de vêtements professionnels
- - 0.7 mio pour la réadaptation professionnelle
- - 0.9 mio pour les cotisations assurance accident (y compris gel de 0.5 mio)
- - 1.2 mio pour les cotisations CAP (y compris gel de 1 mio)
- - 1.4 mio pour les salaires employés-e-s, (y compris gel des postes vacants de 15,0 mios)
- - 1.4 mio pour les cotisations AVS/AI/APG/AF

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7105

**chapitre 31 : biens, services et marchandises** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
196.3	200.3	196.1	- 3.9	- 2.0%	+ 0.2	+ 0.1%

Les écarts entre les comptes 2017 et, respectivement, le budget 2017 et les comptes 2016 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
310	Fournitures de bureau	8.6	+ 0.1	- 1.2
311	meubler, machines, véhicules	5.4	- 0.4	- 1.7
312	eau, énergie, combustible	22.2	- 0.0	- 0.4
313	Achats de fournitures et marchandises	12.6	- 1.3	+ 0.4
314	entretien des immeubles par des tiers	66.6	- 1.8	- 0.5
315	entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.2	- 0.8	+ 0.1
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	11.6	- 0.7	- 0.5
317	dédommagements	2.3	- 0.5	- 0.1
318	Honoraires et prestations de service	52.7	- 1.2	+ 1.1
319	frais divers	5.1	+ 2.8	+ 3.1

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 2.3 mios pour des rentes et indemnités à des tiers
- + 0.4 mio pour les frais d'annonces publicitaires
- + 0.6 mio pour les achats d'œuvres d'art
- + 0.6 mio pour l'impôt immobilier complémentaire
- + 0.6 mio pour les achats d'eau
- + 0.5 mio pour l'enlèvement du verre
- - 0.4 mio pour les frais de déplacement et de repas du personnel
- - 0.5 mio pour les primes d'assurance
- - 0.5 mio pour l'entretien de matériel
- - 0.6 mio pour les achats d'électricité, de gaz, de mazout et de bois
- - 0.8 mio pour les achats de fournitures
- - 0.8 mio pour la location de bâtiments à usage public
- - 0.9 mio pour l'entretien des canalisations
- - 0.9 mio pour les expertises effectuées par des tiers

**chapitre 32 : intérêts passifs** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
23.8	23.3	23.9	+ 0.5	+ 2.1%	- 0.0	- 0.2%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

L'évolution de l'endettement s'est avérée moins favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. Relevons qu'un montant de 5.1 mios de francs a été provisionné en 2017, certaines contreparties estimant que les taux négatifs ne leurs sont pas applicables.

**chapitre 334 : pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
39.4	14.5	0.4	+ 24.9	+ 171.4%	+ 39.0	-

3.2

un important revenu de 25.5 mios mios relatifs aux horodateurs fait l'objet d'un litige et est provisionné. L'augmentation du reliquat de 14.8 mios de francs justifie une augmentation de la provision y relative pour 4.5 mios de francs.

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

provisions	en millions de francs
• service du génie civil	- 0.8
• taxe professionnelle	- 0.6
• reliquat centimes additionnels	+ 4.5
• sécurité et espaces publics	+ 23.6

pertes effectives	
• centimes additionnels	- 2.4
• taxe professionnelle communale	- 0.2
• pertes sur PF	+ 0.5

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
31.9	32.2	31.0	- 0.3	- 0.9%	+ 1.0	+ 3.1%

**éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleurs/euses frontaliers/ères imposé-e-s à la source. en 2017, le montant comptabilisé, 31.9 mios, s'est avéré légèrement inférieur aux estimations du canton portées au budget (32.2 mios).

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7107

**chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
53.3	53.6	52.1	- 0.3	- 0.6%	+ 1.2	+ 2.4%

Les écarts entre les comptes 2017 et, respectivement, le budget 2017 et les comptes 2016 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
351	dédommagements versés au canton	36.4	- 0.0	- 0.7
352	dédommagements versés à des communes	16.9	- 0.3	+ 1.9

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 0.2 mio pour les « frais de police »
- - 0.5 mio pour les frais de perception versés au canton

**chapitre 36 : transfert à des tiers : subventions et allocations** (en millions de francs)

C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
262.4	263.0	250.7	- 0.6	- 0.2%	+ 11.7	+ 4.7%
-44.5	-42.4	-40.8	- gratuités			
217.9	220.6	209.9	- 2.7	- 1.2%	+ 8.0	+ 3.8%

Les écarts entre les comptes 2017 et respectivement le budget 2017 et les comptes 2016 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

en millions de francs		C 2017	(B 2017)	(C 2016)
360	subventions confédération	0.5	+ 0.0	+ 0.0
361	subventions aux cantons	12.3	+ 0.0	+ 1.2
363	subventions à des propres établissements	8.7	- 0.0	+ 2.4
364	subventions à des sociétés d'économies mixtes	1.8	+ 0.3	- 0.2
365	subventions à des institutions privées	217.4	- 0.4	+ 9.5
366	subventions à des personnes physiques	16.6	- 0.3	- 0.9
367	subventions à des institutions étrangères	5.2	- 0.3	- 0.3

**Éléments d'explication (par rapport au budget 2017)**

- + 2.1 mios pour les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités)
- - 0.3 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des sports
- - 0.4 mio pour les subventions monétaires octroyées par le service des écoles
- - 0.6 mio pour les subventions monétaires de la délégation Genève ville solidaire
- - 0.6 mio pour les subventions monétaires octroyées pour l'apprentissage

**3.2.3 ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ**

Les recettes fiscales de la ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2017, 71,9 % du total des revenus contre 74,7 % aux comptes 2016. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle instructive.

en millions de francs	C 2017	B 2017	C 2016	ÉCART C17-B17		ÉCART C17-C16	
<b>revenus</b>							
personnes physiques	561.1	578.7	555.1	- 17.6	- 3.0%	+ 6.1	+ 1.1%
personnes morales	178.0	167.3	162.9	+ 10.8	+ 6.4%	+ 15.1	+ 9.3%
impôts sur les chiens	0.4	0.3	0.4	+ 0.1	+ 18.2%	- 0.0	- 1.1%
fonds de péréquation pers. morales	18.9	20.4	19.0	- 1.5	- 7.2%	- 0.1	- 0.6%
<b>sous total I</b>	<b>758.4</b>	<b>766.7</b>	<b>737.4</b>	<b>- 8.3</b>	<b>- 1.1%</b>	<b>+ 21.1</b>	<b>+ 2.9%</b>
Taxe professionnelle	105.4	105.0	115.0	+ 0.4	+ 0.4%	- 9.6	- 8.3%
<b>total (revenus)</b>	<b>863.8</b>	<b>871.7</b>	<b>852.4</b>	<b>- 7.9</b>	<b>- 0.9%</b>	<b>+ 11.5</b>	<b>+ 1.3%</b>
<b>charges</b>							
rétrocession aux communes frontalières françaises	31.9	32.2	31.0	- 0.3	- 0.9%	+ 1.0	+ 3.1%
pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	9.6	12.0	9.4	- 2.4	- 19.8%	+ 0.2	+ 2.5%
<b>sous total I</b>	<b>41.6</b>	<b>44.2</b>	<b>40.4</b>	<b>- 2.7</b>	<b>- 6.1%</b>	<b>+ 1.2</b>	<b>+ 3.0%</b>
pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1.5	1.8	1.3	- 0.2	- 14.0%	+ 0.2	+ 14.9%
<b>sous total II</b>	<b>43.1</b>	<b>46.0</b>	<b>41.7</b>	<b>- 2.9</b>	<b>- 6.4%</b>	<b>+ 1.4</b>	<b>+ 3.3%</b>
Frais de perception impôts	21.5	22.0	22.7	- 0.5	- 2.1%	- 1.2	- 5.2%
<b>total (charges)</b>	<b>64.6</b>	<b>68.0</b>	<b>64.4</b>	<b>- 3.4</b>	<b>- 5.0%</b>	<b>+ 0.2</b>	<b>+ 0.3%</b>
<b>revenus nets</b>	<b>799.2</b>	<b>803.7</b>	<b>787.9</b>	<b>- 4.5</b>	<b>- 0.6%</b>	<b>+ 11.3</b>	<b>+ 1.4%</b>

3-2

depuis l'introduction du système postnumerando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité par le département cantonal des finances (DF). À ces estimations, il convient d'ajouter les montants correspondants aux correctifs liés aux productions effectives telles qu'estimées à ce jour pour les années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer à posteriori année après année les résultats fiscaux provisoires de chaque exercice.

2017 est la huitième année qui voit les effets de la nouvelle imposition des personnes physiques acceptée par le peuple en 2009. L'estimation pour l'année 2017 est basée sur les taxations 2015 et 2016 définitives ainsi que les déclarations 2016 reçues et encore non traitées.

une première lecture des résultats fiscaux 2017 révèle que les impôts « personnes physiques » sont inférieurs aux montants budgétés (-3,0%). Les impôts « personnes morales » sont par contre dans la situation inverse (+6,4%). Toutefois, les montants budgétés par définition n'appréhendent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en neutralisant les effets des correctifs liés aux années antérieures.

- Le montant comptabilisé des impôts « personnes physiques » pour l'année 2017 est inférieur au budget de 17,6 mio. Les correctifs cumulés liés aux années antérieures représentent une somme positive de 16,1 mio. en ne considérant que l'estimation concernant l'année 2017, le produit de l'impôt « personnes physiques » est ainsi inférieur au budget à hauteur de 33,7 mio. Les prévisions portées au budget se sont, pour l'instant, avérées bien plus optimistes que la réalité. Les explications de cet écart sont doubles. Tout d'abord, la production de l'imposition au barème ordinaire a été estimée bien en deça des prévisions, à 426,8 mio au lieu de 438,0 mio attendus (-11,2 mio). Le département cantonal des finances s'attend à une légère baisse des impositions au barème ordinaire entre 2016 et 2017. Dans le même temps, la production de l'impôt à la source s'est avérée également inférieure aux montants budgétés (-22,5 mio). Cet écart important est dû au nombre plus important de contribuables imposés en tant que « quasi-résidents » que supposés lors de l'établissement des dernières prévisions pour 2017.



**Évolution de la fiscalité (suite)**

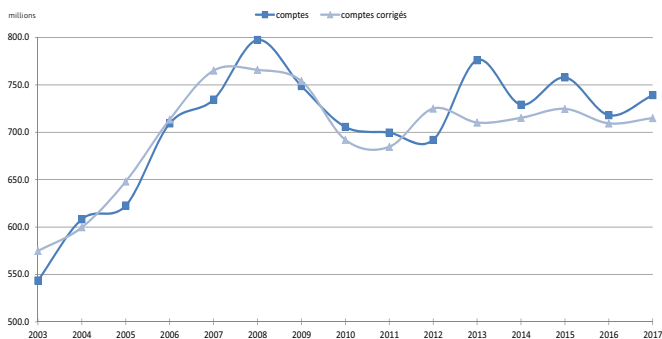
- La production estimée aux comptes 2017 concernant les impôts « personnes morales » est par contre supérieure au budget. elle atteint 178.0 mios, soit 10.8 mios de plus que le budget, y compris 8.0 mios de correctifs positifs liés à des années antérieures. L'écart concernant seulement l'année 2017 est ainsi positif à hauteur de 2.8 mios.

La production comptabilisée en 2016 de la taxe professionnelle quant à elle atteint tout juste les prévisions budgétaires. Rappelons que par son mode d'imposition *prænumerando* bisannuel, la taxe se base sur les années antérieures.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » atteignent 9.6 mios. À relever que le reliquat fiscal, à savoir la somme des impôts encore dus par les contribuables, augmente à nouveau en 2017, après avoir sensiblement diminué l'année dernière. Il atteint désormais 332.7 mios, en augmentation de 14.8 mios, comme le 30% de ce montant est porté en variation de provision, il engendre la comptabilisation d'une charge de 4.45 mios.

**Production « centimes additionnels »**

**FIGURE 6 : PRODUCTION « CENTIMES ADDITIONNELS »**



Les montants comptabilisés aux comptes 2017 sont de 24.1 mios supérieurs aux estimations correspondantes effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures.

Relevons également que la production fiscale liée aux centimes additionnels n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2009, antérieur à la réforme de l'imposition des personnes physiques.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)

### Proposition: comptes 2017

La valeur de production d'un centime additionnel en 2017 a été la suivante :

- en comparaison avec le budget 2017

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2017	12'332'484	3'912'361	16'244'845
budget 2017	12'719'385	3'676'044	16'395'429
<b>différence</b>	<b>-386'900</b>	<b>236'317</b>	<b>-150'583</b>
<b>différence en %</b>	<b>-3.0%</b>	<b>6.4%</b>	<b>-0.9%</b>

3-2

- en comparaison avec les comptes 2016

	PERSONNES		TOTAL
	PHYSIQUES	MORALES	
comptes 2017	12'332'484	3'912'361	16'244'845
comptes 2016	12'199'343	3'580'053	15'779'396
<b>différence</b>	<b>+ 133'141</b>	<b>+ 332'308</b>	<b>+ 465'449</b>
<b>différence en %</b>	<b>1.1%</b>	<b>9.3%</b>	<b>2.9%</b>

### 3.3 GESTION HÔTELIÈRE

#### 3.3.1 HÔTEL MÉTROPOLE

Les résultats enregistrés en 2017 par l'hôtel métropole, bien que positifs, ont encore souffert de la morosité du climat des affaires dans le secteur de l'hôtellerie de luxe en suisse et à Genève. Le chiffre d'affaires est en très légère diminution par rapport à 2016. L'hôtel a continué de souffrir de son positionnement sur la clientèle d'affaires. En effet, les entreprises ont ajusté à la baisse leurs standards lorsque leur-e-s employé-e-s voyagent, favorisant les établissements 3 et 4 étoiles au détriment des hôtels 5 étoiles. Par ailleurs, le segment de la clientèle touristique a subi une diminution, probablement liée au niveau élevé du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain, bien que cette situation se soit quelque peu améliorée durant l'année écoulée.

Les charges ont également diminué dans les mêmes proportions que les revenus.

L'exercice 2017 se boucle avec un bénéfice en légère diminution à 0,9 mio. ce résultat tient compte de 2,2 mios d'amortissement de matériel, de mobilier et des équipements de l'hôtel, ainsi que des intérêts versés à la ville de Genève, à hauteur de 0,8 mio. L'exploitation de l'hôtel métropole engendre ainsi des revenus aux comptes de fonctionnement de la ville de Genève pour 1,7 mio de francs.

Le mandat de gestion avec la société IHA a été prolongé jusqu'en janvier 2019, de sorte à mener sereinement la procédure d'attribution de ce mandat pour les douze prochaines années.

#### Comptes de résultat comparés 2017-2016

en milliers de francs	2017		2016	
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>18'286.6</b>		<b>19'165.8</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
marchandises et frais généraux	13'657.7		14'258.1	
entretien et maintenance	775.4	14'433.1	781.1	15'039.2
<b>Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements</b>		<b>3'853.5</b>		<b>4'126.6</b>
amortissements		2'212.9		2'340.8
intérêts versés à la ville		753.3		758.5
<b>Bénéfice net d'exploitation</b>		<b>887.3</b>		<b>1'027.3</b>

#### Bilans comparés 2017-2016

ACTIF en milliers de francs	2017	2016	PASSIF	2017	2016
<b>Total</b>	<b>48'262.1</b>	<b>49'758.0</b>	<b>Total</b>	<b>48'262.1</b>	<b>49'758.0</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>45'988.0</b>	<b>47'890.1</b>	<b>Exigible à long et moyen terme</b>	<b>45'657.4</b>	<b>47'217.5</b>
terrains	1'001.7	1'001.7	ville compte d'investissements	45'657.4	47'217.5
bâtimens, mobilier, matériel	44'986.3	46'888.4			
<b>Stock marchandises et fournitures</b>	<b>391.9</b>	<b>315.6</b>	<b>Exigible à court terme</b>	<b>1'717.4</b>	<b>1'513.2</b>
marchandises	270.3	214.7			
fournitures, combustibles	121.6	100.9			
<b>Réalizable et disponible</b>	<b>1'882.2</b>	<b>1'552.3</b>			
actifs transitoires	128.9	67.9			
débiteurs, dépôts de garantie	701.8	462.7			
liquidités	1'051.5	1'021.7	<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>887.3</b>	<b>1'027.3</b>

**3.3.2 RESTAURANT DU PARC DES EAUX-VIVES**

Le restaurant du parc des eaux-vives a également connu un contexte peu favorable en 2017. Le chiffre d'affaires a toutefois augmenté quelque peu pour atteindre 4,7 millions de francs en 2017. Dans le même temps, les charges ont également augmenté. Au final, les comptes sont déficitaires à hauteur de 448'000 francs. La marche des affaires au restaurant du parc des eaux-vives est très saisonnière, et à cet égard tributaire des conditions météorologiques. Ici encore, le niveau élevé du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain n'a pas favorisé la marche des affaires.

un programme de réduction de charges a été mis en œuvre à fin 2017 afin d'améliorer la profitabilité de l'établissement. Les résultats de ce programme devront se percevoir dès l'année 2018.

3-3

en tenant compte de la charge d'intérêt relative aux investissements consentis par la ville de Genève dans cet édifice et versé par le restaurant du parc des eaux-vives, l'impact négatif sur les résultats de la ville de Genève est de 438'000 francs.

## Comptes de résultat comparés 2017-2016

en milliers de francs	2017	2016
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4'741.0</b>	<b>4'403.8</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
marchandises et frais généraux	4'708.5	4'238.6
entretien et maintenance	187.8	4'391.4
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements</b>	<b>-155.3</b>	<b>12.4</b>
amortissements	282.6	412.2
intérêts	10.2	20.3
<b>Bénéfice net / Perte nette d'exploitation</b>	<b>-448.1</b>	<b>-420.1</b>

## Bilans comparés 2017-2016

en milliers de francs	2017	2016	PASSIF	2017	2016
<b>Total</b>	<b>808.6</b>	<b>1'169.8</b>	<b>Total</b>	<b>808.6</b>	<b>1'169.8</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>110.1</b>	<b>282.7</b>	<b>Exigible à long et moyen terme</b>	<b>1'076.5</b>	<b>1'037.9</b>
terrains			compte de liaison	1'076.5	1'037.9
bâtimens, mobilier, matériel	110.1	193.8			
immobilisations incorporelles	0.0	88.9			
immobilisations financières	0.0	0.0			
<b>Stock marchandises et fournitures</b>	<b>202.3</b>	<b>198.6</b>	<b>Exigible à court terme</b>	<b>570.7</b>	<b>522.4</b>
marchandises, fournitures, combustibles	202.3	198.6	créanciers divers	335.7	306.2
<b>Réalizable et disponible</b>	<b>496.2</b>	<b>688.5</b>	fournisseurs, passifs transitoires	235.0	216.2
actifs transitoires	44.3	14.3			
débiteurs, dépôts de garantie	199.6	193.4	<b>Bénéfice / Perte reportée</b>	<b>-390.5</b>	<b>29.6</b>
liquidités	252.3	480.8	<b>Bénéfice / Perte de l'exercice</b>	<b>-448.1</b>	<b>-420.1</b>

## 4 COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE VILLE DE GENÈVE

### 4.1 CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

en milliers de francs		C 2017	B 2017	Écart	%	c 2016
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	145'715	140'001	5'714	4%	144'370
01	CONSEIL MUNICIPAL	2'560	2'475	85	3%	2'625
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	1'934	2'003	-69	-3%	1'899
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	126'145	119'105	7'041	6%	124'222
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	12'851	13'728	-877	-6%	13'175
09	DIVERS (NON VENTILABLES)	2'224	2'690	-466	-17%	2'449
<b>1</b>	<b>sécurité publique</b>	145'841	122'547	23'293	19%	116'491
10	PROTECTION JURIDIQUE	10'077	9'844	233	2%	8'475
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	78'184	55'497	22'688	41%	54'155
14	INCENDIE ET SECOURS	54'438	53'222	1'217	2%	49'893
16	PROTECTION CIVILE	3'141	3'985	-844	-21%	3'968
<b>2</b>	<b>enseignement et formation</b>	66'463	67'549	-1'086	-2%	63'674
21	ÉCOLES PUBLIQUES	66'463	67'549	-1'086	-2%	63'674
<b>3</b>	<b>culture et loisirs</b>	371'261	376'509	-5'248	-1%	366'398
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	259'391	264'081	-4'690	-2%	258'169
33	PARCS ET PROMENADES	36'445	36'986	-541	-1%	36'156
34	SPORTS	51'509	51'102	406	1%	49'290
35	AUTRES LOISIRS	23'917	24'340	-423	-2%	22'783
<b>5</b>	<b>prévoyance sociale</b>	176'029	180'357	-4'327	-2%	176'319
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	124'913	125'579	-666	-1%	118'758
58	AIDE SOCIALE	51'116	54'778	-3'662	-7%	57'561
<b>6</b>	<b>trafic</b>	74'864	75'903	-1'039	-1%	72'982
62	ROUTES COMMUNALES	73'982	75'019	-1'037	-1%	71'672
65	TRAFIC RÉGIONAL	881	884	-2	-0%	1'310
<b>7</b>	<b>Protection et aménagement de l'environ.</b>	65'115	69'491	-4'376	-6%	66'823
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	7'042	8'858	-1'816	-21%	7'759
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'274	34'665	-391	-1%	34'821
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	10'926	11'223	-297	-3%	10'848
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	6'739	7'401	-663	-9%	6'854
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6'134	7'343	-1'210	-16%	6'541
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	159'948	159'068	880	1%	142'140
90	IMPÔTS	68'355	68'037	318	0%	48'492
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	24'490	23'963	527	2%	24'498
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	67'103	67'068	35	0%	69'150
<b>TOTAL</b>		<b>1'205'236</b>	<b>1'191'424</b>	<b>13'811</b>	<b>1%</b>	<b>1'149'197</b>

**4.2 REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

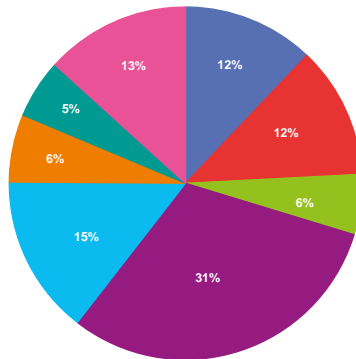
en milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>0 Administration générale</b>	<b>61'814</b>	<b>40'219</b>	<b>21'595</b>	<b>54%</b>	<b>46'507</b>
01 CONSEIL MUNICIPAL	0	-	0	-	0
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	122	70	52	74%	96
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	34894	14790	20'104	136%	11446
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	26799	25'359	1439	6%	34965
<b>1 sécurité publique</b>	<b>84'609</b>	<b>64'471</b>	<b>20'138</b>	<b>31%</b>	<b>60'641</b>
10 PROTECTION JURIDIQUE	57620	38491	19'129	50%	34602
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	4023	3'191	832	26%	3'938
14 INCENDIE ET SECOURS	22461	22'193	268	1%	21637
16 PROTECTION CIVILE	506	596	-90	-15%	463
<b>2 enseignement et formation</b>	<b>4'751</b>	<b>4'410</b>	<b>340</b>	<b>8%</b>	<b>4'622</b>
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4751	4410	340	8%	4259
<b>3 culture et loisirs</b>	<b>36'025</b>	<b>31'620</b>	<b>4'405</b>	<b>14%</b>	<b>36'259</b>
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	23'220	20'192	3'028	15%	25573
33 PARCS ET PROMENADES	1'357	990	368	37%	1'119
34 SPORTS	10643	9662	981	10%	8'786
35 AUTRES LOISIRS	804	776	29	4%	781
<b>5 prévoyance sociale</b>	<b>11'128</b>	<b>10'854</b>	<b>274</b>	<b>3%</b>	<b>10'353</b>
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'981	8'780	201	2%	8'220
58 AIDE SOCIALE	2'147	2'074	74	4%	2'133
<b>6 trafic</b>	<b>24'016</b>	<b>25'573</b>	<b>-1'557</b>	<b>-6%</b>	<b>24'490</b>
62 ROUTES COMMUNALES	24016	25573	-1'557	-6%	24490
<b>7 Protection et aménagement de l'environ.</b>	<b>12'441</b>	<b>11'765</b>	<b>675</b>	<b>6%</b>	<b>11'351</b>
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	5'548	5'073	476	9%	4'767
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'649	1'585	63	4%	1'693
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	5'102	4'990	112	2%	4'703
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	84	-	84	-	35
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	58	117	-60	-51%	153
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>1'003'954</b>	<b>1'003'955</b>	<b>-1</b>	<b>-0%</b>	<b>987'475</b>
90 IMPÔTS	870'185	878'861	-8'675	-1%	853'415
92 ENTRE COMMUNES	2'485	2'485	-	-	5'571
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	21'945	24'955	-3'010	-12%	21'938
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	109'338	97'654	11'684	12%	106'551
<b>TOTAL</b>	<b>1'238'737</b>	<b>1'192'867</b>	<b>45'870</b>	<b>4%</b>	<b>1'181'698</b>

4.2

**structure des écarts à l'état brut**

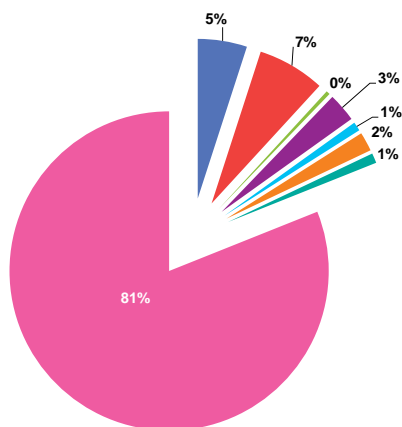
dépassement charges	68'593'126.99	manco revenus	-36'374'341.50
disponible charges	-54'781'771.74	suppléments	82'244'052.55
<b>total</b>	<b>13'811'355.25</b>		<b>45'869'711.05</b>

FIGURE 7: CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE



- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 finances et impôts

FIGURE 8 : REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE



4.2

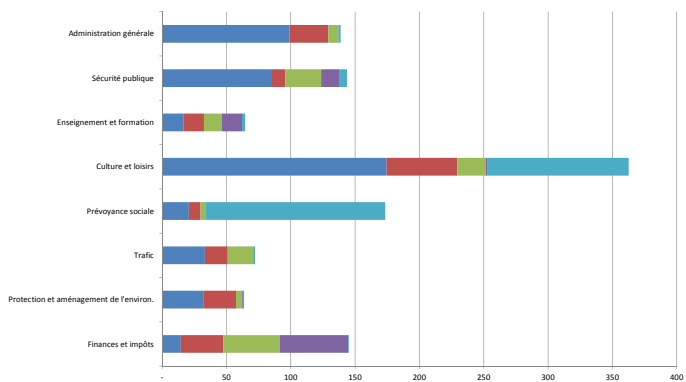
- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts



**4.3 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET CHAPITRE COMPTABLE**

En milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
<b>charges</b>	145'715	145'841	66'463	371'261	176'029	74'864	65'115	159'948	1'205'236
30 charges de personnel	98'973	85'394	16'445	174'529	20'778	33'227	32'428	14'494	476'269
31 biens, services et marchandises	30'198	10'416	16'050	54'926	9'096	17'723	24'976	32'958	196'343
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'834	23'834
33 Amortissements	7'921	27'763	13'787	21'917	4'305	19'735	4'573	20'047	120'047
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	31'927	31'927
35 dédommagements à des collectivités publiques	48	13'904	15'835	1'234	-	76	732	21'472	53'302
36 subventions accordées	1'578	6'189	2'343	109'987	139'249	1'454	1'033	534	262'368
37 subventions redistribuées	335	-	-	2'770	-	-	-	-	3'105
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	122	-	-	-	-	122
39 imputations internes	6'662	2'175	2'002	5'776	2'602	2'649	1'374	14'682	37'920
<b>revenus</b>	61'814	84'609	4'751	36'025	11'128	24'016	12'441	1'003'954	1'238'737
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	863'840	863'840
42 revenus des biens	44'598	55'331	4'237	16'475	7'174	-	5'954	100'601	234'371
43 revenus divers	8'802	12'786	251	12'521	718	1'519	6'248	3'889	46'733
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	291	1'584	-	-	-	-	-	7'787	9'662
45 dédommagements de collectivités publiques	391	13'823	262	1'361	237	13'200	-	-	29'274
46 subventions acquises	70	86	1	1'201	2'999	9'297	-	-	13'654
47 subventions à redistribuer	335	-	-	2'770	-	-	-	-	3'105
48 prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	178	-	-	-	-	178
49 imputations internes	7'326	999	1	1'518	-	0	238	27'836	37'920
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-83'901</b>	<b>-61'232</b>	<b>-61'712</b>	<b>-335'236</b>	<b>-164'901</b>	<b>-50'848</b>	<b>-52'674</b>	<b>844'006</b>	<b>33'501</b>

FIGURE 9 : POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITTIQUES PUBLIQUES, EN MILLIONS DE FRANCS



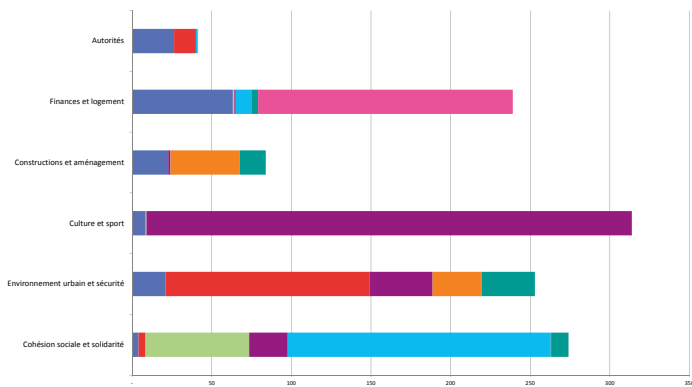
4-3

- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 et 33 Intérêts et amortissements
- 34 et 35 contributions et dédommagements à d'autres collectivités publiques
- 36 subventions accordées

**4.4 COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET DÉPARTEMENT**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOIEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	RÉSULTAT
<b>Administration générale</b>	-24'933	-11'085	-15'450	-8'054	-20'393	-3'985	-83'901
charges	26'347	63'268	22'656	8'511	20'908	4'024	145'715
revenus	1'414	52'182	7'207	457	515	39	61'814
<b>sécurité publique</b>	-13'200	-	-	-	-45'588	-2'443	-61'232
charges	13'200	-	-	-	128'281	4'359	145'841
revenus	-	-	-	-	82'693	1'916	84'609
<b>enseignement et formation</b>	-	-874	-	-475	-	-60'364	-61'712
charges	-	874	-	475	-	65'114	66'463
revenus	-	-	-	-	-	4'751	4'751
<b>culture et loisirs</b>	-482	-906	-1'366	-273'454	-35'639	-23'389	-335'236
charges	482	906	1'367	304'826	39'486	24'193	371'261
revenus	-	0	1	31'372	3'848	804	36'025
<b>Prévoyance sociale</b>	-1'110	-9'557	-98	-	-	-154'136	-164'901
charges	1'110	9'557	98	-	-	165'264	176'029
revenus	-	-	-	-	-	11'128	11'128
<b>trafic</b>	12'950	-231	-32'943	-	-30'475	-148	-50'848
charges	250	231	43'468	-	30'766	148	74'864
revenus	13'200	-	10'525	-	291	-	24'016
<b>protection et aménagement de l'environ.</b>	-	-4'227	-10'683	-105	-31'830	-5'829	-52'674
charges	-	4'272	16'328	105	33'479	10'932	65'115
revenus	-	45	5'644	-	1'649	5'102	12'441
<b>Finances et impôts</b>	-0	840'754	2'691	237	197	128	844'006
charges	0	159'946	0	5	-5	1	159'948
revenus	-	1'000'701	2'691	242	192	128	1'003'954
<b>RÉSULTAT</b>	-26'776	813'875	-57'850	-281'851	-163'729	-250'167	33'501

FIGURE 10: POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS, EN MILLIONS DE FRANCS



4.4

- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 finances et impôts

#### 4.5 RESSOURCES HUMAINES

politiques publiques	Fixes						Auxiliaires		
	301180 (ETP)						301190 (CHF)		
	postes occupés	postes vacants	total postes	B 2017	Écart postes	C 2017	B 2017	Écart	
<b>0 Administration générale</b>	<b>533.1</b>	<b>21.0</b>	<b>554.1</b>	<b>556.3</b>	<b>-2.2</b>	<b>3'542'371</b>	<b>3'708'840</b>	<b>-166'469</b>	
05 Administration générale	515.4	21.0	536.4	535.6	0.8	3'542'371	3'688'640	-146'269	
08 immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	17.7	-	17.7	20.7	-3.0	-	20'200	-20'200	
<b>1 sécurité publique</b>	<b>612.2</b>	<b>17.5</b>	<b>629.7</b>	<b>624.2</b>	<b>5.5</b>	<b>293'711</b>	<b>376'610</b>	<b>-82'899</b>	
10 Protection juridique	26.4	1.0	27.4	27.4	-	45'730	156'610	-110'880	
11 sécurité municipale	291.8	3.5	295.3	295.7	-0.4	98'487	60'000	38'487	
14 incendie et secours	282.0	12.0	294.0	287.1	6.9	149'494	160'000	-10'506	
16 Protection civile	12.0	1.0	13.0	14.0	-1.0	-	-	-	
<b>2 enseignement et formation</b>	<b>140.5</b>	<b>8.8</b>	<b>149.3</b>	<b>148.3</b>	<b>1.0</b>	<b>344'596</b>	<b>134'950</b>	<b>209'646</b>	
21 écoles publiques	140.5	8.8	149.3	148.3	1.0	344'596	134'950	209'646	
<b>3 culture et loisirs</b>	<b>1'223.6</b>	<b>46.8</b>	<b>1'270.4</b>	<b>1'266.0</b>	<b>4.4</b>	<b>6'898'880</b>	<b>4'706'145</b>	<b>2'192'735</b>	
30 Encouragement à la culture	848.2	35.2	883.4	877.4	6.0	5'245'959	3'338'098	1'907'861	
33 Parcs et promenades	196.1	6.8	202.9	203.5	-0.6	278'191	255'000	23'191	
34 sports	171.5	4.3	175.8	175.8	-	1'368'437	1'031'727	336'710	
35 autres loisirs	7.8	0.5	8.3	9.4	-1.1	6'293	81'320	-75'028	
<b>5 prévoyance sociale</b>	<b>121.9</b>	<b>8.8</b>	<b>130.7</b>	<b>129.7</b>	<b>1.0</b>	<b>1'880'584</b>	<b>1'070'561</b>	<b>810'023</b>	
54 institutions pour la jeunesse	55.2	3.6	58.8	58.2	0.6	347'138	227'085	120'053	
58 Aide sociale	66.7	5.2	71.9	71.5	0.4	1'533'445	843'476	689'969	
<b>6 trafic</b>	<b>269.4</b>	<b>6.0</b>	<b>275.4</b>	<b>278.0</b>	<b>-2.6</b>	<b>312'750</b>	<b>224'500</b>	<b>88'250</b>	
62 routes communales	269.4	6.0	275.4	278.0	-2.6	312'750	224'500	88'250	
<b>7 Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>240.2</b>	<b>10.9</b>	<b>251.1</b>	<b>248.1</b>	<b>3.0</b>	<b>666'740</b>	<b>945'400</b>	<b>-278'660</b>	
71 Approvisionnement en eau, protection et correction des eaux	20.6	1.0	21.6	16.3	5.3	1'609	-	1'609	
72 traitement des déchets	122.6	4.7	127.3	129.8	-2.5	234'754	260'000	-25'246	
74 cimetières et crématoires	52.0	2.0	54.0	53.7	0.3	68'573	71'700	-3'127	
78 autres tâches de protection de l'environnement	17.1	1.2	18.3	17.4	0.9	337'345	433'700	-96'355	
79 Aménagement du territoire	27.9	2.0	29.9	30.9	-1.0	24'458	180'000	-155'542	
<b>9 finances et impôts</b>	<b>120.0</b>	<b>2.8</b>	<b>122.8</b>	<b>120.9</b>	<b>1.9</b>	<b>239'301</b>	<b>263'298</b>	<b>-23'997</b>	
95 immeubles du patrimoine financier	120.0	2.8	122.8	120.9	1.9	239'301	263'298	-23'997	
<b>total</b>	<b>3'260.9</b>	<b>122.6</b>	<b>3'383.5</b>	<b>3'371.5</b>	<b>12.0</b>	<b>14'178'932</b>	<b>11'430'304</b>	<b>2'748'628</b>	

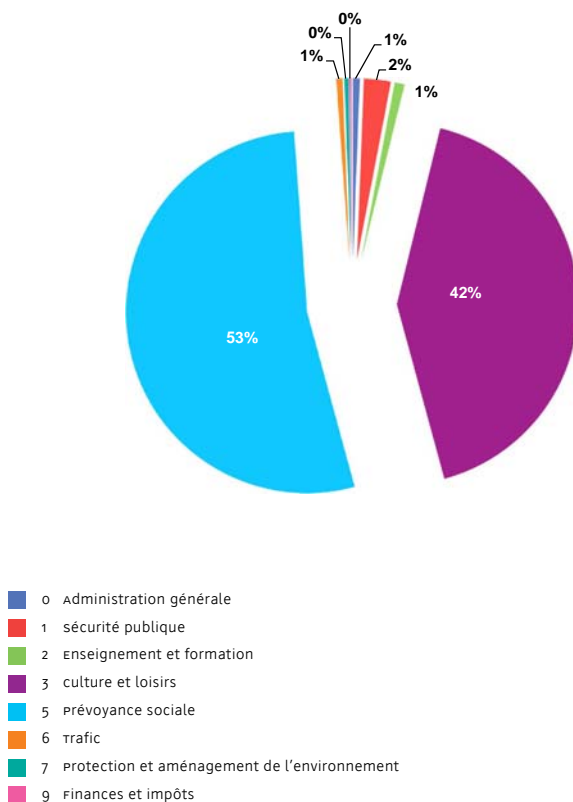
ETP: Équivalent temps plein

**4.6 SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE**

En milliers de francs	C 2017	B 2017	écart	%	C 2016
<b>SUBVENTIONS MONÉTAIRES</b>	<b>217'917</b>	<b>220'601</b>	<b>-2'684</b>	<b>-1%</b>	<b>209'943</b>
0 Administration générale	34	68	-34	-50%	52
1 sécurité publique	37	42	-5	-12%	37
2 enseignement et formation	1'719	2'388	-670	-28%	1'536
3 culture et loisirs	86'307	86'873	-565	-1%	79'100
5 prévoyance sociale	127'940	129'344	-1'404	-1%	126'790
6 trafic	994	998	-4	-0%	1'410
7 protection et aménagement de l'environ.	885	888	-2	-0%	1'018
<b>GRATUITÉS</b>	<b>44'451</b>	<b>42'410</b>	<b>2'041</b>	<b>5%</b>	<b>40'760</b>
0 Administration générale	1'544	1'176	368	31%	1'460
1 sécurité publique	6'152	5'606	546	10%	4'553
2 enseignement et formation	624	559	65	12%	621
3 culture et loisirs	23'680	22'724	956	4%	21'408
5 prévoyance sociale	11'309	11'438	-130	-1%	11'784
6 trafic	460	231	229	99%	231
7 protection et aménagement de l'environ.	148	142	6	4%	153
9 finances et impôts	534	534	-	-	550
<b>TOTAL</b>	<b>262'368</b>	<b>263'011</b>	<b>-643</b>	<b>-0%</b>	<b>250'702</b>

4.6

FIGURE 11: POIDS DES SUBVENTIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE



**4.7 SERVICES COMPÉTENTS****4.7.1 COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES SERVICES COMPÉTENTS**

Les services transversaux tels que la direction financière (CMAI et Assurances), la direction des ressources humaines, la direction du patrimoine bâti, Logistique et manifestations, la direction des systèmes d'information et communication, le service de l'énergie et la gérance immobilière municipale budgètent et enregistrent les charges sous leur compétence directement dans les centres de coûts des services bénéficiaires, ce qui génère des écarts.

Le service compétent est responsable de la gestion budgétaire du total des dépenses de son domaine. Il répartit les charges dans les services sur la base des éléments dont il dispose : personnel, demandes, besoins, historique actualisé (comptes), ventilation par immeuble, par service.

Il arrive cependant qu'au moment de l'élaboration du budget certaines charges ne puissent pas être réparties dans les services, faute d'informations suffisantes. Les services compétents budgètent alors sur leur propre centre de coûts et attribuent les charges aux services au moment de leur comptabilisation.

vous trouverez dans les pages suivantes une analyse par service compétent/nature de compte.

**4.7.2 DFIN - ASSURANCES**

En milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
TOTAL CHARGES	3'199.6	3'785.5	-585.9	-15%	2'899.8
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>2'824.8</b>	<b>3'527.9</b>	<b>-703.1</b>	<b>-20%</b>	<b>2'808.5</b>
318100 C-ASS Primes d'assurances incendie	1'557.3	1'980.0	-422.7	-21%	1'554.5
318110 C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau	414.3	463.8	-49.5	-11%	413.2
318120 C-ASS Primes d'assurances bris de glaces	319.1	376.7	-57.6	-15%	318.2
318130 C-ASS Primes d'assurances rc générale	125.8	131.6	-5.9	-4%	125.7
318140 C-ASS Primes d'assurances rc véhicules	211.8	216.7	-4.9	-2%	216.2
318150 C-ASS Primes d'assurances casco	12.0	11.9	0.1	1%	11.1
318160 C-ASS Primes d'assurances vol	111.6	119.5	-8.0	-7%	111.3
318170 C-ASS Primes d'assurances transports	50.0	200.9	-150.9	-75%	31.8
318180 C-ASS Primes d'assurances protection juridique	23.0	26.8	-3.8	-14%	26.4
<b>319 frais divers</b>	<b>374.7</b>	<b>257.6</b>	<b>117.2</b>	<b>45%</b>	<b>91.3</b>
319010 C-ASS Franchises	374.7	257.6	117.2	45%	91.3

4.7

**COMMENTAIRES :****Primes d'assurance:**

Les économies proviennent de la combinaison, lors de la réalisation du budget 2017

(i) d'une stratégie d'assurance innovante et

(ii) d'un appel à la concurrence effectué en 2016 dont les résultats positifs n'avaient pas pu être estimés.



**4.7.3 DFIN - CENTRALE MUNICIPALE D'ACHAT ET D'IMPRESSION**

En milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>631.9</b>	<b>746.1</b>	<b>-114.2</b>	<b>-15%</b>	<b>875.2</b>
<b>310 fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>418.5</b>	<b>457.6</b>	<b>-39.1</b>	<b>-9%</b>	<b>588.5</b>
310011 C-CMAI Achats de fournitures de bureau	225.0	224.5	0.5	0%	209.5
310511 C-CMAI Impressions diverses	110.1	180.1	-69.9	-39%	287.2
310571 C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	83.4	53.1	30.3	57%	91.8
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>91.3</b>	<b>159.2</b>	<b>-67.9</b>	<b>-43%</b>	<b>150.2</b>
311010 C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau	68.8	143.9	-75.1	-52%	139.3
311201 C-CMAI Achats de matériel d'atelier et outillage	22.5	15.3	7.2	47%	10.8
<b>313 Achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>21.9</b>	<b>15.3</b>	<b>6.6</b>	<b>43%</b>	<b>17.1</b>
313201 C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	21.9	15.3	6.6	43%	17.1
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>49.2</b>	<b>52.0</b>	<b>-2.8</b>	<b>-5%</b>	<b>41.5</b>
315011 C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	4.1	15.3	-11.3	-74%	11.0
315111 C-CMAI Entretien mat.équip/nettoyage bât.par tiers	10.4	1.0	9.4	918%	9.1
315201 C-CMAI Entretien matériel d'ateliers par des tiers	34.8	35.7	-0.9	-3%	21.4
<b>316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>30.9</b>	<b>57.1</b>	<b>-26.3</b>	<b>-46%</b>	<b>56.2</b>
316161 C-CMAI Location d'autres équipements et divers	30.9	57.1	-26.3	-46%	56.2
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>20.1</b>	<b>4.8</b>	<b>15.3</b>	<b>318%</b>	<b>21.7</b>
318251 C-CMAI Transports effectués par des tiers	8.5	3.8	4.8	126%	8.8
318551 C-CMAI Prestations pour services divers	11.5	1.0	10.5	1029%	13.0

**4.7.4 DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

En milliers de francs	c 2017	B 2017	Écart	%	c 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>36'797.7</b>	<b>36'260.8</b>	<b>536.9</b>	<b>1%</b>	<b>36'855.4</b>
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>2.6</b>	<b>-</b>	<b>2.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
311162 C-DPBA Achats d'autre matériel	2.6	-	2.6	-	-
<b>314 entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>34'830.4</b>	<b>34'684.2</b>	<b>146.2</b>	<b>0%</b>	<b>35'174.7</b>
314031 C-DPBA entretien autres terrains, emplac.	133.7	216.8	-83.1	-38%	223.9
314041 C-DPBA Entretien clôtures et barrières	99.1	139.0	-39.9	-29%	125.7
314091 C-DPBA Entretien des ouvrages PCI.	190.2	200.0	-9.8	-5%	321.6
314160 C-DPBA Maintien proprety ville de Genève	330.2	420.0	-89.8	-21%	264.3
314200 C-DPBA Entretien bâtiments administratifs	3472.1	3'203.0	269.1	8%	4'064.4
314250 C-DPBA contrats bâtiments administratifs	612.9	630.0	-17.1	-3%	590.4
314301 C-DPBA Entretien des bâtiments publics	11'843.8	13'123.2	-1'279.4	-10%	11'762.9
314304 C-DPBA Entr. logts de fonction dans bât. publics	10.0	5.0	5.0	100%	24.7
314351 C-DPBA contrats bâtiments publics	2'191.5	2'000.0	191.5	10%	1'958.3
314500 C-DPBA Entretien bâtiments locatifs	13'847.5	12'535.0	1'312.5	10%	13'952.4
314550 C-DPBA contrats bâtiments locatifs	1'606.4	1'700.0	-93.6	-6%	1'558.4
314600 C-DPBA Entretien bâtiments industriels	36.0	150.0	-114.0	-76%	19.3
314650 C-DPBA contrats bâtiments industriels	12.6	12.0	0.6	5%	12.5
314700 C-DPBA Entretien homes pour personnes âgées	51.6	50.0	1.6	3%	48.7
314801 C-DPBA Entretien locaux de tiers	277.3	190.2	87.1	46%	133.8
314851 C-DPBA contrats locaux de tiers	115.4	110.0	5.4	5%	113.5
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>47.3</b>	<b>50.2</b>	<b>-2.9</b>	<b>-6%</b>	<b>75.3</b>
315162 C-DPBA Entretien d'autre matériel par des tiers	47.3	50.2	-2.9	-6%	75.3
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>1'917.4</b>	<b>1'526.4</b>	<b>391.0</b>	<b>26%</b>	<b>1'605.3</b>
318221 C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	150.0	251.0	-101.0	-40%	168.0
318222 C-DPBA contrats de surveillance	395.3	387.8	7.5	2%	359.7
318223 C-DPBA contrats d'ouverture & fermeture bât.public	232.4	442.6	-210.2	-47%	242.3
318381 C-DPBA Expertises par des tiers - immeubles	218.2	220.0	-1.8	-1%	339.1
318391 C-DPBA honoraires divers - immeubles	921.4	225.0	696.4	310%	496.2
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>228.5</b>	<b>-</b>	<b>228.5</b>	<b>-</b>	<b>179.0</b>
<b>436 dédommagements de tiers</b>	<b>228.5</b>	<b>-</b>	<b>228.5</b>	<b>-</b>	<b>179.0</b>
436361 C-DPBA Remboursement travaux par tiers	228.5	-	228.5	-	179.0

4-7

**DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI - SUITE**

**COMMENTAIRES :**

**groupe 314**

En 2017 le budget d'entretien des immeubles locatifs et publics (groupe 314) a été globalement respecté (CHF 0.1 mio; +0.4 %). L'effort d'entretien a été porté cette année encore en priorité sur les immeubles locatifs, sans toutefois péjorer l'effort de rénovation du patrimoine administratif qui se poursuit correctement.

**groupe 318**

Les honoraires et prestations de tiers (groupe 318) subissent un dépassement conséquent (+CHF 0.4 mio). ce groupe de dépenses est difficilement prévisible au vu de la nature des interventions, le plus souvent urgentes et imprévisibles. De plus, l'ampleur et la complexité des projets de rénovation nécessitent de plus en plus le recours ponctuel à des prestataires externes.

**4.7.5 LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS**

En milliers de francs	<b>C 2017</b>	<b>B 2017</b>	<b>Écart</b>	<b>%</b>	<b>C 2016</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	1'656.2	1'621.7	34.5	2%	1'571.6
<b>313 Achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>1'102.3</b>	<b>1'063.9</b>	<b>38.4</b>	<b>4%</b>	<b>1'052.2</b>
313521 C-LOM Achats carburant	1'104.6	1'063.9	40.7	4%	1'077.0
313599 C-LOM écarts stock carburant	-2.2	-	-2.2	-	-24.9
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>553.9</b>	<b>557.8</b>	<b>-4.0</b>	<b>-1%</b>	<b>519.5</b>
318091 C-LOM impôts taxes sur véhicules à moteur	553.9	557.8	-4.0	-1%	519.5

**4.7.6 DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

En milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>9'522.4</b>	<b>10'375.8</b>	<b>-853.4</b>	<b>-8%</b>	<b>9'755.8</b>
<b>310 fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>7.6</b>	<b>12.0</b>	<b>-4.4</b>	<b>-37%</b>	<b>9.9</b>
310032 C-DSIC achat de fournitures informatiques	7.6	12.0	-4.4	-37%	9.9
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>672.1</b>	<b>780.0</b>	<b>-107.9</b>	<b>-14%</b>	<b>759.1</b>
311030 C-DSIC achat de matériel informatique	498.9	500.0	-1.1	-0%	666.7
311041 C-DSIC achat de matériel de communication	144.1	280.0	-135.9	-49%	92.5
311032 C-DSIC achat de logiciels et licences	29.2	-	29.2	-	-
<b>314 entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>469.4</b>	<b>755.0</b>	<b>-285.6</b>	<b>-38%</b>	<b>723.1</b>
314192 C-DSIC entretien,réseaux fibre optique hors immeub	97.2	150.0	-52.8	-35%	124.5
314261 C-DSIC entretien informat. et télécomm. bât.admin.	320.2	550.0	-229.8	-42%	554.5
314561 C-DSIC Entretien informatique télécom bât.locatifs	52.0	55.0	-3.0	-5%	44.1
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>4'911.1</b>	<b>5'333.0</b>	<b>-421.9</b>	<b>-8%</b>	<b>4'780.5</b>
315031 C-DSIC entretien de matériel informatique	4'233.8	4'583.0	-349.1	-8%	4'205.5
315041 C-DSIC entret.matériel de communicat.par des tiers	673.3	750.0	-76.7	-10%	575.0
315033 C-DSIC maintenance de logiciels	4.0	-	4.0	-	-
<b>316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>805.1</b>	<b>854.8</b>	<b>-49.7</b>	<b>-6%</b>	<b>762.5</b>
316031 C-DSIC Location appareils multifonctions	745.5	763.7	-18.2	-2%	717.7
316032 C-DSIC location de logiciels	50.3	75.6	-25.3	-33%	35.4
316042 C-DSIC location matériel de télécom.et transmiss.	9.3	15.5	-6.2	-40%	9.3
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>2'657.1</b>	<b>2'641.1</b>	<b>16.0</b>	<b>1%</b>	<b>2'720.7</b>
318271 C-DSIC honoraires pour prestations informatiques	1'257.7	1'186.3	71.4	6%	1'320.3
318431 C-DSIC Liaisons inform.,radio,tv,internet	190.2	150.0	40.2	27%	183.3
318450 C-DSIC téléphones	1'209.3	1'304.8	-95.6	-7%	1'217.1

4-7

**COMMENTAIRES :****Groupe 314**

Les dépenses de ce groupe comptable sont fonction des travaux réalisés par la ДРФА. L'agenda des chantiers et des travaux en bâtiments à venir ne sont pas en main de la DSIC.

**Groupe 315**

un manque de ressources internes pour suivre les travaux de maintenance (y.c. la maintenance évolutive) n'a pas permis la consommation de toute l'enveloppe budgétaire. L'effort a été porté sur les nouvelles applications financées par le groupe 318.

#### 4.7.7 ÉNERGIE

En milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>22'413.4</b>	<b>22'393.4</b>	<b>20.1</b>	<b>0%</b>	<b>23'028.9</b>
<b>312 Eau, énergie, combustible</b>	<b>20'928.9</b>	<b>21'156.2</b>	<b>-227.4</b>	<b>-1%</b>	<b>21'431.8</b>
312020 C-ENE BOIS	63.6	117.0	-53.4	-46%	70.3
312030 C-ENE Électricité	8'037.7	8'363.3	-325.7	-4%	8'868.6
312040 C-ENE EAU	7'612.8	7'019.6	593.2	8%	8'012.7
312060 C-ENE chauffage	228.9	398.0	-169.1	-42%	207.1
312070 C-ENE gaz	3'757.3	4'082.3	-325.0	-8%	3'182.6
312080 C-ENE huile de chauffage	1'229.3	1'176.0	53.3	5%	1'455.7
312999 C-ENE écarts d'inv.rebus, dim.prix	-0.7	-	-0.7	-	-365.3
<b>314 entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>1'484.6</b>	<b>1'237.1</b>	<b>247.5</b>	<b>20%</b>	<b>1'597.2</b>
314201 C-ENE entretien bâtiments administratifs	106.1	104.0	2.1	2%	113.8
314251 C-ENE contrats bâtiments administratifs	100.2	80.0	20.2	25%	70.6
314302 C-ENE entretien des bâtiments publics	340.7	325.0	15.7	5%	519.2
314352 C-ENE contrats bâtiments publics	341.5	236.1	105.4	45%	310.2
314501 C-ENE entretien bâtiments locatifs PF	493.0	332.0	160.9	48%	474.4
314551 C-ENE contrats bâtiments locatifs PF	101.8	160.0	-58.2	-36%	108.3
314701 C-ENE entretien homes pour personnes âgées	1.2	-	1.2	-	0.6
314751 C-ENE contrats homes pour personnes âgées	0.2	-	0.2	-	-

#### 4.7.8 GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

En milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'294.5</b>	<b>1'068.4</b>	<b>226.1</b>	<b>21%</b>	<b>1'177.5</b>
<b>312 Eau, énergie, combustible</b>	<b>1'294.5</b>	<b>1'068.4</b>	<b>226.1</b>	<b>21%</b>	<b>1'177.5</b>
312061 C-GIM chauffage	1'294.5	1'068.4	226.1	21%	1'177.5

**4.7.9 RESSOURCES HUMAINES**

en milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>472'343.9</b>	<b>475'790.9</b>	<b>-3'446.9</b>	<b>-1%</b>	<b>469'641.8</b>
<b>300 Autorités et commissions</b>	<b>2'082.5</b>	<b>1'756.6</b>	<b>325.9</b>	<b>19%</b>	<b>1'964.5</b>
300161 C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	1'872.0	1'708.2	163.8	10%	1'881.1
300921 C-DRH Jetons de présence autres commissions	210.5	48.4	162.1	335%	83.3
<b>301 traitements du personnel</b>	<b>377'409.9</b>	<b>375'834.0</b>	<b>1'575.9</b>	<b>0%</b>	<b>375'598.7</b>
301020 C-DRH Allocations de naissance	48.8	50.0	-1.2	-2%	57.5
301180 C-DRH salaires fonctionnaires	314'942.3	331'418.2	-16'475.9	-5%	312'252.2
301190 C-DRH salaires personnel auxiliaire	14'178.9	11'430.3	2'748.6	24%	15'497.8
301200 C-DRH salaires des stagiaires	362.7	400.0	-37.3	-9%	320.5
301210 C-DRH salaires des apprentis	1'368.9	1'620.3	-251.4	-16%	1'455.0
301240 C-DRH salaires des civilistes	189.7	320.0	-130.3	-41%	226.1
301250 C-DRH salaires des jeunes durant l'été	249.6	250.0	-0.4	-0%	249.2
301270 C-DRH heures supplémentaires	1'687.0	1'192.1	494.8	42%	1'570.9
301300 C-DRH prime de fidélité	27'842.7	27'956.6	-113.9	-0%	27'405.9
301301 C-DRH indemnités de départ	70.2	-	70.2	-	124.5
301310 C-DRH prime de mise à la retraite	536.9	824.9	-288.0	-35%	578.8
301331 C-DRH prime professionnelle et de fonction	2'469.3	2'152.7	316.6	15%	2'352.1
301340 C-DRH service supplémentaire (indemnité)	968.2	1'022.6	-54.3	-5%	1'087.7
301350 C-DRH indemnités de nuisance	8'177.8	7'197.5	980.3	14%	8'043.7
301360 C-DRH prime de fin d'étude	10.5	19.5	-9.0	-46%	17.5
301500 C-DRH traitement divers - réadap. professionnelle	187.8	900.0	-712.2	-79%	213.7
301510 C-DRH réduction pour postes vacants	-	-15'000.0	15'000.0	-100%	-
301600 C-DRH allocations pour enfants	4'118.5	4'079.3	39.2	1%	4'145.6
<b>303 Assurances sociales</b>	<b>33'147.4</b>	<b>34'553.4</b>	<b>-1'406.0</b>	<b>-4%</b>	<b>32'553.1</b>
303350 C-DRH assurance maternité part ADM	151.8	159.4	-7.6	-5%	151.0
303360 C-DRH cotisations AVS, AI, APG	18'979.8	20'020.4	-1'040.6	-5%	18'869.6
303380 C-DRH cotisations assurance chômage	4'025.2	4'081.8	-56.7	-1%	4'002.4
303390 C-DRH part aux frais administratifs AVS	540.5	567.6	-27.1	-5%	537.5
303400 C-DRH cotisations allocations familiales	9'255.9	9'524.2	-268.3	-3%	8'835.6
303520 C-DRH contributions pour civilistes	194.3	200.0	-5.7	-3%	157.0
<b>304 caisses de pensions et de prévoyance</b>	<b>46'796.8</b>	<b>47'953.7</b>	<b>-1'156.9</b>	<b>-2%</b>	<b>46'305.0</b>
304410 C-DRH cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	46'736.3	48'564.2	-1'827.9	-4%	46'222.1
304450 C-DRH caisse assurance du personnel 57/62 ans	-	365.0	-365.0	-100%	-
304510 C-DRH cotisations autres caisses	49.8	12.0	37.8	315%	54.0
304532 C-DRH frais administratifs CAP	10.7	12.5	-1.8	-14%	28.9
304535 C-DRH ajustement global cotisations CAP	-	-1'000.0	1'000.0	-100%	-

4-7

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 (après-midi)  
Proposition: comptes 2017

7131

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>305 Assurance maladie et accidents</b>	<b>6'859.0</b>	<b>7'797.6</b>	<b>-938.6</b>	<b>-12%</b>	<b>7'226.3</b>
305530 c-DRH cotisat.assurance accidents professionnels	1'896.8	8'257.6	-6'360.8	-77%	2'910.5
305535 c-DRH ajustement global cotisations ass.acc.prof	-	-500.0	500.0	-100%	-
305540 c-DRH cotisat.assurance accidents non profession.	4'924.6	-	4'924.6	-	4'242.4
305580 c-DRH particip. caisse maladie pers. fixe et aux..	30.5	35.0	-4.5	-13%	70.4
305631 c-DRH cotisations assurances hors LAA	7.1	5.0	2.1	42%	2.9
<b>306 prestations en nature</b>	<b>829.6</b>	<b>693.1</b>	<b>136.5</b>	<b>20%</b>	<b>788.5</b>
306640 c-DRH indemnités de repas	408.0	333.6	74.4	22%	355.8
306650 c-DRH indemnités de vêtements	420.9	359.5	61.4	17%	432.7
306670 c-DRH frais de lunettes	0.6	-	0.6	-	-
<b>307 prestations aux pensionnés</b>	<b>2'224.1</b>	<b>2'690.0</b>	<b>-465.9</b>	<b>-17%</b>	<b>2'449.3</b>
307670 c-DRH pension du conseil Administratif	1'233.0	1'400.0	-167.0	-12%	1'233.0
307680 c-DRH pension sis	912.8	1'160.0	-247.2	-21%	1'115.2
307690 c-DRH Rentes complémentaires	78.4	130.0	-51.6	-40%	101.1
<b>308 personnel interimaire</b>	<b>84.3</b>	<b>590.0</b>	<b>-505.7</b>	<b>-86%</b>	<b>54.8</b>
308750 c-DRH Personnel interimaire	84.3	590.0	-505.7	-86%	54.8
<b>309 autres charges du personnel</b>	<b>2'369.5</b>	<b>3'151.1</b>	<b>-781.6</b>	<b>-25%</b>	<b>2'095.0</b>
309770 c-DRH Annonces et frais pour la recherche de pers.	253.5	220.0	33.5	15%	210.7
309810 c-DRH cours formation, instructions, perfectionn.	1'808.5	2'400.0	-591.5	-25%	1'559.0
309830 c-DRH Frais de visites médicales	128.8	225.0	-96.2	-43%	80.1
309900 c-DRH Fonds de décès	178.6	186.1	-7.5	-4%	177.5
309940 c-DRH indemnités au décès	-	120.0	-120.0	-100%	67.7
<b>317 dédommagements</b>	<b>515.4</b>	<b>771.3</b>	<b>-256.0</b>	<b>-33%</b>	<b>578.3</b>
317050 c-DRH débours des autorités	66.5	68.9	-2.4	-3%	66.4
317060 c-DRH indemnités de fonction	-	-	-	-	82.2
317071 c-DRH frais dépl. et repas de travail du personnel	231.5	431.9	-200.4	-46%	203.1
317080 c-DRH indemn.utilisation transports publics gen.	217.4	270.6	-53.2	-20%	226.5
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>22.1</b>	<b>-</b>	<b>22.1</b>	<b>-</b>	<b>25.2</b>
318432 c-DRH Liaisons inform.,radio,tv,internet du cm	17.0	-	17.0	-	19.5
318451 c-DRH téléphones	1.2	-	1.2	-	0.9
318511 c-DRH frais réception pour tiers	3.9	-	3.9	-	4.8
<b>319 frais divers</b>	<b>3.4</b>	<b>-</b>	<b>3.4</b>	<b>-</b>	<b>3.2</b>
319021 c-DRH cadeaux	-	-	-	-	0.2
319061 c-DRH autres frais	3.4	-	3.4	-	3.0

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs	C 2017	B 2017	Écart	%	C 2016
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>5'122.2</b>	<b>5'332.9</b>	<b>-210.7</b>	<b>-4%</b>	<b>5'241.5</b>
<b>427 immeubles du patrimoine administratif</b>	<b>108.3</b>	<b>210.0</b>	<b>-101.7</b>	<b>-48%</b>	<b>97.3</b>
427180 C-DRH macarons parking personnel	108.3	210.0	-101.7	-48%	97.3
<b>429 autres revenus</b>	<b>0.5</b>	<b>-</b>	<b>0.5</b>	<b>-</b>	<b>0.6</b>
429361 C-DRH REVENUS divers	0.5	-	0.5	-	0.6
<b>436 dédommagements de tiers</b>	<b>5'013.3</b>	<b>5'122.9</b>	<b>-109.6</b>	<b>-2%</b>	<b>5'143.6</b>
436220 C-DRH frais de formation, remboursement	15.5	22.9	-7.4	-32%	22.8
436241 C-DRH primes d'assurances, remboursement	0.6	-	0.6	-	0.6
436250 C-DRH remboursement perte de salaire - accident	3'317.2	3'500.0	-182.8	-5%	3'534.8
436260 C-DRH remboursement perte de salaire - invalidité	695.0	600.0	95.0	16%	605.8
436280 C-DRH Rembours. perte salaire - personnel mobilisé	110.3	200.0	-89.7	-45%	183.9
436301 C-DRH dédommagements divers	18.2	-	18.2	-	64.9
436500 C-DRH remboursement perte salaires - maternité	856.5	800.0	56.5	7%	730.8

4-7

**COMMENTAIRES :**

L'économie de 3.45 mios sur les comptes de charges 2017 provient essentiellement des mouvements de personnel et de vacances de postes tout au long de l'année. Le nombre de postes vacants au 31.12 2017 était de 122.6 EPT.

**groupe 300**

Les jetons de présence du conseil municipal et des commissions versés dépendent notamment des séances de commissions qui peuvent fluctuer en fréquence et en durée.

**groupe 301**

L'origine de l'écart provient essentiellement des dépassements de budgets sur les lignes d'auxiliaires, d'indemnités de nuisance et d'heures supplémentaires. cf tableau RH au chapitre 4.5 en page 80.

**groupe 303, 304 et 305**

Les variations sur ces groupes dépendent des variations enregistrées sur le groupe 301.

**groupe 307**

L'économie résulte des mouvements naturels des anciens pompiers sortant du régime de cessation d'activité.

**groupe 308**

Le recours au personnel intérimaire par les services a été inférieur aux prévisions.

**groupe 309**

Le nombre de formations obligatoires a été inférieur aux prévisions.



**Le président.** Nous passons tout de suite au traitement de la proposition PR-1285, à savoir les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif. Vous avez reçu votre document. Je donne la parole aux auteurs de la proposition, le Conseil administratif et précisément à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Je n'avais même pas encore appuyé sur le bouton du micro, que vous me donniez déjà la parole. Je suis désolée, je ne me suis toujours pas remise et ma voix est de plus en plus cassée...

Concernant les comptes 2017, pour paraphraser positivement M<sup>me</sup> Richard qui m'avait traitée une fois de méchante fée, je dirais que je suis la bonne fée des comptes de la Ville de Genève, puisque cette année, à l'instar des années précédentes, les comptes de notre municipalité affichent un coquet boni de 33,5 millions de francs.

Les conseillères et conseillers municipaux seront contents de voir que le Conseil administratif fait usage de la réserve conjoncturelle qu'il y a de cela quelques mois vous avez créée et imaginée comme un coussin afin d'amortir d'éventuels déficits à venir, bien que peu probables durant cette législature, en tout cas tant que je serai à la tête des finances de la Ville de Genève. Le Conseil administratif a donc décidé de faire usage de cette réserve conjoncturelle que vous aviez traitée.

Puisque nous sommes à l'étape de la préconsultation, je vous propose de ne pas faire trop longuement exposition des états financiers de la Ville. Mes collègues et moi-même aurons tout le loisir de venir en commission vous les expliquer, avec peut-être cette année encore le vœu pieux qu'une majorité du Conseil municipal accepte les comptes et déjoue ce funeste dessein faisant que, habituellement, vous refusez les comptes du Conseil administratif, pourtant validés par le Conseil d'Etat.

En résumé, ces comptes révèlent une excellente santé financière et une ville très bien gérée; autant d'indicateurs qui devraient vous amener, Mesdames et Messieurs, à accepter le nouveau projet de budget 2018 en plénière, lorsque le rapporteur, M. Daniel Sormanni, aura déposé ledit rapport sur vos pupitres. J'espère que cela arrivera tout soudain, puisque la commission des finances, on l'a appris par voie de presse, l'a voté il y a quelques semaines.

Pour ce qui regarde les comptes 2017, nous vous prions d'accepter l'entrée en matière et le renvoi à la commission des finances, tout en soulignant, en dernière parole, le travail de l'administration et de nos collaborateurs. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Excusez-moi, Madame la magistrate. Est-ce qu'on pourrait obtenir un peu de silence? Je m'adresse surtout aux petits groupes qui doivent très bien s'entendre; cependant, nous n'entendons plus la magistrate. Essayons de l'écouter. Regagnez vos places, s'il vous plaît, et écoutez la magistrate.

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.* Merci, Monsieur le président. En mot de conclusion, j'adressais un remerciement appuyé aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève. Année après année, ils remplissent bien les prestations contenues dans le budget, en prenant en considération des enveloppes qui leur sont allouées, parfois sans être intégralement dépensées. C'est le cas cette année aussi et, puisque l'on parle des comptes, on le découvrira très prochainement à la commission des finances. C'est d'ailleurs ce qui explique en partie les bénéfices de cette année 2017.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'entrer en matière sur ces comptes 2017. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Je vous fais donc voter l'entrée en matière sur cette proposition.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (55 oui).**

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, les comptes sont beaux. On a un boni, tant mieux. On pourrait dire «youpi!», parce que c'est le résultat final qui compte et on examinera le détail en commission.

Cependant, il faut relever deux ou trois choses s'agissant de ces comptes. La première est que les impôts des personnes physiques – ce n'est pas le cas pour les personnes morales – sont nettement en dessous de ce qui avait été prévu. Il convient également de remarquer que la comptabilisation des recettes fiscales est quelque part assez aléatoire, puisque avec le système *praenumerando* on ne sait pas du tout quelles seront les véritables recettes. Ce ne sont que des estimations; le chiffre exact d'estimation est de 91%, il ne faut jamais perdre cela de vue. Pendant cinq ans, des corrections sont ensuite effectuées chaque année. D'ailleurs, même après les cinq ans, il reste des cas qui sont réglés d'une manière globale, sauf s'il s'agit d'un cas particulier. Il faut donc garder à l'esprit que tout cela est finalement assez aléatoire: on boucle des comptes sur des recettes établies à 91% d'estimations.

Toujours selon les comptes 2017, les impôts, hors taxe professionnelle, s'élèvent à 739 millions de francs en Ville de Genève. La marge d'erreur est

d'environ 2%, ce qui représente 15 millions de francs, soit juste un centime additionnel. La marge d'erreur est relativement étroite, mais enfin, 15 millions de francs c'est l'équivalent d'un centime.

Concernant la rubrique «autres revenus», à la page 10 de la petite brochure, j'aimerais quand même répéter quelque chose que j'avais déjà souligné l'an dernier à propos d'une autre rubrique – mais finalement ça revient au même ici. Hormis la première partie qui est aux recettes, aux dépenses, aux fonds d'assurance, à la revalorisation des actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe), aux loyers, etc. – je ne ferai pas la liste –, l'addition des recettes extraordinaires, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, atteint les 35,9 millions de francs, ce qui est plus que le boni de 33,5 millions de francs.

Il y en a qui ont de la chance sur cette terre... La magistrate des finances de la Ville a beaucoup de chance; chaque année, une nouvelle chose lui permet de dire que bien que, d'un côté, nous n'ayons pas obtenu les recettes que nous escomptions en matière d'impôts, de l'autre, nous percevons des recettes extraordinaires. Vous vous souvenez des 20 millions de francs de Naxoo, j'en passe et des meilleures? L'an dernier, le même cas s'est produit avec plus de 30 millions de francs de recettes extraordinaires, et cette année, celles-ci se montent à 36 millions de francs sur un boni de 33 millions de francs. Par conséquent, si nous n'avions pas ces recettes extraordinaires, Mesdames et Messieurs, nous nous rendrions compte que les comptes, c'est le cas de le dire – on se rend compte des comptes –, ne seraient pas bénéficiaires, mais déficitaires.

Cela étant, il faut aussi tempérer ce propos car, effectivement, on est contents que les actions montent suite à la revalorisation des actions de la BCGe. Cela ne rapporte pas un centime en cash à la Ville, mais c'est une écriture comptable en plus et un chiffre qu'on doit actualiser en fonction des cours de la Bourse au 31 décembre à minuit – peut-être un peu avant, mais en théorie c'est à minuit. Puis, s'ajoutent encore les dividendes de Naxoo – 1,3 million de francs –, une inscription supplémentaire liée au bon résultat de cette société que certains voyaient moribonde. En effet, Naxoo va bien; j'espère qu'elle continuera d'avancer et surtout de se développer en suivant les nouvelles technologies, faute de quoi elle périrait. Tout cela permet, en sus de l'encaissement de créances amorties, de quand même relativiser ces comptes que nous renverrons volontiers à la commission des finances, ou ailleurs, si d'autres le veulent.

Un mot encore sur les investissements, qui sont élevés. Cette année, avec à peu près 144 millions de francs, on a dépassé les 130 millions de francs que le Conseil municipal accorde. Je relève que c'est la deuxième fois qu'on dépasse d'une manière conséquente les 130 millions de francs, puisqu'il y a quelques années on a fait un exercice à 154 millions de francs. Je comprends bien qu'on ne puisse pas piloter au centime près, car cela dépend des possibilités de

commencement et d'avancement des travaux, ainsi que des capacités des entreprises mandatées. Il n'en demeure pas moins que 14 millions de francs de dépassement, c'est une somme importante et qu'il faut par conséquent rester attentif à la gestion de ces investissements. Je pense qu'il serait bien d'avoir un pilotage un peu plus fin – comme le fait l'Etat –, parce que malgré tous les défauts qu'il a, ses investissements sont un peu mieux pilotés.

Voilà ce que j'avais à dire sur ces comptes, Mesdames et Messieurs. On ne peut que se réjouir qu'ils soient bénéficiaires, mais attention pour l'avenir, car une trentaine de millions de francs de recettes extraordinaires, ce sont des «one shot»; ça arrive une fois, pas forcément deux fois. Ainsi, sans une voire deux nouvelles recettes complémentaires ou supplémentaires par année, les comptes ne seraient pas aussi réjouissants qu'on voudrait le croire. Il faut donc rester attentif à ces comptes, et notamment aux budgets qui nous sont présentés. J'en appelle à la sagesse de ce Conseil administratif, s'il en a... Je pense qu'il peut en avoir... (*Commentaires.*) Il en a beaucoup, d'accord. On verra ça bientôt, car il nous faut freiner les dépenses imputées au budget de fonctionnement en limitant l'inflation des dépenses, entre autres dans les postes généraux. Cela me paraît être le minimum que nous puissions exiger du Conseil administratif et c'est également comme ça que nous assurerons l'avenir de la Ville de Genève.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Les Verts tiennent tout d'abord à remercier les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève, puisqu'ils sont en partie les artisans de ce résultat, de ce suivi budgétaire et de ce suivi des comptes qui, depuis un certain nombre d'années, nous permet de respecter au plus près les ressources que ce Conseil municipal met à la disposition de l'administration, et de clore l'année sur un exercice bénéficiaire. Ainsi, ce bénéfice, un boni de 34 millions de francs, succède à un boni de 32 millions de francs en 2016, succédant lui-même en 2015 à un autre boni de 39 millions de francs.

Comme vous pouvez le voir, la Ville de Genève est l'une des villes les mieux gérées de Suisse; cela est reconnu et nous avons évidemment eu maintes fois l'occasion de le répéter. C'est l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) qui l'annonce, mais on l'observe également avec les taux d'intérêt sur le marché – la Ville de Genève étant l'une des villes qui ont les taux d'intérêt d'emprunt les plus bas.

Je crois que le plus important à retenir aujourd'hui à l'analyse de ces comptes et du budget, Mesdames et Messieurs, est d'en tirer un certain nombre de leçons. Ces leçons visent à sortir de positions, peut-être caricaturales, que la population a, comme vous avez pu le constater, refusées. Il s'agit de postures de blocage qui ont été sanctionnées lors des deux dernières votations; d'une part le 4 mars dernier, par un refus des coupes budgétaires, ainsi qu'hier, durant les votations pour

l'élection du Grand Conseil et du premier tour de l'élection du Conseil d'Etat. C'est pourquoi, si je peux me le permettre et avec tout le respect que je dois aux idées ainsi qu'aux programmes de chacun, j'appelle ici les uns et les autres à sortir des sentiers battus, à se distancier des positions purement idéologiques tenues jusqu'à ce jour, refusant les discussions, les renvois en commission ainsi que les comptes de la Ville de Genève, alors que ces derniers sont bénéficiaires. C'est quand même un comble.

Cependant, on nous répondra certainement comme chaque année que ce boni est en quelque sorte le fruit du hasard et d'un hasard heureux. Certes, c'est la bonne étoile de la bonne gouvernance de la gauche, je dirai, puisque c'est ce même argument qui nous a été avancé lorsque M. Hiler était à la tête des finances du Canton. On entendait déjà que c'était le fruit du hasard et, manifestement, les électeurs l'ont compris ce week-end: la gauche amène des hasards heureux. J'espère que cela continuera.

Plus sérieusement, la réalité est têtue. Cela fait quelques années que nous vous le disons. Les services et les prestations octroyés sont reconnus comme étant de qualité, la dette est maîtrisée, au même titre que les charges. Bien sûr, les charges ont augmenté par rapport à 2016, mais tout dépend évidemment où l'on place la jauge. Si vous regardez les charges de 2015, le montant est exactement le même que celui de cette année, car, oui, les charges avaient baissé entre 2015 et 2016.

Parallèlement, on nous dit régulièrement que certaines prestations sont superflues, sans pourtant préciser lesquelles. Quand on se rend devant la population pour qu'elle arbitre nos différends, elle s'exprime très clairement contre la modification des prestations existantes et contre les coupes budgétaires. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, j'en appelle aujourd'hui à un peu de réflexion – c'est le meilleur moment maintenant –, et à un changement d'attitude, afin de sortir de cette situation de blocage.

Cela étant, concernant les comptes 2017, les Verts partagent en partie certaines préoccupations qui viennent d'être exprimées sur le taux d'autofinancement; il faudra étudier ce point en commission. Il est probablement et principalement dû à la forte augmentation des investissements cette année, mais il s'agit tout de même de vérifier si cette situation est bien accidentelle, ou si au contraire, ces derniers temps, nous n'avons pas, les uns et les autres, voté des crédits avec moins d'attention. Je ne veux pas vous rappeler les grands investissements auxquels nous avons eu affaire, comme dans le cas du Grand Théâtre; cependant, ne devrions-nous pas avoir un regard plus aguerri et vigilant sur ces investissements?

Dans tous les cas, pour nous les Verts, la préoccupation principale ne porte pas sur les charges, qui nous semblent être maîtrisées, mais sur certaines rentrées fiscales. Je pense évidemment au projet fiscal PF17 qui diminuerait encore davantage les rentrées fiscales des entités publiques. Cela nous inquiète, en effet,

et j'espère qu'il en va de même pour une majorité de cette assemblée. Par ailleurs, des propositions entendues ici et là en faveur d'une baisse des centimes additionnels nous alarment aussi. Du reste, un tel projet semble assez aberrant, puisque ceux qui, dans cet hémicycle, dénoncent une augmentation des charges sous prétexte que nous sommes sur la corde raide nous disent également que la situation est suffisamment bonne pour que nous puissions baisser les centimes additionnels. Voilà une position qui me semble assez incohérente.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, les Verts se félicitent de ce bon résultat financier, et voteront simplement le renvoi en commission des finances, pour un traitement ainsi qu'une analyse approfondie et rapide des comptes de cette année. Enfin, nous espérons que le bon sens prédominera au sein de ce Conseil – il convient toujours de faire des vœux –, et que nous voterons rapidement les comptes 2017 ainsi que le budget 2018. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Pagan** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre requiert respectueusement de renvoyer ces deux documents volumineux concernant la proposition PR-1285 à la commission des finances.

Quant au fond, il me paraît prématuré d'en parler. Certaines questions ont été soulevées en commission des finances lors de la présentation de ces comptes par M<sup>me</sup> la conseillère administrative Salerno. Les réponses ont été données. Cela mérite encore un approfondissement, compte tenu du fait que plusieurs postes bénéficiaires, qui n'étaient pas annoncés dans le cadre du budget, trouvent une vie nouvelle au regard de ces comptes.

Nous ne préjugerons pas de la décision que nous rendrons finalement, mais j'aimerais quand même souligner une chose. Certains collègues d'en face relèvent avec beaucoup de pertinence l'excellence de l'administration des finances de notre Ville de Genève; ils semblent en effet attribuer les très bons résultats annoncés par M<sup>me</sup> la conseillère administrative Salerno aux qualités intrinsèques de sa propre personne et des gens qui collaborent avec elle, qui sont tout à fait remarquables. Mais en réalité, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres personnes, notamment des personnes physiques, des personnes morales et des entreprises, qui ont collaboré et fait en sorte, par leurs activités, que l'Etat et ensuite notre commune puissent bénéficier de retombées tout à fait importantes.

Ces retombées m'interpellent par le fait que, à titre personnel, j'ai le sentiment que la situation économique de notre Canton n'est pas bonne, mais que l'on arrive quand même à dégager des résultats positifs. Il me semble qu'il faut avoir un sentiment de reconnaissance à l'égard de toutes ces entités et personnes qui ont collaboré au bien commun. Par conséquent, j'espère une seule chose, c'est qu'au travers de notre propre activité, nous leur rendions hommage en même

temps que nous faisons un usage adéquat de la manne qu'ils ont mise à notre disposition.

Pour le moment, nous ne parlons pas du budget, mais des comptes. Nous examinerons de manière tout à fait attentive ces résultats et nous nous réjouissons de pouvoir en parler en commission, puis ensuite en séance plénière. Je suis sûr que tout le travail que nous faisons à ce niveau-là sera utile pour les projets de budget à venir.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus la Ville affiche *in extremis* un boni à ses comptes. Le Parti démocrate-chrétien accueille plutôt favorablement le résultat de l'exercice 2017, qui présente un excédent de 33,5 millions de francs. Toutefois, cette satisfaction est en demi-teinte, car en y regardant de plus près et comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de quoi pavoiser, et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, les recettes fiscales stagnent, elles ne progressent plus de manière significative depuis cinq ans. D'autre part, les besoins augmentent. L'augmentation perpétuelle de ces dépenses est une préoccupation pour le Parti démocrate-chrétien que nous portons sans cesse devant ce Conseil depuis plusieurs années; nous la répétons aujourd'hui encore lorsque nous parlons de prudence.

La population en ville progresse et génère logiquement une augmentation des charges – nous accueillons avec enthousiasme ces nouvelles arrivées. Quant aux familles, elles ont plus que jamais besoin de soutien pour concilier vie familiale et vie professionnelle, et nous sommes heureux qu'à ce titre la Ville propose chaque année de nouvelles places de crèche. Qui plus est, des besoins en matière de sécurité et de secours ont été identifiés; ce Conseil a décidé d'y répondre et nous nous réjouissons que les objectifs fixés par le département puissent être remplis.

En outre, pour assurer dans la durée les prestations actuelles auxquelles la population est attachée, nous voulons une Ville qui améliore les conditions-cadres, afin que les entreprises continuent d'investir et de s'agrandir en ville, et que de nouvelles entreprises pourvoyeuses de richesse et créatrices d'emploi s'y installent. Nous voulons aussi une ville où ceux qui cherchent à se loger en loyer libre ou en PPE trouvent une place, et là, il y a encore du chemin à faire.

S'agissant du boni, une fois de plus, cela a été rappelé, des éléments exceptionnels sont à l'origine de son ampleur. Des recettes de ce type il en arrive bien sûr à chaque exercice, et c'est tant mieux. Mais alors que nos budgets atteignent péniblement l'équilibre, que de nouvelles charges nous sont déjà annoncées et que nous n'avons aucune garantie que la prospérité actuelle perdure, ce nouveau

miracle, qui a participé au boni 2017 et qui nous rappelle combien tout cela est fragile, ne provoque pas de jubilation dans les rangs du Parti démocrate-chrétien.

Un autre élément enfin, et pas le moindre, nous amène à relativiser les résultats des comptes 2017 de la Ville: la dette, qui augmente de 15,8 millions de francs. Il est vrai que, l'an dernier, la jauge des investissements était élevée en Ville; parmi ceux-ci, on retrouve notamment les chantiers du Grand Théâtre et des Minoteries, le dépôt du Carré-Vert et le périmètre CEVA de la gare des Eaux-Vives – autant de projets que nous avons votés et dont nous assumons l'utilité. Nous remarquons néanmoins que le Canton a mieux fait, alors qu'il a lui aussi énormément investi. En autofinçant les investissements trois ans sur quatre, le Canton a réussi à faire baisser la dette, ça montre donc que c'est possible.

Malgré ce constat mitigé, nous pensons qu'un examen en commission des finances sera très utile pour faire un point à mi-législature. C'est pourquoi nous renverrons ces comptes à la commission des finances où nous les étudierons avec intérêt.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom des socialistes, nous souhaitons bien sûr et dès ce soir renvoyer ces comptes en commission des finances, afin de procéder à un examen approfondi et à une lecture politique de ceux-ci.

Maintenant que la grosse loterie électorale a eu lieu hier, nous espérons qu'on pourra désormais travailler en faisant preuve d'un peu plus de bienveillance et d'intérêt pour les causes publiques; c'est en tout cas notre vœu. Étant donné que des prises de position partisans ont tout de même été exprimées ce soir bien qu'il s'agisse ici du renvoi d'un objet en commission, je me permettrai à mon tour quelques mots pour vous dire que, du côté des socialistes, on observe les comptes d'une collectivité publique qui est bien gérée et dont les charges sont maîtrisées. Nous sommes aussi contents que la part d'autofinancement, à hauteur de 79%, n'ait pas baissé.

Par ailleurs, et peut-être que cet élément intéresse davantage la population que la profération de certains pourcentages ainsi que des langages technocrates, ces comptes reflètent des prestations allouées à la population ainsi que l'image d'une administration qui fonctionne, et plutôt bien; surtout, et ça devrait rassurer certains et certaines ici, on remarque clairement que nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas, contrairement à ce qui est dit assez régulièrement dans cette salle.

Pour ce qui est du boni qu'on nous présente depuis plusieurs années, et cette année encore, comme résultant de recettes extraordinaires, les socialistes en font



une lecture politique différente, surtout qu'on parle quand même d'un budget de la Ville qui s'élève à 1,2 milliard de francs. En effet, lorsque des recettes arrivent en cours d'année dans le compte de fonctionnement, il s'agit de fluctuations comptables qui sont propres aux comptes d'une collectivité publique. Par conséquent, il faut arrêter de nous parler de ces recettes extraordinaires, c'est complètement absurde.

Enfin, ... (*Le président sonne la cloche.*) Merci, Monsieur le président, vous allez marquer ma conclusion d'un coup de gong, je vous en remercie...

**Le président.** Je fais mon possible.

*Mme Albane Schlechten.* Vous êtes brillant. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie de travailler sur le contenu de ces comptes que nous allons en faire une lecture politique afin de comprendre ce qui est inscrit; comment, au sein de l'administration publique, l'argent est dépensé, et quelles prestations augmentent ou diminuent chaque année. Voilà ce qui intéresse les socialistes, c'est le travail qui nous intéresse de faire et, on l'espère, avec la majorité des partis présents dans cette enceinte.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Au cours de ce débat, j'ai une nouvelle fois entendu le mot «miracle» et que la manne tombe de manière surprenante. Depuis que j'occupe les bancs de ce Conseil, c'est en tout cas la sixième ou la septième fois que nous observons ces surprises, qui vont d'ailleurs toujours dans le même sens. On se demande donc pourquoi ce sont encore des surprises, car selon la règle arithmétique des moyennes ou des grands nombres, lorsque les miracles sont récurrents, il ne s'agit en réalité plus de miracles.

Par conséquent, peut-être que vous – je m'adresse au Conseil administratif, et naturellement à la ministre communale des finances – pourriez prévoir ces excédents réguliers. Faire de la politique, c'est aussi prévoir, plutôt que de vous affairer à suivre les sirènes de la droite qui vous enjoignent continuellement de réduire la voilure, de baisser les prestations et de faire plus avec moins.

Vous pourriez, et je pense ici aux intérêts de la collectivité, allouer cet argent à de nouveaux investissements. Sur ce plan-là on pourrait vraiment être un peu plus actifs, car investir c'est aussi faire de la prévoyance. Aujourd'hui, nous avons les moyens de prévoir, on est dans une séquence de comptes qui sont au beau fixe grâce à des bonis réguliers. Les investissements représentent quant à eux le futur de cette collectivité ainsi que celui de la Ville; ils répondent aux besoins de la population.

Actuellement, on en est réduit à poser quelques coups de peinture en guise de piste cyclable, au lieu de faire les choses correctement, ou encore à ne pas enlever l'amiante de l'école des Pâquis parce que ça coûte 1 million de francs de trop; mais parallèlement on se retrouve avec plus de 30 millions de francs de compte bénéficiaire. Je sais que parmi mes collègues des bancs d'en face, il y en a beaucoup qui sont sensibles aux installations sportives. Dans ce domaine les besoins sont criants, donc l'invitation consisterait à encourager le Conseil administratif à prendre enfin la mesure de ces bonis récurrents afin d'être un peu plus large, notamment pour ce qui regarde les investissements sportifs. La Ville de Genève est une ville riche, il s'agit de redistribuer ces richesses et d'investir, y compris pour les jours où ça ira peut-être moins bien.

Cependant, jusqu'à maintenant c'est le même laïus qui est continuellement repris. On voit les nuages se profiler, c'est vrai, mais ce sont des nuages créés volontairement. Par exemple avec le Projet fiscal 17 qui est un grand enjeu; et comme si cela ne suffisait pas, j'ai effectivement, comme mon préopinant Vert, entendu des propositions de réduire le centime additionnel et d'ainsi réduire les recettes fiscales de la Ville. Ces propositions viennent toujours du même bord, de la droite évidemment, afin de réduire la voilure, alors qu'aujourd'hui encore ces comptes nous donnent la preuve que les moyens pour une politique sociale existent et qu'une politique vraiment tournée vers l'avenir de la Ville de Genève serait possible.

Nous demandons donc que ces comptes soient transmis aux commissions spécialisées pour que nous puissions tous, dans ces commissions, faire notre travail.

**Le président.** La parole est à M. Daniel Sormanni, pour la deuxième fois. Je vous rappelle que vous n'avez pas droit à plus de deux interventions, sauf pour le Conseil administratif.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je vais être très bref. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Schnebli et à M<sup>me</sup> Schlechten qu'on ne peut pas prévoir et mettre au budget des recettes extraordinaires. C'est logique. Je sais bien que ces deux formations sont partisans de jeter d'argent par la fenêtre, donc évidemment que pour eux il n'y a pas de problème.

Si vous estimez que 36 ou 35 millions de francs font partie des fluctuations normales, eh bien moi pas, je suis désolé. Trente-cinq millions de francs, ce ne sont pas des fluctuations normales des comptes. Si encore elles avaient lieu sur les recettes fiscales, on pourrait discuter, mais ce n'est pas du tout le cas ici étant donné qu'il s'agit de recettes extraordinaires. Par essence, une recette extraordinaire, elle est extraordinaire. Il est donc tout à fait extraordinaire de

penser autrement – et je fais exprès de le répéter –, je suis désolé, mais une recette extraordinaire de Naxoo de 20 millions de francs, ça ne revient pas chaque année. Dissoudre un fonds d'assurance suite au passage au MCH2, ça ne reviendra pas en 2019, Monsieur Schnebli, vous lui transmettez, Monsieur le président.

Qui plus est, ces recettes sont des artifices comptables, ça n'apporte pas un centime de cash à la Ville de Genève. Les revalorisations des actions de la BCGe non plus. Déjà l'an dernier, plus encore cette année et l'année prochaine – on ne le souhaite pas mais ça peut arriver –, la Bourse étant très imprévisible, comme vous le savez très bien, pourrait faire en sorte que les actions de la BCGe se déprécient. Sur le plan comptable, on devra enregistrer cette perte, mais tout ça ce n'est pas du cash.

La différence entre l'Etat et la Ville, qui découle de la Constitution et du fait que l'Etat c'est l'Etat, et les communes c'est les communes, avec très peu de prérogatives, c'est que malgré ces bons résultats, on n'autofinance pas nos investissements, même s'il s'agit d'une part raisonnable, j'en conviens tout à fait. Cependant, malgré toutes ces difficultés et tous ces problèmes, l'Etat y parvient, et c'est en tout cas la deuxième année de suite, si ce n'est pas plus, que l'Etat autofinance ses investissements à 100%. Cela est évidemment dû au flux de cash qui arrive à l'Etat de Genève, où les gens payent leurs impôts et où certains riches que vous voulez faire fuir préfèrent même les payer à l'avance plutôt que de laisser l'argent sur un compte et de devoir s'acquitter d'un intérêt négatif à la Banque nationale suisse (BNS) à travers leur banque; ils préfèrent payer leurs impôts à l'avance, où là ils touchent même un intérêt positif, bien que faible. Par conséquent, ces rentrées d'argent supplémentaires occasionnent du cash qui permet d'autofinancer les investissements.

De leur côté, les communes ne peuvent pas le faire car elles reçoivent des mensualités ou des versements trimestriels de l'Etat qui sont calibrés en fonction des estimations de l'année. Evidemment, l'afflux de cash n'est pas le même pour les communes. Il n'en demeure pas moins que comparaison n'est pas toujours raison et qu'effectivement, avec ces apports de cash, l'Etat arrive à autofinancer ses investissements.

J'en reviens au boni pour vous dire que non, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le fait d'avoir des variations sur des recettes extraordinaires de 36 millions de francs n'est pas anodin. Trente-six millions de francs ce n'est pas rien, c'est l'équivalent de plus de deux centimes additionnels et je crois qu'on doit être attentifs à cela, surtout si vous ne les avez pas demain – et vous ne les aurez pas. Demain, en 2019, il y aura pas de nouveaux fonds d'assurance dissous, il y aura peut-être autre chose, mais oui... mais oui... vous êtes une magicienne, on le sait, Madame Salerno, et vous allez réussir

à nous trouver autre chose. Cependant, il reste que ce boni n'est pas du cash, et qu'en tant que tel, le cash de la Ville est négatif, il n'est pas positif. Par conséquent, je pense que cette problématique est propre à la Ville, car on doit emprunter pour financer notre ménage quoi qu'il arrive, et au bout d'un moment, trop c'est trop.

Je vais m'arrêter là; je ne pense donc pas qu'on puisse dire que ces fluctuations de recettes sont anodines, qu'on s'en fiche et que de toute manière 30 millions de francs ce n'est rien. Non, 30 millions de francs ce n'est pas rien dans un budget, ça correspond à deux centimes additionnels. Si c'est vraiment anodin, alors baissions les centimes additionnels de deux centimes, juste pour voir... On verra la tête que vous ferez.

**M. Rémy Burri (LR).** C'est toujours assez cocasse d'être accusé d'avoir tenu des propos alors qu'on n'a même pas encore pris la parole dans cette enceinte depuis le début de la discussion. J'ai l'impression qu'on parle plus du budget, alors qu'on devrait se concentrer sur les comptes. Il est vrai qu'avec 33 millions et des poussières de francs de boni sur ces comptes, il serait assez tentant de réduire les centimes additionnels ou la taxe professionnelle. Un centime additionnel, c'est grosso modo 11 millions de francs, donc le calcul est vite fait... (*Commentaire.*) Un peu plus même... 13 ou 15 millions de francs, peu importe. Au point où on en est, sur 33 millions de francs on a de la marge, Madame Salerno, vous nous expliquerez cela tout à l'heure, j'en suis convaincu. Mais ce boni est simplement un leurre.

Imaginez un ménage qui aurait emprunté 15 000 francs, qui aurait récupéré quelques bas de laine à droite et à gauche pour quelques dizaines de milliers de francs, et qui tout à coup se réjouit d'avoir économisé 33 000 francs. Nos 33 millions de francs de boni correspondent exactement à la même situation; c'est le résultat de la dissolution d'un fonds de réserve de plusieurs dizaines de millions de francs, ce sont des provisions sur l'espérance de voir le Canton régler une dette que la Ville a autoproclamée et qui promet quelques mois, pour ne pas dire quelques années, de débat juridique. Voilà comment on présente ces comptes avec un prétendu boni.

Je remarque aussi qu'on avait modestement proposé quelques millions de francs d'économies – 2,4 ou quelque chose comme ça –, et lorsqu'on regarde les résultats dans les différentes charges, on se rend compte que, bien souvent, sur les économies qu'on a proposées, le Conseil administratif est allé bien au-delà de ce que l'on proposait. On nous a fait passer pour des pestiférés par rapport à certaines économies qu'on proposait, alors qu'on observe qu'elles se sont faites de manière tout à fait naturelle et sans douleur de la part du Conseil administratif.

Je relève en outre qu'on nous accuse déjà de vouloir couper dans le social, ou je ne sais quoi encore relativement à des velléités de coupes. C'est justement sur ce point que je reproche à certains collègues de parler du budget, alors que, si j'ai bien compris, lorsqu'on a du bénéfice et que l'on veut économiser ou diminuer ce bénéfice, cela ne touche normalement pas les dépenses; ou alors il faut que je retourne prendre quelques notions d'économie.

Malgré tout, nous allons accepter de renvoyer ces comptes 2017 en commissions spécialisées, conformément à la position du Parti libéral-radical.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Peut-être juste rectifier quelque chose dans vos propos, Monsieur Burri, vous transmettez, Monsieur le président. La question des horodateurs, puisque j'imagine que c'est à ce dossier-là que vous faisiez référence dans votre intervention, n'impacte pas les comptes 2017. On les a mis en charge, on les a mis en recette, c'est une opération neutre. La question des horodateurs n'impacte absolument pas les comptes 2017, donc rien que sur ce point-là, vous devriez être rassuré. Concernant la maîtrise des charges, les charges sont maîtrisées en Ville de Genève. Si vous regardez les comptes 2017, mais vous les regarderez attentivement en commission des finances, les charges n'augmentent jamais plus de 1 à 1,3% par année en Ville de Genève. Vous n'avez quasiment aucune collectivité publique, et encore moins de ménages, qui arrive à un résultat comparable.

Puis, peut-être pour continuer la digression, vous preniez l'exemple d'un ménage, Monsieur Burri, mais quand vous gérez une collectivité publique, vous n'êtes pas en train de gérer un ménage privé. Il n'y a pas un ménage privé qui rénove son patrimoine comme on le fait nous, il n'y a pas un ménage privé qui construit des crèches ou l'école de Chandieu. On ne peut pas comparer un fonctionnement privé, individuel au fonctionnement d'une collectivité publique, ce d'autant plus que les normes comptables auxquelles nous sommes astreints, aucun ménage privé et aucune personne physique n'y sont tenus. Donc vraiment, comparaison n'est pas raison; vous êtes ici sur une comptabilité publique.

Quant au parallèle avec l'Etat, je veux bien qu'on nous dise que l'Etat finance tous ses investissements. Cependant, je vous rappelle que sur les dix dernières années, la Ville a plus qu'autofinancé ses investissements, puisque pour cette période on a un taux d'autofinancement de 137%. En Ville aussi, on a remboursé la dette; comment avons-nous remboursé cette dette? Pendant de nombreuses années, les investissements de la Ville ont été couverts à plus de 100%. Vous voulez nous comparer à l'Etat, mais, dans les faits, la tenue des comptes de la Ville est meilleure que celle des comptes de l'Etat, Madame Carron – vous lui transmettez le message, Monsieur le président. Nous n'avons pas juste un autofinancement plat et entier à 100%, on est à 137%!

Il ne faut donc pas nous comparer à l'Etat, ce d'autant que si vous voulez nous comparer jusqu'au bout, alors prenez également en compte le ratio d'investissement, parce que la Ville investit beaucoup plus, eu égard à son budget, que l'Etat ne le fait, eu égard au sien. On est dans des ratios d'investissement bien plus élevés que ceux de l'Etat. D'un côté, on investit plus que l'Etat; et de l'autre, on autofinance mieux que l'Etat. Je m'arrêterai là avec les comparaisons entre la Ville et l'Etat, car je pense qu'elles sont en partie hasardeuses.

Cela étant, vous devrez quand même convenir que depuis le début de la législation et sur les dix dernières années, hormis l'année où on a recapitalisé la CAP, on a toujours fait des bénéfiques aux comptes et on a toujours autofinancé nos investissements. Dans les faits, on n'a jamais dépassé des charges supérieures, d'année en année, à 1% et quelques, alors même que vous nous avez demandé de nouvelles prestations, de nouvelles places de crèche et de nouveaux postes de sapeurs-pompiers. Donc, ce travail on l'a fait.

Dernier point, Monsieur Burri, vous dites, et le président vous le transmettra, qu'on a fait des économies, qu'en définitive on vous cherche des chicanes au budget parce que vous voulez couper à tort et à travers et qu'on s'y oppose, alors que, dans les faits, on a des bonis. Je vous rappelle cependant qu'on a clos les comptes 2017 avec de l'argent qu'on n'a pas pu dépenser, car il était querellé, on a dû attendre que les citoyens votent le 4 mars dernier et il était alors trop tard pour dépenser les sommes en question.

Par conséquent, quand vous dites qu'on n'a pas pu dépenser cet argent et que ça n'a pas manqué, on n'a pas pu dépenser les sommes, certes, et vous, ça ne vous a pas manqué parce qu'on n'a pas coupé dans le Conseil municipal vos frais de collation et de jetons de présence. Par contre, les montants qu'on avait budgétés en 2017 pour les associations, les clubs sportifs et bien sûr les institutions n'ont pas pu être versés en 2017. Raison pour laquelle vous les retrouvez effectivement au boni; non pas parce que ça ne leur a pas manqué, mais parce qu'on a été dans l'incapacité – avec la votation sur le budget qui a eu lieu le 4 mars 2018 – de les verser. Donc ce que vous dites, en partie, est erroné.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Depuis le nombre d'années que je siége dans cet hémicycle, chers collègues, nous avons deux sujets importants à traiter – en l'occurrence, le budget et les comptes.

Suite à diverses discussions qui ont eu lieu l'année passée, notamment concernant le budget, nous avons pris la décision de renvoyer les comptes en commissions spécialisées. En commission des arts et de la culture ainsi qu'en commission des sports, qui sont en l'occurrence les deux commissions où je siége, nous les étudions de façon suivie tout au long de l'année au fur et à

mesure que nous auditionnons les différentes institutions, les clubs de sport et les associations culturelles. Cela nous permet d'avoir une vision globale sur le financement de ces activités.

En ce qui concerne les comptes 2017, ils sont visiblement équilibrés, et nous n'allons par conséquent pas rentrer dans le débat afin de savoir si je suis pour ou contre leur approbation. Par contre il s'agira de comprendre pourquoi il y a des diminutions à certains endroits et des augmentations à d'autres. C'est avec les réponses obtenues sur ces points-là qu'on pourra peut-être faire des modifications au niveau du prochain budget.

Pour ma part, je souhaite renvoyer ces comptes dans les commissions spécialisées et je suivrai, une fois n'est pas coutume, l'Alliance de gauche et le Parti libéral-radical. Je vous remercie.

**Mis aux voix, le renvoi des comptes 2017 à la commission des finances est accepté par 44 oui contre 23 non.**

*Mis aux voix, le renvoi des comptes 2017 dans les commissions spécialisées est refusé par 37 non contre 27 oui.*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous en avons terminé avec ces travaux pour ce soir. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous, ou dans vos assemblées générales, puisqu'il semble qu'aujourd'hui soit un jour un peu spécial.

Séance levée à 17 h 50.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7054
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7054
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7054
4. Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1285) . . . . .	7056

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*